

Confédération Helvétique
DDC

Gouvernement du Royaume du Danemark
DANIDA

Library
IRC International Water
and Sanitation Centre
Tel.: +31 70 30 689 80
Fax: +31 70 35 859 64

Centre Regional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
MISSION D'EVALUATION DU CREPA
AVRIL - JUIN 1997



Lausanne, le 1^{er} septembre 1997

Jules de Heer, Dr. ès sciences techniques, ingénieur EPFL en génie civil, chef de mission, co-directeur du bureau d'études en environnement ECOSCAN SA, Lausanne, Suisse

Gérard Cougny, ingénieur civil des Ponts et Chaussées, Dr. ing. de l'Ecole des mines de Paris, VKI (Institute of the water environment), Hørsholm, Denmark

Marguerite Monnet, psychologue, consultante, Dakar, Sénégal.

202.2-97MI-14541

Confédération Helvétique
DDC

Gouvernement du Royaume du Danemark
DANIDA

Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
MISSION D'EVALUATION DU CREPA
AVRIL - JUIN 1997



Lausanne, le 1^{er} septembre 1997

Jules de Heer, Dr. ès sciences techniques, ingénieur EPFL en génie civil, chef de mission, co-directeur du bureau d'études en environnement ECOSCAN SA, Lausanne, Suisse

Gérard Cougny, ingénieur civil des Ponts et Chaussées, Dr. ing. de l'Ecole des mines de Paris, VKI (Institute of the water environment), Hørsholm, Denmark

Marguerite Monnet, psychologue, consultante, Dakar, Sénégal.

LIBRARY IRC
PO Box 93190, 2509 AD THE HAGUE
Tel.: +31 70 30 689 80
Fax: +31 70 35 899 64

BARCODE: 14541

202.2 97MI

Table des matières

1. HISTORIQUE ET STRATEGIE	1
1.1 CONTEXTE HISTORIQUE	1
1.1.1 Création du réseau	1
1.1.2. Recommandations de l'évaluation de 1993	2
1.1.3 L'application de la nouvelle stratégie	3
1.1.4 Les résultats attendus à la fin de la phase III (1999)	4
1.2 MISSION ET LIMITES DE L'EVALUATION	5
1.2.1 Mission de l'évaluation intermédiaire de la phase III	5
1.2.2 Limites de l'évaluation	6
1.2.3 Organisation du rapport d'évaluation	7
1.3 METHODOLOGIE DE L'EVALUATION	7
1.4 L'APPROCHE CREPA : UNE ORIGINALITE A PRESERVER	8
1.4.1 Types de micro-projets	8
1.4.2 Zones d'intervention	9
1.4.3 Les trois axes de l'approche CREPA	9
1.4.3.1 Les technologies appropriées à faible coût	9
1.4.3.2 L'approche participative	11
1.4.3.3 Les micro-crédits ou le préfinancement	13
1.4.3.4 Critères de sélection des projets	15
2. VULGARISATION DES TECHNOLOGIES APPROPRIÉES A TRAVERS LES MICRO-PROJETS	17
2.1 FORMATION	17
2.1.1 La stratégie	17
2.1.1.1 Les technologies appropriées à faible coût	18
2.1.1.2 Les groupes cibles	18
2.1.2 Les étapes du programme de formation OMS/CREPA	19
2.2 INFORMATION	19
2.2.1 Publications du CREPA	19
2.2.2 Matériel pédagogique	20
2.3 RECHERCHE	21
2.3.1 Programme RAGEDE	21
2.3.2 Axes de recherche à développer	22
2.3.2.1 Optimisation globale des systèmes	22
2.3.2.2 Utilisation semi-collective ou collective des ouvrages	22

2.3.2.3	Combinaisons d'ouvrages	23
2.3.3	Nouveaux domaines d'intervention	23
2.4	CONCLUSIONS	24
2.4.1	Points forts du CREPA	24
2.4.2	Points à améliorer	25
2.4.2.1	Formation des stagiaires	25
2.4.2.2	Formation participative	25
2.4.2.3	Recherche appliquée	25
3.	ASPECTS INSTITUTIONNELS	26
3.1	CREPA-SIEGE : UNE MUTATION PROFONDE A FINALISER	26
3.2	LES ANTENNES NATIONALES ET LEURS RELATIONS AVEC LE SIEGE	27
3.2.1	Burkina Faso : le poids du CREPA-siège	29
3.2.2	Bénin : une mutation réussie	31
3.2.3	Sénégal : le processus d'autonomie reste à engager	31
3.2.4	Guinée : un statut inconfortable	32
3.3	ORGANISATION ET GESTION	33
4.	VERIFICATION DU CADRE LOGIQUE	35
5.	SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS	37
5.1	ROLE DU CREPA SIEGE	37
5.2	AUTONOMIE DES ANTENNES NATIONALES	39
5.3	GESTION ADMINISTRATIVE ET OPERATIONNELLE	40
5.4	L'APPROCHE CREPA	41
5.5	TECHNOLOGIES A TRES FAIBLE COUT	41
5.6	FORMATION DES PARTENAIRES, DES OPERATEURS ET DIFFUSION DES TECHNOLOGIES	42
5.7	FORMATION DES DIRECTEURS DU CREPA SIEGE ET DES ANTENNES NATIONALES	42

6. ANNEXES	44
Annexe 6.1 : Termes de référence modifiés	44
Annexe 6.2 : Programme de la mission	51
Annexe 6.3 : Liste des micro-projets réalisés par le CREPA	55
Annexe 6.4 : Liste des micro-projets visités par la mission d'évaluation	64
Annexe 6.5 : Réponses aux questions des termes de référence	65
Annexe 6.6 : Analyse du cadre-logique	95
Annexe 6.7 : Personnes rencontrées	114
Annexe 6.8 : Documents consultés	119

1. HISTORIQUE ET STRATEGIE

1.1 CONTEXTE HISTORIQUE

Ce chapitre est une synthèse tirée des documents "Evaluation intermédiaire du CREPA" de février 1993 et "CREPA PHASE III : 1995-1999" de janvier 1994.

1.1.1 Création du réseau

Le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA), créé en avril 1988, fait partie du réseau international de formation à la gestion de l'eau et des déchets (RIF), mis en place par les agences de développement multilatérales et bilatérales dans le cadre de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (1981-1990) en vue d'améliorer l'efficacité des investissements consacrés à l'AEPA et de mieux répondre aux besoins des couches sociales démunies des villes, des quartiers périurbains et des zones rurales.

Le réseau, dans sa composante africaine, est constitué de deux centres régionaux, le CREPA à Ouagadougou et le NETWAS (Network for water and sanitation) à Nairobi. Le CREPA à l'origine couvre 15 pays d'Afrique francophone de l'Ouest et du Centre : Burkina Faso, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Togo, Sénégal, Niger, Tchad, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Congo, Centrafrique, Gabon. Le NETWAS couvre les pays anglophones d'Afrique de l'Est.

Lors de sa création en 1984, le réseau avait essentiellement pour objectifs généraux :

- d'**informer** les décideurs, éduquer et **former** les ingénieurs et élèves ingénieurs ainsi que les ONG, les associations de base, les animateurs de terrain à l'utilisation de techniques à faible coût en matière d'alimentation en eau et assainissement.
- de **promouvoir** l'adoption de méthodes pluridisciplinaires mettant l'accent sur les aspects socio-économiques, culturels et sanitaires lors de la planification, de l'installation et de l'entretien de réseau d'alimentation en eau et assainissement.
- d'**encourager** la collecte et la diffusion active de renseignements portant sur les techniques à faible coût ainsi que les exemples de réussite et leur application.
- d'entreprendre des **recherches** de nature à améliorer davantage le rapport coût/efficacité.

Les différentes phases de planification du CREPA sont les suivantes :

- Phase I du 1er avril 1988 au 31 décembre 1990 : le démarrage du CREPA
- Phase II (1991 à 1994) : la consolidation et la création des antennes nationales
- Phase III (1995 à 1999) : le virage et la décentralisation des antennes nationales

Le but du CREPA tel qu'il a été formulé pour la Phase II est de :

contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations des états membres du CIEH, de l'EIER et de l'ETSHER par la promotion et la vulgarisation des technologies appropriées dans les domaines de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement.

1.1.2. Recommandations de l'évaluation de 1993

Tout en reconnaissant que le CREPA avait atteint dans une large mesure les objectifs qui lui avaient été assignés en 1988, la mission d'évaluation concluait par une série de recommandations pour redéfinir le mandat du CREPA et réorienter ses activités. L'expression de "virage" a été utilisée, puis conservée pour désigner toutes les restructurations survenues par la suite.

Le rapport d'évaluation intermédiaire du CREPA de D. Gubler, A. Traoré et C. Tremblay de février 1993 formule les recommandations suivantes :

Les bénéficiaires immédiats des efforts de promotion des technologies appropriées à travers le CREPA sont des décideurs, des formateurs, des ingénieurs, des techniciens, des artisans, des journalistes et des cadres féminins.

On peut difficilement s'attendre à ce que la maîtrise des technologies appropriées par ces acteurs débouche systématiquement sur l'amélioration du taux d'accès des communautés de base à ces technologies si une stratégie et des mesures plus orientées vers les populations concernées ne sont pas envisagées dans ce domaine.

La redéfinition du mandat du CREPA dans une perspective qui valorise immédiatement les résultats acquis en matière de technologies appropriées et au profit de ces populations est l'une des mesures les plus urgentes à envisager.

Les **recommandations générales** qui découlent de ce changement de virage sont les suivantes :

- la **réaffirmation du rôle** du CREPA au niveau du conseil des ministres des pays du CIEH;
- une réactualisation du mandat du CREPA en mettant davantage l'accent sur les **communautés non desservies** et l'urgence de leur **participation aux prises de décisions**. La volonté de décentralisation qui anime à l'heure actuelle la plupart des pays du CIEH devra favoriser cette approche et accroître l'impact des technologies appropriées;
- une **clarification des rapports de coopération** entre le CREPA et tous ses partenaires, notamment les 3I et le GREA, mais aussi et surtout avec les AN et toutes les organisations et structures qui opèrent auprès des populations à la base : ONG, GIE, associations d'ingénieurs, de techniciens, d'artisans, etc.

- la préparation et la planification de ce passage du CREPA à une phase plus participative qui devra être **testée** de mi-1993 à fin 1994 auprès de quelque deux ou trois AN;
- le **développement de la méthodologie** qui permettra au CREPA et au réseau d'atteindre ces objectifs;
- la **formation** du personnel du CREPA et de l'ensemble des intervenants à cette méthodologie;
- la mise en place d'un **Comité d'orientation** qui soutiendra par ses conseils l'ensemble de ce processus.

La mission d'évaluation suggère au CREPA une stratégie de bas en haut, qui part des besoins et des perceptions des usagers en matière d'eau, d'assainissement et d'environnement. Les composantes de cette démarche pourront être les suivantes :

- la formation participative;
- l'institutionnalisation de l'enseignement des technologies appropriées dans les écoles de formation d'ingénieurs et de techniciens;
- la recherche participative;
- la planification locale et la mobilisation de ressources;
- la construction et la maintenance;
- le suivi-évaluation et l'évaluation;
- l'éducation en matière de santé et d'hygiène;
- l'information et l'échange d'expériences.

1.1.3 L'application de la nouvelle stratégie

La nouvelle orientation comprend 4 principales dimensions ou axes d'actions :

- la **formation participative** : des modules de formation qui favorisent l'intégration des usagers et qui tiennent compte des besoins des groupes spécifiques (jeunes, femmes, enfants) seront conçus et utilisés. Toutes les méthodes de formation aux technologies appropriées comporteront une dimension sur l'approche des usagers. Ces cours visent aussi bien le personnel CREPA, que ses partenaires : décideurs, formateurs, ingénieurs, artisans.
- la **recherche action participative et appliquée** : ces outils d'investigation appropriée devront permettre d'identifier avec les populations les problèmes d'eau et d'assainissement qui prévalent dans les quartiers pauvres, dans les villages et les écoles ainsi que les solutions technologiques les plus pertinentes sur le plan économique et culturel.
- les **micro-projets** : des initiatives locales venant des collectivités, des associations, des groupements d'intérêt économique mettront en oeuvre des micro-projets dans le secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement / environnement. Les solutions identifiées devront être négociées et planifiées si possible avec l'ensemble des usagers en tenant compte des besoins et des rôles spécifiques des femmes, des jeunes et des artisans. Les formes de participation à

promouvoir seront également discutées et planifiées. La construction et la maintenance seront d'autant mieux intégrées dans la démarche globale que les populations seront étroitement associées aux décisions. L'éducation en matière de santé et d'hygiène sera d'autant plus efficace que les usagers auront fait la relation entre les maladies quotidiennes et l'insalubrité environnementale.

- **l'information et l'échange d'expérience** : l'ensemble du processus décrit ci-dessus sera documenté et fera l'objet d'échange d'information et d'expérience. INFO CREPA sera alors constamment enrichi de données provenant des pays vers le CREPA siège. Elles seront ensuite diffusées à l'intention de tous les partenaires du CREPA mais aussi auprès d'une audience plus large en fonction des ressources du CREPA siège et des antennes nationales.

1.1.4 Les résultats attendus à la fin de la phase III (1999)

La finalité de la phase III est de contribuer à l'adoption des technologies appropriées en matière d'eau potable et d'assainissement auprès des populations à faibles revenus des pays de la sous-région.

L'objectif de la phase III : des stratégies opérationnelles et participatives en matière de technologies appropriées en eau potable et assainissement sont développées, vulgarisées et mises en oeuvre.

- R1 : Un programme de formation sur les technologies appropriées est intégré dans le cursus des écoles régionales et nationales d'ingénieurs et de techniciens des pays membres du pôle de l'eau.
- R2 : Les ressources humaines indispensables au développement des technologies appropriées sont renforcées dans l'administration, les collectivités, les associations, les ONG et les privés.
- R3 : Un centre de documentation et d'information commun est disponible dans les pays.
- R4 : Les communautés destinataires des technologies appropriées participent à l'identification, à la conception, à la planification et à l'exécution des projets pilotes. Des micro-projets sont exécutés par les populations en zones périurbaines et rurales.
- R5 : Un réseau de promotion des technologies appropriées motivé et fonctionnel existe dans les pays.
- R6 : Un centre de référence pour le développement et la promotion des technologies appropriées est fonctionnel et anime le réseau.

1.2 MISSION ET LIMITES DE L'EVALUATION

1.2.1 Mission de l'évaluation intermédiaire de la phase III

Le phase III de planification du CREPA a commencé au 1er janvier 1995 et durera jusqu'au 31 décembre 1999. A mi-parcours de cette phase, une évaluation externe du CREPA a été prévue.

Des modifications très importantes sont intervenues depuis la dernière évaluation, il y a 4 ans. Certaines de ces modifications font suite à l'évaluation de 1993, d'autres concernent un changement d'un des bailleurs de fonds (l'un d'entre eux, l'ACDI s'étant retiré, un autre, Danida, ayant accepté de cofinancer le projet). Suite à la liquidation du CIEH, le CREPA est passé le 1er janvier 1995 sous la tutelle de l'Ecole des techniciens supérieurs de l'hydraulique et de l'équipement rural (ETSCHER), en attendant que des décisions sur le statut et sur le positionnement institutionnel du CREPA soient arrêtées par le Conseil des Ministres.

Les activités du CREPA dans les états membres, à travers les antennes nationales, se sont considérablement renforcées, en même temps qu'une évolution souhaitée et fortement appuyée se dessinait dans la structure des AN ainsi que dans les relations entre celles-ci et le CREPA siège.

Toutes ces raisons expliquent l'opportunité d'une nouvelle évaluation qui se veut rétrospective (évolution, adaptation aux nouvelles situations, état des lieux) autant que prospective (recommandations, lignes directrices pour la fin de la phase III).

Les 5 objectifs principaux de l'évaluation sont :

- a) Mise en application des recommandations de l'évaluation 1993;
- b) Réalisation du programme de la phase III (1995 - 1999);
- c) Évaluation des forces et faiblesses du CREPA par les ultimes bénéficiaires que sont les usagers (remarque : une expertise a été réalisée juste avant la mission d'évaluation, toutefois le rapport n'est pas encore disponible);
- d) Évolution du statut et des structures du CREPA-siège : collaboration externe et gestion interne
- e) Évolution des structures des antennes nationales (AN) et relations avec le siège.

Les trois principaux domaines à évaluer sont :

- **vulgarisation des technologies appropriées** par J. de Heer (chef de mission, Suisse) :
 - formation
 - information
 - centres de documentation
 - recherche appliquée
 - appui aux cadres du secteur

- **microprojets et participation** par Marguerite Money (Sénégal) :
 - formation du personnel CREPA
 - formation des structures relais
 - planification locale et mobilisation des ressources
 - éducation en matière d'hygiène
 - suivi et évaluation par les usagers
- **adaptation des institutions** par Gérard Cougny (Danemark)
 - choix du personnel et formation continue
 - gestion interne du siège et des AN
 - statut juridique des AN
 - statut du siège au sein du pôle de l'eau
 - relations entre le siège et les AN
 - structure de contrôle
 - relations avec les partenaires externes (OMS, UNICEF, ETSCHER, EIER, ITN, UNICEF)

1.2.2 Limites de l'évaluation

Le CREPA est un organisme dynamique, qui s'adapte continuellement à la situation locale. De plus des réformes institutionnelles sont en cours. La mission d'évaluation est plutôt une photographie (instantanée) des activités du CREPA. De plus, sa durée et ses limites ne nous ont pas permis d'entrer dans tous les détails des activités en cours et d'en analyser le fonctionnement précis.

Un certain nombre de décisions sont déjà prises ou en cours d'élaboration :

- Conseil des Ministres du 3 juillet 1997 à Dakar (au programme, la réforme institutionnelle du CREPA siège).
- Choix de la construction d'un nouveau bâtiment.

La réalité du terrain est plus complexe. La méthode CREPA est diversement interprétée et appliquée en fonction des contraintes (spécificités locales, conditions climatiques et écologiques, etc.) et des partenaires (ONG, institutions, administrations).

Le choix des antennes nationales évaluées par la mission d'évaluation a été fait par le CREPA. Le CREPA a choisi d'évaluer les activités du CREPA siège et de l'antenne nationale du Burkina Faso, un pays où l'antenne nationale a bien réussi (Bénin), un pays en cours de démarrage (Guinée) et un pays qui redémarre après une période d'inactivités (Sénégal). La phase III prévoyait de concentrer les actions dans 5 pays pilotes : Bénin, Burkina Faso, Mali, Côte d'Ivoire et Guinée. Ces pays ont été considérés comme des pays dynamiques ou opérationnels par la mission précédente.

Le programme de visite des micro-projets a été élaboré par les directeurs des antennes nationales, la mission d'évaluation n'a pas pu faire de choix à ce niveau. Nous avons toutefois vérifié que les choix effectués montrent bien la diversité des projets en cours. Ainsi, nous avons pu visiter au moins chaque type de projet en cours dans tous les pays visités. La plupart du temps, le programme de visite ne prévoyait que la visite des projets les plus anciens. Ceci est particulièrement vrai pour le Bourkina Faso (voir annexe 6.4). Dans les autres pays, les projets sont plus récents et ce choix n'a plus d'importance.

1.2.3 Organisation du rapport d'évaluation

La mission a élargi quelque peu les termes de référence pour tenir compte de la réalité sur le terrain (voir les nouveaux termes de référence en annexe 6.1).

Les termes de références comprennent en fait trois vérifications à faire, qui possèdent chacune leur propre logique. Afin de respecter ces logiques nous avons répondu séparément à chacune de ces préoccupations :

- une analyse de quatre domaines spécifiques à chacun des évaluateurs(-trices);
- une série de questions nouvelles à aborder (les questions n'étaient pas numérotées dans les termes de référence, nous leur avons donné une numérotation unique). Chacune de ces questions est traitée à l'annexe 6.5;
- une vérification des objectifs du cadre logique (annexe 6.6);

Le rapport suit une structure logique directement en rapport avec la mission et traitant de chacun des quatre domaines de l'évaluation et non selon l'ordre des questions des termes de référence.

1.3 METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

Le programme de la mission d'évaluation prévoyait tous les jours des visites pour les évaluateurs. Nous nous sommes partagés les visites (toujours au minimum deux personnes) pour disposer d'assez de temps pour évaluer les activités du CREPA siège, discuter avec le personnel et vérifier le cadre logique.

Après la synthèse et les recommandations, des photos illustrent les différents micro-projets visités. Une sélection a été faite pour montrer les différents problèmes rencontrés et les solutions apportées. Il n'y a pas de photos de la Guinée, seules des diapositives ont été prises.

L'annexe 6.2 présente le programme détaillé des visites réellement effectuées. Le transport par avion a eu quelques ratés, ce qui fait que la mission d'évaluation n'est pas toujours arrivée comme planifié.

L'annexe 6.3 présente les différents projets visités et les technologies appropriées utilisées dans ces projets. Tous les différents types de réalisation ont pu être visités. L'annexe 6.4 présente tous les micro-projets réalisés ou en cours de réalisation du CREPA siège et des antennes nationales dans les pays visités. Les micro-projets sont classés par type et par l'ordre chronologique dans lequel ils ont été réalisés. Il est ainsi possible d'analyser l'historique et le succès des différents micro-projets.

L'annexe 6.5 présente les réponses aux questions et l'annexe 6.6 le cadre-logique.

L'annexe 6.7 présente la liste des personnes rencontrées lors des visites. L'annexe 6.8 présente les ouvrages et rapports consultés lors de la mission, avant, pendant et après.

1.4 L'APPROCHE CREPA : UNE ORIGINALITE A PRESERVER

Les activités du CREPA se basent principalement sur les micro-projets. Les stratégies de mise en oeuvre ont souvent utilisé la formation, l'information des acteurs et partenaires, la recherche-action mais aussi des projets pilote et/ou de démonstration. Ces projets constituent des laboratoires où un ensemble de stratégies et approches doit être testé et ensuite diffusé dans des projets de plus grande envergure.

1.4.1 Types de micro-projets

Les micro-projets peuvent être classés en 4 catégories différentes (voir annexe 6.4) :

A. Les projets de démonstration dans les écoles : approvisionnement en eau, latrines, éducation pour la santé. Ce type de micro-projets a été réalisé en premier. Le premier projet pilote a démarré à Roumtenga en 1989. Ce type de projet est l'essence même du CREPA et correspond parfaitement à ses objectifs.

B. Les projets associatifs dans les quartiers péri-urbains : collecte par des charrettes, d'abord traditionnelles, puis avec des modèles améliorés, stations de transfert, compostage et crédit-épargne. Les premières études ont commencé en 1991, puis le démarrage du premier projet en 1993 à Wogodogo, secteur 10 de Ouagadougou.

C. Les projets-pilotes : distribution d'eau et pompage solaire

Un seul projet réalisé comme recherche appliquée (ou recherche-action) au quartier Dassasgo, secteur 28 de Ouagadougou (Burkina Faso).

Ce type de projet est réellement une expérience pilote où de nouvelles technologies sont d'abord développées par les ONG et le CREPA (pompage solaire, distributeur d'eau), puis mises en pratique, utilisées et évaluées par la population locale.

D. Les projets de grande envergure

Un projet réalisé dans une ville moyenne est actuellement en attente de financements complémentaires, à Ouahigouya (Burkina Faso). Ce projet a été développé en collaboration avec des ONGs locales et la municipalité.

D'autres projets, non évalués dans le cadre de la mission d'évaluation, ont été réalisés par le CREPA, sur mandat direct. Il s'agit notamment de projets de la Banque Mondiale au Bénin, de l'installation de latrines dans des camps de réfugiés touareg et du projet PADEAR au Bénin (voir également le cadre logique en annexe, point 6.11).

Ce type de projet préfigure peut-être une évolution de l'approche du CREPA, qui s'éloigne quelque peu de sa conception de base, en travaillant d'avantage au niveau d'une ville qu'au niveau d'une communauté, avec des interlocuteurs multiples (municipalité, services d'assainissement) et des ONG qui ont des objectifs spécifiques. Au niveau des communautés de base, la mise en place des technologies appropriées reste la même, la participation de la population

également, mais un nouveau service apparaît : l'aide à la planification globale d'une ville (plan directeur d'assainissement, concept de collecte et d'évacuation des déchets, etc.).

1.4.2 Zones d'intervention

Les priorités du CREPA (Programme quinquennal, C. Touré) sont :

- les villes moyennes et populations défavorisées
- les zones urbaines, périurbaines et rurales
- les quartiers irréguliers (provisoires, 4^{ème} cercle)

Le CREPA intervient dans des lieux de concentration de personnes. Les zones d'intervention sont les suivantes ¹:

- quartiers périphériques en milieu urbain
- quartiers enclavés ou accessibles démunis
- quartiers organisés
- zone rurale

Il faut également une absence de concurrence avec d'autres structures en place.

1.4.3 Les trois axes de l'approche CREPA

Suite au virage préconisé par la mission d'évaluation de février 1993, le CREPA a développé une approche originale pour les micro-projets. Cette approche combine trois axes différents (voir figure 1) :

- les **technologies appropriées à faible coût** dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement pour les populations défavorisées, souvent non desservies dans les quartiers périurbains et en milieu rural. Le CREPA a commencé par cette activité qui était le but même de sa création;
- l'**approche participative**, développée après le virage. Cette approche participative se fait aussi bien lors de cours de formation, que lors de la planification, de la mise en place et de l'entretien des installations en associant la population concernée aux décisions;
- les **activités rémunératrices**, principalement les micro-crédits comme préfinancement des installations. Le CREPA, se heurtant aux très faibles capacités financières des populations démunies, aux difficultés d'obtention de crédits par des institutions spécialisés, a développé cet axe qui permet d'assurer à terme un autofinancement des activités par la population concernée.

L'approche CREPA

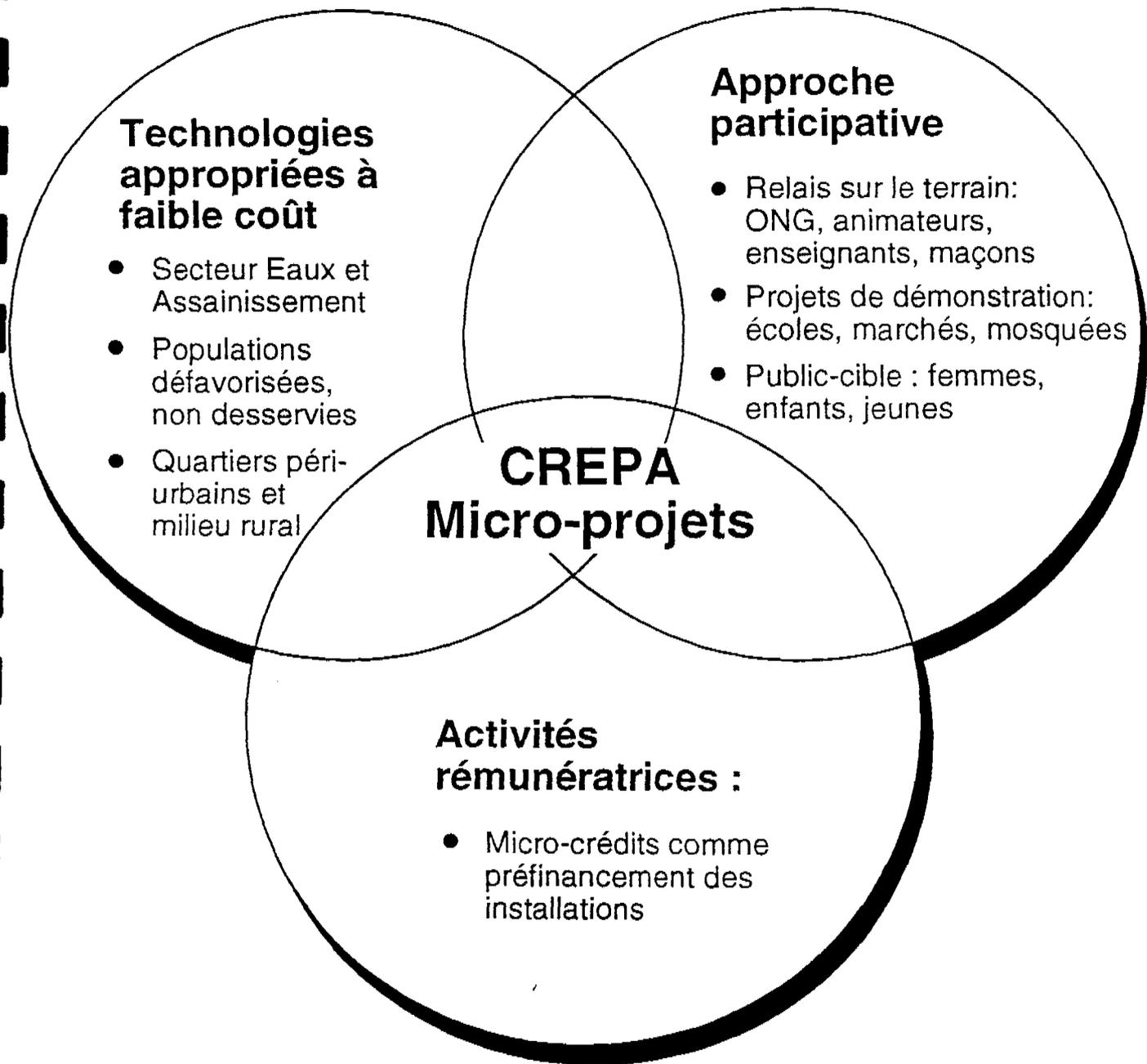


Figure 1 : L'approche CREPA

1.4.3.1 Les technologies appropriées à faible coût

Les technologies appropriées à faible coût ont été développées dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement au sens large, comprenant les excréta, les eaux grises et les ordures ménagères. La mission d'évaluation de 1993 suggère un élargissement de ces activités à l'ensemble de l'environnement, mais actuellement le CREPA n'a pas développé d'autres micro-projets dans ce domaine plus élargi.

Un mandat privé a été attribué en 1995 au CREPA dans le domaine de l'environnement : étude de la pollution de l'air à Ouagadougou.

La grande majorité des ouvrages réalisés dans le cadre des projets de démonstration ont été des ouvrages collectifs (écoles, marchés, mosquées). Un petit nombre d'ouvrages de démonstration ont été réalisés directement chez des privés qui sont ainsi favorisés, parce que ces ouvrages sont pris en charge par le CREPA avec une très faible participation du bénéficiaire (5 à 20%). Une telle modification de la stratégie devra être discutée parce qu'elle favorise une petite minorité et crée des attentes dans la population que le CREPA ne pourra pas satisfaire.

Le tableau de la page suivante présente les différents ouvrages ou engins que le CREPA a repris et développés dans les trois domaines principaux.

1.4.3.2 L'approche participative

Au début, le CREPA-siège, par ses nombreux contacts, initiait encore ces micro-projets ou donnait l'impulsion principale. Actuellement le choix des micro-projets se fait en principe sur initiative locale. Les communautés de base ou les ONG qui y sont actives, entendent parler du CREPA, souvent par l'intermédiaire d'INFO CREPA et soumettent un projet.

Si un projet est accepté, une phase de planification démarre avec la communauté de base afin de définir les besoins.

Ces micro-projets permettent de former des animateurs, des enseignants, des maçons, etc.

La combinaison entre les cours de formation des maçons, des enseignants et des formateurs, en même temps que la réalisation d'ouvrages de démonstration est très intéressante. Les projets de démonstration sont réalisés principalement dans les écoles, quelques projets touchent les marchés et un projet a été développé à la mosquée (Guinée-Conakry).

Domaine	Type d'ouvrages / d'engins	Pays / Micro-projets
Eau potable	Impluvium	Burkina Faso : Roumtenga Bénin : Minantinkpon
	Distributeur d'eau (DE)	Burkina Faso : Ouagadougou - secteur 28
	Postes d'eau potable (PEP) ou canaries améliorés	Burkina Faso : Roumtenga, Ouagadougou - secteur 28, Ouahigouya Bénin : Minantinkpon Sénégal : Ecole M'Pale
	Déferrisation	Burkina Faso : Roumtenga
	Pompe à main	Burkina Faso : Roumtenga
	Puits	Bénin : Minantinkpon
	Pompage solaire	Burkina Faso : Ouagadougou - secteur 28
Eaux usées et eaux grises	Latrines VIP	Burkina Faso : Roumtenga, Ouahigouya Bénin : Minantinkpon Sénégal : Louga, Thiès - quartier Médina Fall et HLM Thialy Guinée : Conakry - Cité de l'Air et Cité 21
	Puisards	Sénégal : Louga, Thiès - quartier Médina Fall et HLM Thialy
Ordures ménagères	Charrettes de collecte	Burkina Faso : Ouahigouya, Wogodogo Bénin : Cotonou, quartier St. Michel Guinée : Conakry - Cité de l'Air et Cité 21, INACAV
	Poste de transfert	Bénin : Cotonou, quartier St. Michel Guinée : Conakry - Cité de l'Air et Cité 21, INACAV
	Tri et compostage	Burkina Faso : Ouahigouya Guinée : Conakry - Cité de l'Air et Cité 21

Note : Les pays cités sont ceux qui ont été visités par la mission d'évaluation

Tableau 1 : Type d'ouvrages et d'engins mis en place par le CREPA

1.4.3.3 Les micro-crédits ou le préfinancement

Le but des micro-crédits est de dynamiser les groupements villageois pour faciliter la participation des communautés à l'amélioration du cadre de vie. Ces dernières années, l'engouement des populations à former des groupements pour mener des activités génératrices de revenus est une initiative à encourager, car elle constitue une amorce pour la génération locale de richesse indispensable pour l'auto-développement.

Le programme d'eau potable et d'assainissement en milieu rural n'étant pas généralement rentable, financièrement il est envisagé par des micro-crédits de générer des ressources permettant aux populations d'investir dans le secteur, condition d'octroi du crédit par le CREPA.

Les parties impliquées sont liées par une convention. Il s'agit des groupements, de l'ONG et du CREPA.

Les ONG ont la responsabilité d'identifier et d'étudier la composition du groupement ainsi que ses activités.

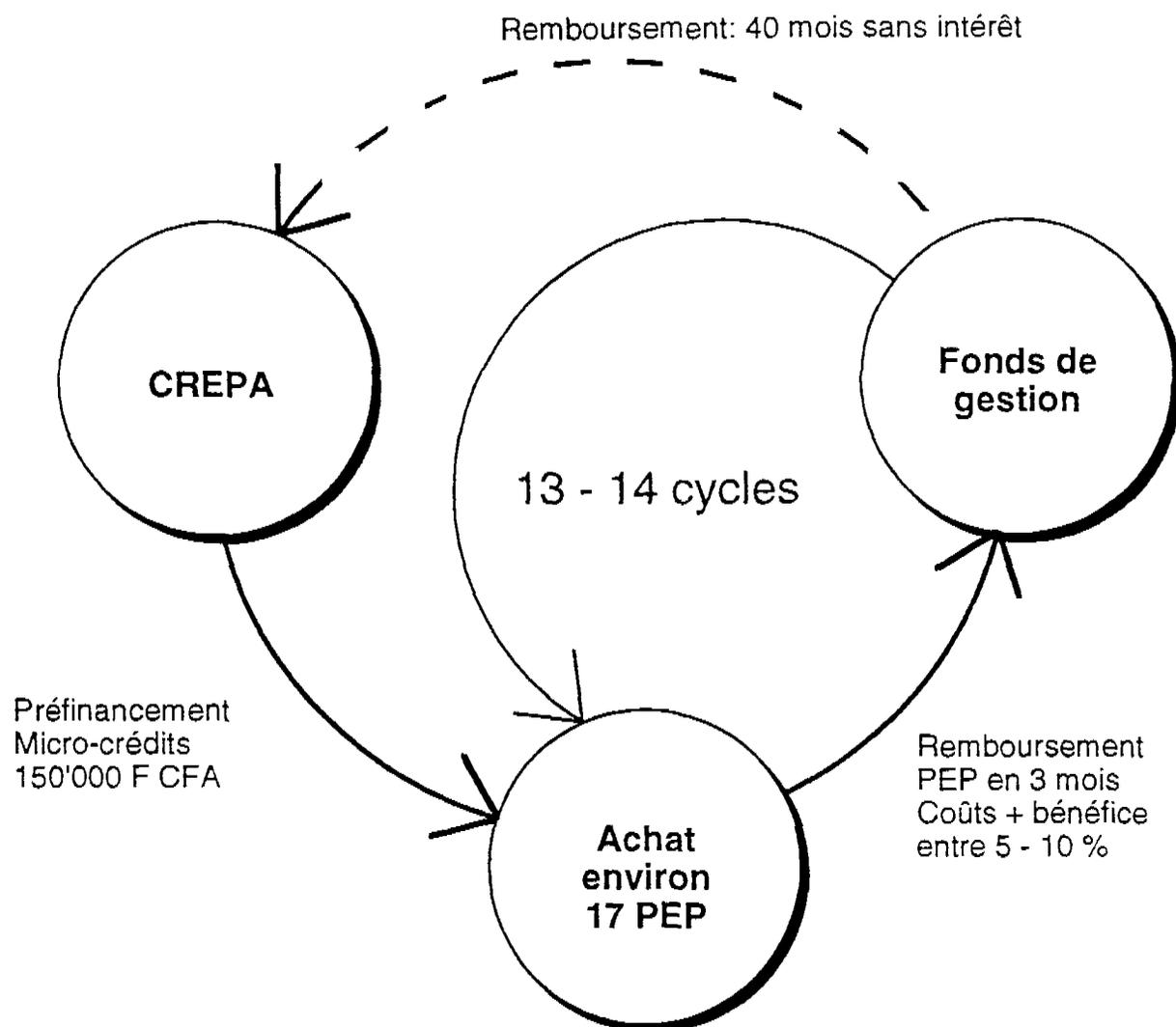
L'ONG assiste le groupement et l'aide à surmonter les éventuelles difficultés.

Quant au groupement il a l'obligation de rentabiliser le crédit, de réaliser des bénéfices, de rembourser progressivement le crédit qui lui est alloué et de réaliser des ouvrages d'AEPA. Pour ce faire un compte de remboursement du crédit doit être ouvert.

Mensuellement le groupement dégagera de ses bénéfices un pourcentage qu'il versera dans ce compte. L'ONG et le groupement détermineront le montant à prélever pour recouvrer dans des délais raisonnables le crédit.

Un exemple du fonctionnement des micro-crédits est présenté à la figure de la page suivante. Les montants en jeu sont toujours très faibles.

Fonctionnement des micro-crédits du CREPA



PEP:
 Modèle simple: 5'600 F CFA
 PEP avec support métallique: 8'500 F CFA
 PEP avec support métallique de 50 cm: 11'900 F CFA

Exemple - Ouagadougou Secteur 28 - Burkina Faso

Figure 2 : Fonctionnement des micro-crédits du CREPA

1.4.3.4 Critères de sélection des projets

Le CREPA et ses antennes nationales n'ont ni le mandat, ni la capacité pour exécuter eux-mêmes les projets-pilotes. L'exécution est confiée à des structures-relais (ONG, associations de base, groupements, etc.). Le rôle du CREPA est surtout axé sur l'encadrement et le développement des capacités des acteurs.

Le CREPA a établi des critères d'éligibilité des projets qui permettent de trier et de sélectionner un micro-projet. Ces critères sont les suivants :

1. existence d'une structure relais légalement reconnue (Groupement villageois ou d'intérêt économique, ONG, association de base, coopérative, etc.) engagée, compétente ou ouverte à l'apprentissage et responsable de l'exécution du projet;
2. formulation d'une demande par les promoteurs du projet (structures relais et population);
3. engagement des populations à participer;
4. pour les promoteurs, l'appui extérieur constitue un appoint;
5. inexistence d'actions concurrentes à celles envisagées;
6. le projet répond à une demande des populations et structures relais et permet de résoudre un problème concret et non imaginaire;
7. le projet est viable, c'est-à-dire répliquable ou extensible avec un minimum de ressources extérieures (humaine, matérielle et financière) dans un délai raisonnable;
8. le projet génère des ressources mobilisables pour autofinancement des activités;
9. le projet s'appuie par la suite sur des mécanismes financiers locaux ou nationaux.

Le CREPA agit à travers des relais : associations de quartier, comités de salubrité, ONG, etc.

Le CREPA Guinée a également défini des critères de choix des zones d'intervention (voir encadre de la page suivante).

1.4.3.5 Evaluation des micro-projets

Les critères principaux que nous avons utilisé pour l'évaluation des micro-projets sont les suivants :

- efficacité des actions entreprises;
- présence ou non d'un effet de démonstration;
- présence ou non d'un effet multiplicateur des différentes actions;
- pérennité de l'action du CREPA.

CREPA Guinée : Critères de choix des zones d'intervention

1. Critères socio-économiques

- projet accepté par les populations et les bénéficiaires directs
- projet socialement réalisable
- projet rentable (financier, social), faisabilité
- volonté à payer vérifiée
- prise en charge de l'entretien et de la maintenance par les populations bénéficiaires
- suivi et évaluation possible

2. Critères techniques

- faisabilité technique vérifiée de la zone
- utilisation maximale des matériaux locaux
- acceptabilité technique des populations
- technique financièrement supportable par les populations
- disponibilité de porte de transfert (déchets solides)

3. Critères politiques

- volonté politique des autorités
- disponibilité des responsables locaux
- facilité politico-administrative accordée
- acquisition gratuite auprès des autorités des biens publics
- appui politique assuré et continu.

2. VULGARISATION DES TECHNOLOGIES APPROPRIÉES A TRAVERS LES MICRO-PROJETS

Quatre aspects sont à prendre en compte :

- la formation
- l'information
- la recherche
- les micro-projets

2.1 FORMATION

L'objectif de la formation est de développer les capacités des différents intervenants dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement qu'ils soient ingénieurs, techniciens, agents de développement social, artisans, maçons, etc.

Le cadre logique de la Phase III prévoit les formations suivantes :

- participation à l'enseignement en formation initiale et post-universitaire à l'EIER et à l'ETSHER;
- formation continue avec l'EIER et l'ETSHER;
- formation à l'approche participative SARAR des cadres formateurs et agents de développement de projets (animateurs);
- formation régionale des enseignants aux technologies appropriées et des approches participatives.
- formation à la carte
- formation des artisans ouvriers.

2.1.1 La stratégie²

Le CREPA s'est associé à l'OMS pour entreprendre des recherches et concevoir des méthodes et des outils participatifs de formation et d'animation des communautés qui soient spécifiques au secteur de l'AEPA. Cette collaboration se justifie car l'OMS, aussi a élaboré une stratégie et défini des principes qui orientent ses actions dans le secteur de l'AEPA comme composante essentielle de l'amélioration des conditions sanitaires. Un des éléments clés de cette stratégie est de concevoir et réaliser des programmes santé au niveau de l'école et ayant pour cibles principales : les élèves, les enseignants, les parents d'élèves, et l'ensemble de la communauté.

² Ce paragraphe est tiré de : Stratégie de développement en cascade des capacités de formation et de diffusion des outils participatifs SARAR dans le secteur de l'AEPA en Afrique de l'Ouest - document de convention entre le CREPA et l'OMS)

2.1.1.1 L'objectif du programme OMS/CREPA

L'OMS et le CREPA ont décidé de joindre leurs efforts pour mettre en place un processus de formation en cascade de leurs partenaires respectifs, tant au niveau national que local, et d'institutionnaliser les méthodes participatives adoptées dans les différentes organisations avec lesquelles ils collaborent.

Le choix méthodologique des 2 institutions a porté sur l'utilisation de la méthode participative SARAR (Self esteem = confiance en soi. Associative strengths = forces associées. Resourcefulness = ressources potentielles. Action planning = planification de l'action. Responsibility = responsabilité)

Cette méthode a été introduite et testée de 1990 à 1992, en Afrique subsaharienne, dans le cadre du Programme PROWESS (en français : Participation des femmes à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement) du PNUD/BANQUE MONDIALE. De même, l'OMS en 1991, avait introduit cette méthodologie dans le cadre de son programme PHAST (Participation and hygiene sanitation transformation) développé en Afrique de l'Est.

Ainsi, la stratégie OMS/CREPA s'appuie-t-elle sur un noyau de formateurs et de personnes ressources africaines qui sont familiers de la méthodologie SARAR.

L'objectif principal de la formation SARAR est de : "créer une vision unifiée, de promouvoir un engagement commun des personnes intéressées afin de s'assurer du soutien des communautés locales, et de celui des femmes en particulier ".

C'est donc une approche qui privilégie la créativité , le développement de l'auto-estime, de la confiance en soi et en ses capacités réelles et potentielles. Elle permet aux intervenants sur le terrain d'appuyer les communautés dans l'identification de leurs besoins, dans l'analyse de leurs problèmes, dans la planification de leurs projets, le suivi et l'évaluation de leurs projets .

La méthode SARAR s'appuie sur des supports pédagogiques qui facilitent l'apprentissage et la participation de personnes analphabètes ou peu scolarisées, à savoir images, jeux de rôles, etc.

2.1.1.2 Les groupes cibles

L'OMS a choisi 4 pays de concentration (Bénin, Burkina Faso, Guinée et Mali), et le CREPA 8 pays d'intervention (Bénin, Burkina Faso - Côte d'Ivoire, Congo - Guinée - Mali, Togo et Sénégal).

Dans chacun de ces pays , il est prévu que le programme forme :

- des formateurs et/ou des responsables en animation-formation de programmes AEPA et de l'éducation pour l'hygiène, financés ou appuyés par les agences de coopération bilatérale (Danemark-Suisse), par les organisations internationales (OMS - UNICEF), par des ONG représentatives , ou par les Antennes nationales du CREPA. Ceux-ci formeront à leur tour :
- des animateurs et animatrices responsables de la sensibilisation en hygiène et assainissement des populations au niveau des communautés ou dans les écoles.

2.1.2 Les étapes du programme de formation OMS/CREPA

5 étapes principales sont prévues au programme (au préalable, tous les cadres du CREPA-siège et des antennes nationales avaient été formés à la méthodologie SARAR, en 1994) :

- Etape 1 : Rencontre et concertation d'experts (formateurs, dessinateurs)
 - Formation de formateurs
 - Production de modules
- Etape 2 : Reproduction des modules dans les pays
 - Démultiplication de la formation dans les différents pays
 - Multiplication des outils
- Etape 3 : Mise en oeuvre des programmes pilotes d'hygiène et de santé
- Etape 4 : Evaluation participative des projets pilotes
- Etape 5 : Atelier de capitalisation et de diffusion des résultats .

2.2 INFORMATION

2.2.1 Publications du CREPA

Les publications du CREPA siège comprennent notamment :

- 6 publications techniques (manuels, fiches techniques des ouvrages);
- 1 publication sur l'approche participative (manuel);
- 5 films vidéo (commentaires en français, mooré et dioula)
- 7 séries de diapositives (adaptations des modules de la Banque mondiale)
- 6 séries de diapositives CREPA (construction des ouvrages, collecte et projets pilotes)

Le bulletin Info-CREPA occupe une place à part. Ce bulletin, publié 4 fois par an, est largement distribué en Afrique francophone. Il est unique en son genre. Pratiquement tous nos interlocuteurs le reçoivent et l'apprécient. De nombreuses personnes souhaiteraient également publier des articles sur leurs activités dans ce bulletin. Plusieurs micro-projets ont débuté suite à la lecture d'Info-CREPA. Ce bulletin contribue largement à la diffusion des activités du CREPA et à la réputation du CREPA.

1995 : 4 numéros

Distribution directe :

- Afrique :	130
- Europe :	50
- Amérique :	25
- Asie :	2
<i>Sous-total Distribution directe :</i>	<i>207</i>

Distribution aux micro-projets :

- Burkina Faso :	127
- EIER/VETSHER :	45
- Séminaires :	40
<i>Sous-total Micro-projets :</i>	<i>212</i>

Distribution aux antennes nationales

- Bénin :	100 à 150
- Côte d'Ivoire :	100
- Sénégal :	100 à 120
- Burkina Faso :	80 à 100
- Mali :	80 à 100
- Guinée :	60 à 80
- Togo :	50 à 70

Sous-total Antennes nationales : 570 à 720

Divers : 26

Total distribué : 1'015 à 1'165

Le secteur de l'information est également très développé par le CREPA. Toutes les personnes rencontrées sont unanimes. Les publications du CREPA sont très appréciées tant par leur qualité que par leur présentation.

Le bulletin Info CREPA est devenu un lien indispensable entre les milieux professionnels de l'Afrique de l'Ouest et du centre.

L'adaptation des modules de formation, leur "africanisation" ainsi que les productions originales du CREPA sont très recherchées.

Le seul point à améliorer serait l'équilibrage entre les publications techniques (très nombreuses) et les publications sociologiques (pas assez nombreuses). Les numéros d'Info CREPA qui sont épuisés actuellement avaient pour thème l'approche participative.

2.2.2 Matériel pédagogique

A ce jour, 4 modules intégrant la méthodologie SARAR ont été élaborés :

- le Manuel "Formation de formateurs à la méthodologie SARAR - FOSAR";
- le manuel "Formation au FOSAR", manuel de base utilisé pour une formation standard d'animateurs et animatrices, et susceptible d'être adapté aux contextes des différentes cibles. C'est ainsi, par exemple, que le projet PIHVES a développé, avec l'appui du CREPA, ses propres outils de formation au FOSAR;
- le module "Education sanitaire à l'école" qui s'adresse aux éducateurs sanitaires et aux instituteurs ;
- et enfin, le "Guide de formation en animation, communication et éducation pour la santé", spécifique à la question des déchets solides .

Chaque module, est accompagné d'un jeu d'images. Ces images illustrent les différents thèmes de formation, selon différentes techniques d'utilisation des images : les 3 piles de cartes assorties, les histoires à hiatus, les voies de contamination, etc.

Au total :

- Pour chaque module, des fiches techniques ont été élaborées parmi lesquelles : des fiches pédagogiques pour l'utilisation des outils théoriques et des outils pratiques, des fiches d'évaluation des sessions de formation, des grilles d'évaluation des outils
- Enfin, cassettes vidéo, cassettes audio, et jeux de diapositives, ils illustrent les différents thèmes AEPA

2.3 RECHERCHE

2.3.1 Programme RAGEDE

Le programme RAGEDE (Recherche appliquée pour la gestion de l'eau, des déchets et l'environnement) est entré dans sa phase d'exécution au moins de juin 1996. Il s'agit d'un programme de recherche appliquée lancé à l'intention des chercheurs dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le programme porte sur les aspects socio-économiques, juridiques, institutionnels et techniques des différentes réalisations des relais appuyés par le CREPA.

Sur la trentaine de propositions parvenues au CREPA, 16 ont été retenues par le Comité de pilotage et le CREPA. Chaque chercheur obtenait une bourse de recherche de 1'000'000 FCFA. Les réactions dans les antennes étaient que cette somme est souvent insuffisante, surtout quand il s'agit de faire des analyses et des déplacements en milieu rural. Le nombre de projets retenus par pays est :

- Bénin :	4
- Burkina Faso :	4
- Cameroun :	2
- Guinée :	1
- Mali :	4
- Niger :	1

MEIER et l'ETSHER n'ont pas proposé de sujets de recherche. La restitution finale est prévue à partir de juin 1997 à Ouagadougou.

Les sujets proposés sont très intéressants. Il y a notamment différents problèmes liés à l'adaptation des technologies aux conditions locales :

Bénin - évacuation des excréta des villages lacustres

Cameroun - quartiers spontanés

Mali - méthodes de traitement des eaux usées des teintureries

La qualité de ces recherches laisse également à désirer. Les recherches bibliographiques font souvent défaut. Les analyses ne sont pas toujours fiables. Le CREPA doit absolument faire un effort pour que ces travaux soient de très bonne qualité.

2.3.2 Axes de recherche à développer

2.3.2.1 Optimisation globale des systèmes

L'optimisation des latrines et des charrettes n'est pas faite systématiquement et de manière rigoureuse en examinant les problèmes, en définissant les différentes variables et en les optimisant.

Nous avons trop l'impression que seul un processus d'essais sur le terrain et de corrections d'erreurs quand elles apparaissent aux utilisateurs est utilisé. Le retour des informations se fait bien entre les utilisateurs et le CREPA.

Par exemple, nous n'avons pas trouvé de réflexion sur le choix des différentes dimensions des latrines et des puisards. En Guinée, les portes des latrines étaient très étroites, alors que le bois coûte moins cher que les moellons.

Pour la traction par les ânes, il est clair que le poids des charrettes et le harnais utilisés ne sont pas optimisés. Ces points devraient encore être examinés de manière détaillée.

Certains ouvrages sont aujourd'hui encore trop chers pour les populations défavorisées. L'objectif global de la recherche du CREPA doit être d'abaisser les coûts des ouvrages, encore et encore. Absolument tout doit être entrepris dans ce sens. L'effort doit être permanent et continu.

2.3.2.2 Utilisation semi-collective ou collective des ouvrages d'assainissement

Dans certains micro-projets (Bénin, Sénégal, Guinée) un choix a priori de réalisations individuelles dans chaque concession a été fait (la population le demande souvent). Le coût des ouvrages ne permet pas à la population de les autofinancer. Un des moyens de résoudre ce problème (hormis la réduction des coûts de chaque ouvrage par une optimisation systématique) est de réaliser des ouvrages collectifs (ou semi-collectifs).

Par exemple, au Sénégal, un puisard coûte environ 40'000 F CFA. La disposition des concessions permettrait de relier deux regards à une même fosse ou de réaliser un puisard pour quatre concessions (éventuellement sur la voie publique). Le coût serait alors divisé par deux ou quatre. L'acceptabilité de tels ouvrages, et les formes de coopération et d'entretien qu'ils nécessitent, devraient être discutées et testées par la population.

Même si des latrines collectives posent des problèmes au niveau de la responsabilité et de l'entretien, des essais-pilotes pourraient être fait avec des installations semi-collectives : utilisation par 3 ou 4 concessions des mêmes latrines, avec par exemple des clefs en possession de chaque concession, un tournus au niveau de l'entretien, etc. Une recherche, avec la population, des formes différentes d'utilisation semi-collectives pourraient être faites.

2.3.2.3 Combinaisons d'ouvrages

La recherche d'une combinaison appropriée de différents ouvrages devrait être poursuivie. Des synergies, des réductions de coûts et une amélioration du confort d'utilisation peuvent être atteints. Cette recherche devrait être faite en étroite collaboration avec la population pour définir leurs besoins et leurs attentes.

Dans les micro-projets des écoles (Burkina Faso, Bénin), le CREPA a combiné des impluviums, des postes d'eau potable (PEP) dans les différentes classes d'école et des latrines. Dans certains micro-projets, des lavoirs ont été installés afin que les élèves puissent se laver les mains.

Dans le quartier HLM Thialy à Thiès (Sénégal), le comité de salubrité (composé uniquement de femmes) a choisi une famille "démunie" pour installer une latrine et un puisard de démonstration. La famille a ensuite construit, à ses frais, une douche, accolée aux latrines avec une évacuation des eaux vers le puisard. Cette disposition permet de réduire la construction d'une paroi.

Dans le quartier de St. Michel à Cotonou (Bénin), l'association de jeunes, appuyée par le CREPA, a remporté une offre publique pour le nettoyage du marché et la construction de latrines. Les femmes ont demandé de réaliser en même temps des douches afin qu'elles puissent se laver. L'utilisation des latrines et des douches sera payante.

Dans les pays du Sahel, où l'eau est une ressource rare, des recherches devraient être poursuivies pour essayer de réutiliser au maximum les eaux. L'EIER a entrepris plusieurs recherches dans ce sens. Le CREPA ne s'est toutefois pas engagé dans ce domaine sur le terrain.

2.3.3 Nouveaux domaines d'intervention

Selon le CREPA, les perspectives d'avenir sont :

- gestion des déchets
- traitement et recyclage du plastique
- stratégies en relation avec la création d'emplois
- problème des fosses septiques : év. des réseaux d'égouts à petits diamètres
- alimentation en eau potable à moindre coût des quartiers périurbains
- ruissellement urbain : caniveaux à ciel ouvert, réduire les coûts et les emprises, bassins de rétention
- éducation sanitaire dans les écoles.

Le CREPA effectue de nombreuses expertises ou mandats payés. Ces mandats permettent au CREPA d'aller vers une autonomisation financière, ce qui est souhaitable et nécessaire. Il y a toutefois un danger de s'éloigner trop du domaine d'expertise du CREPA. Le CREPA est encore trop jeune pour se disperser dans tous les domaines, ce qui entraînerait une image trop floue au niveau du marketing. Le CREPA devrait mieux définir ce qui correspond à sa mission et à son approche, la marge de manoeuvre et les limites à ne pas dépasser.

2.4 CONCLUSIONS

2.4.1 Points forts du CREPA

Clairement, les points forts du CREPA sont la formation et l'information. **Le cadre** logique (voir 5) présente les activités considérables que le CREPA a **déployé dans ce domaine**. Tous les objectifs ont été atteints ou même dépassés. **Le CREPA est un des rares organismes** qui forment des artisans et des maçons à **de nouvelles techniques**. L'échange d'expérience est considérable.

Au niveau des publications, un rééquilibrage en faveur de **l'approche participative** serait nécessaire. Trop de publications ne concernent que les **technologies appropriées** à faible coût, alors que le CREPA possède une grande **expérience dans les différentes approches participatives**. Les études de cas, basées sur **l'expérience du CREPA**, sont très demandées.

Des publications abordant les aspects économiques, et **principalement les activités rémunératrices**, devraient également être élaborées à partir **des micro-projets** et de l'expérience acquise.

La formation des différents acteurs intervenant dans le secteur **AEPA en méthodologie participative** a facilité l'introduction de la participation communautaire **dans les projets d'AEPA**, pour l'identification des problèmes, les enquêtes de ménages, et la recherche de solutions .

Les points forts de la formation :

- la stratégie de collaboration avec l'OMS a permis de créer des synergies;
- l'approche participative a été intégrée au thème de formation, y compris pour les formations les plus techniques (exemple : Module de formation d'éducateurs sanitaires : Aspects technique et sanitaire de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement)
- la formation des relais 8 ONG, associations de base, GIE
- le matériel pédagogique est adapté au contexte local, aux populations analphabètes ou peu scolarisées. Il est facile à utiliser;
- les images qui accompagnent les modules sont particulièrement réalistes : elles représentent différentes situations de problèmes sanitaires rencontrés en zone périurbaine ou rurale.
- la qualité des images a évolué : de trop caricaturales au début, elles sont devenues plus figuratives et leur interprétation prêter moins à confusion. De plus, le fait qu'elles soient plastifiées les protège des intempéries et rallonge leur durée de vie .
- la diversité des moyens pédagogiques (images-sketches-jeux de rôle-film vidéo...) contribue au soutien de l'intérêt des apprenants ;
- les méthodes pédagogiques actives facilitent la participation, l'implication, et le changement de comportement;
- l'implication des imams, des élèves, des instituteurs et des parents d'élèves comme vecteur de changement au sein de la communauté s'est avérée payante;

- enfin, en s'investissant sur le thème de l'approche participative dans les projets d'AEPA, le CREPA est sur un créneau porteur : il est appelé à apporter son appui à de nombreuses organisations de développement.

2.4.2 Les points à améliorer

2.4.2.1 Formation des stagiaires

Dans le domaine de la formation, la seule "critique" que l'on peut faire, c'est que le CREPA accueille plus de stagiaires et de diplômés que le maximum autorisé par le cadre logique. Toutefois, par sa position entre les expériences de terrain, l'enseignement et la recherche universitaire, le CREPA peut difficilement refuser ces personnes. Néanmoins, la mission estime que le respect de cette limitation est nécessaire, parce que ces personnes sont insuffisamment encadrées et la qualité de leur travail ne correspond pas à un niveau universitaire ou technique. De trop nombreuses fautes ont été observées dans ces travaux.

2.4.2.2 Formation participative

Les points à améliorer:

- agrandir les images à la taille d'un poster, afin qu'elles soient visibles de loin
- prévoir un système auto collant pour que les images puissent adhérer à un tableau feutrine, plus facile à utiliser en milieu rural;
- enrichir la méthodologie d'une approche sensible aux relations de genre (voir la réponse à la question 21);
- rassembler dans un même manuel à éditer, fiches techniques, dessins et tout autre outil se rapportant à la méthodologie SARAR, sous une forme pratique, attrayante, et facile à utiliser. Ce manuel pourrait prendre la forme d'un guide du facilitateur ou de l'animateur, guide qui pourrait donner toutes les indications dont un animateur a besoin pour animer une formation SARAR (sorte de TOOL-KIT, portant le label CREPA);
- poursuivre le programme de formation en cascade prévu.

2.4.2.3 Recherche appliquée

Le point faible du CREPA est la recherche appliquée (manque d'optimisation des systèmes et ouvrages) et la qualité des travaux de diplôme, de stage et de recherche.

Dans un organisme avec autant d'activités différentes, il est normal que l'attention se relâche dans ce domaine. A terme, cela peut entacher la réputation du CREPA.

3. ASPECTS INSTITUTIONNELS

L'équipe d'évaluation a porté son attention sur trois points :

- L'évolution et le devenir du CREPA-siège
- Les antennes nationales (AN) et leurs relations avec le CREPA-siège
- L'organisation et la gestion des AN

3.1 CREPA-SIEGE : UNE MUTATION PROFONDE A FINALISER

Par leur protocole d'accord du 18 décembre 1987, l'EIER, le CIEH et l'ETSHER ont décidé "d'accueillir un Centre régional pour le développement des techniques à faible coût dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, CREPA, sous l'appui financier et technique des bailleurs de fonds et à l'initiative de la Banque mondiale."

Suite à la décision de liquidation du Comité Interafricain d'Etudes Hydrauliques (CIEH) en 1994, le CREPA est passé sous la tutelle de l'Ecole des techniciens supérieurs de l'hydraulique et de l'équipement rural (ETSHER). Cette tutelle a fait l'objet d'un protocole d'accord du 19 octobre 1994 entre l'EIER et l'ETSHER entré en vigueur le 1er janvier 1995, date qui correspond au début de la phase III du CREPA (1995-1999). Depuis cette date, le CREPA a fonctionné selon ce protocole en attendant que des décisions sur le statut et sur le positionnement institutionnel du CREPA soient arrêtées par le Conseil des ministres des Etats membres du pôle de l'eau de Ouagadougou.

Le nouveau statut du CREPA-siège a été discuté lors de la réunion du Conseil des Ministres tenue à Ouagadougou du 1er au 4 avril 1997. Les orientations suivantes ont été arrêtées et devraient être entérinées par le Conseil des Ministres prévu le 3 juillet 1997 à Dakar :

- Erection du CREPA en organisme inter-états au même niveau que l'EIER et l'ETSHER ;
- Adoption des textes régissant le CREPA "nouvelle formule" :
 - Statuts proprement dits ;
 - Règlement intérieur du Conseil des Ministres ;
 - Règlement intérieur du CREPA, y compris organigramme et description des emplois (dits cahier de charge des agents) ;
 - Statuts du personnel.

La mission d'évaluation a tenu compte de cette mutation. Elle a proposé de la mentionner explicitement dans les termes de référence, ce qui a été accepté par la partie Danoise le 27.04.97.

Il est indéniable que le nouveau statut du CREPA-siège va lui donner un "poids" institutionnel bien plus important que son statut précédent. Toutefois, le CREPA est encore largement tributaire du soutien de ses deux bailleurs de fonds actuels. Il aurait

été souhaitable de les associer plus étroitement à l'évolution en cours et de les consulter sur les textes en préparation³.

Par ailleurs, pour des raisons de calendrier, les textes proposés au Conseil des Ministres du 3 juillet 1997 ne pourront pas intégrer les résultats de la mission d'évaluation. Il est cependant du plus grand intérêt de procéder à une relecture de ces textes à la lumière des résultats de l'évaluation.

Enfin, les textes proposés (Statuts du CREPA, Règlement intérieur du Conseil des ministres, Règlement intérieur du CREPA, Statuts du personnel du CREPA) présentent quelques problèmes de fond et de nombreuses imperfections de détail qui ne devraient pas permettre au Conseil des ministres de les adopter tels quels. Une révision est nécessaire.

Sous ces réserves, quelques points importants peuvent d'ores et déjà être dégagés. Ils répondent en partie aux questions des TdR qui sont développées plus loin.

La nouvelle structure proposée par le CREPA-siège ne remet pas en cause les objectifs de la phase III. Au contraire, son poids institutionnel accru devrait faciliter le travail du CREPA.

Le Conseil des Ministres devrait être le lieu approprié pour un plaidoyer auprès des gouvernements des pays membres en vue d'adoption de politiques nationales d'assainissement qui laissent une large place aux approches de type CREPA. Il serait en effet contradictoire que les ministres décident ensemble de relever le niveau institutionnel du CREPA-siège tout en négligeant ou en ignorant leurs propres antennes nationales.

Pour cela, il faut que la nouvelle structure du CREPA-Siège corresponde à une demande réelle des gouvernements. Compte tenu que les processus en cours n'est pas encore intériorisé au niveau des Etats membres, il est difficile à la mission d'évaluation de se prononcer sur ce point.

3.2 LES ANTENNES NATIONALES ET LEURS RELATIONS AVEC LE SIEGE : UN EDIFICE INSTITUTIONNEL A CONSOLIDER

D'une manière générale, les pays visités ont permis à la mission d'évaluation de voir diverses configurations d'AN et de se faire une idée de leurs problèmes de statuts et d'organisation.

Quelle que soit la structure, le CREPA-siège ne devrait pas jouer les rôles dévolus aux AN. Le CREPA-siège a son rôle propre à jouer et il doit en même temps apporter aux AN une assistance et un suivi. Le CREPA-siège devrait moins s'investir dans les projets (ce qui pourrait contrarier l'autonomie des AN, en particulier celle du Burkina Faso) et plus dans ses rôles spécifiques que ne peuvent pas (ou peu) jouer les AN : suivi

Selon le directeur du CREPA, de nombreuses discussions ont eu lieu dans ce cadre. Gérard COUGNY devrait vérifier cet aspect.

technologique, recherche, orientations des politiques et des stratégies nationales d'assainissement...

La mise en place des nouvelles structures n'est pas simultanée pour toutes les AN, ni avec celle du CREPA-siège. Il est bon qu'il en soit ainsi pour de simples raisons budgétaires. En effet, l'autonomie institutionnelle des AN qui ont effectué leur mutation (Bénin et Guinée) précède leur autonomie financière. Il y a donc des besoins accrus immédiatement en ce qui concerne les frais de personnel. A ce propos, la mission d'évaluation met en avant la notion de "masse critique" de personnel indispensable pour obtenir une dynamique d'équipe. La mission d'évaluation évalue cette masse critique à un minimum de 4 à 6 personnes (voir ci-après).

L'autonomie, comprise comme une rupture des liens organiques avec la administration comme c'est le cas en Guinée, induit aussi des frais nouveaux dans les locaux où l'Etat n'apporte aucun appui en nature (locaux, véhicules).

Le CREPA, avec son budget global actuel, ne pourrait pas faire face à de tels chocs (prise en charge complète du personnel et des charges) si toutes les antennes devenaient autonomes en même temps. La mission d'évaluation estime que les Etats membres devraient au minimum fournir les locaux des AN, prendre en charge certaines dépenses (électricité, etc.) et offrir au moins un poste budgétaire correspondant aux services constants rendus par le CREPA de par sa seule présence sur le territoire (suivi technologique, diffusion de l'information, et.).

Quoi qu'il en soit, l'état actuel des AN laisse penser que la période de mutation et de consolidation durera au moins jusqu'à la fin de la phase III, sinon bien au delà.

Pour les AN qui ont déjà accompli leur mutation (Bénin) ou qui sont en voie de l'achever (Guinée) on peut dire que le chemin vers l'autonomie s'est fait en toute indépendance. La mission d'évaluation estime que le CREPA-siège aurait dû être plus présent dans ce processus. L'AN de la Guinée a manqué de conseils et d'éléments de doctrine sur les statuts à adopter et sur l'organisation interne.

En particulier, la mission d'évaluation tient à souligner que le qualificatif d'ONG pour désigner les AN n'est pas approprié et prête à confusion. Le CREPA, y compris dans ses nouvelles structures, étant une initiative de 14 gouvernements, il n'est pas possible de parler d'ONG à son propos. C'est le terme d'association qui convient. Le siège n'a pas été assez attentif aux choix des AN. Cela est particulièrement vrai au Bénin où la constitution de l'association CREPA-Bénin a donné lieu à un changement d'appellation inutile (" Centre de réseau [?] pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût ") que la mission d'évaluation estime fort dommageable à l'image de cohérence de l'ensemble CREPA + AN. En Guinée (sous réserve de vérifier qu'il n'y a pas de loi régissant les associations) la désignation ONG est imposée par la loi. A l'avenir, le CREPA-Siège doit donner des éléments de doctrine aux AN qui vont aller vers l'autonomie (Sénégal, Côte d'Ivoire, etc.).

Sur un plan strictement pratique, en supposant que, à terme, 14 AN soient créées, le CREPA-Siège doit en être membre en tant qu'institution et non à travers la personne physique de son Directeur. Il serait en effet manifestement impossible à ce dernier de siéger chaque année à 14 conseils d'administration. Et qu'advierait-il si le Directeur

venait à changer ? Restera-t-il membre des AN à titre individuel ? Devra-t-il démissionner pour laisser la place à son successeur ? Il faut introduire la notion de membre associé dans tous les statuts des AN pour régler ce problème.⁴

L'articulation CREPA-siège/AN doit être renforcée. Ce renforcement était déjà nécessaire dans les structures anciennes où les liens organiques étaient très forts. Ce renforcement est encore plus nécessaire dans les nouvelles structures où l'autonomie des AN et la diversité de leurs statuts pourraient être une cause de relâchement des liens avec le siège. Pour l'heure, le lien le plus fort tient aux dotations budgétaires que le CREPA-siège donne aux antennes. Mais il a été noté que toutes les AN visitées ont l'intention de développer leurs recettes propres et d'accroître leur autonomie de gestion. Le renforcement des autres liens (techniques, stratégiques...) doit accompagner ce processus sous peine de voir, au mieux dériver certaines AN et, au pire, éclater l'ensemble.

Les rôles respectifs du CREPA-siège et des AN doivent être redéfinis et clairement stipulés.

3.2.1 Burkina Faso : le poids du CREPA-siège

L'antenne CREPA du Burkina Faso a été instituée par le raabo (arrêté dans la terminologie de l'ancien régime) conjoint n° An VII-0003/EAU/MESSRS/EQUIP/MET/SAN-AS/MIC/MEBAH/MAT/PLAN-COOP du 11 octobre 1990 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Antenne Nationale CREPA du Burkina Faso.

L'arrêté de création (article 5) prévoyait les structures suivantes :

- Un service coordonnateur⁵;
- Un comité scientifique de 7 membres appartenant tous à l'administration;
- Un Comité des programmes de 22 membres (article 12) ou 19 membres (article 14) tous de l'administration.

La plupart des responsabilités étant concentrées dans les mains du Directeur des Etudes et de la Planification du ministère chargé de l'eau, fort occupé par ailleurs, il était prévisible que la structure envisagée ne pourrait pas fonctionner. Eut-elle fonctionné que sa nature purement administrative aurait mal convenu aux objectifs poursuivis par le CREPA.

Un coordonnateur a été nommé et intégré à (on pourrait presque dire "digéré" par) l'équipe du CREPA-siège.

⁴ A discuter entre C. Touré et G. Cougny

⁵ En l'occurrence le responsable du Service coordonnateur est le Directeur des Etudes et de la Planification du ministère chargé de l'eau (article 7) qui préside aussi le Comité scientifique (article 10) et joue le rôle de rapporteur du Comité des programmes (article 12).

La situation institutionnelle actuelle au Burkina Faso pose (ou risque de poser) divers problèmes :

- Le CREPA siège assume actuellement deux rôles, celui de siège central, ainsi que celui d'antenne nationale au Burkina Faso. Le CREPA consacre ainsi beaucoup trop d'énergie et de ressources à faire tourner des micro-projets (répétitifs au Burkina Faso.
- L'administration et la société civile Burkinabè n'ayant plus d'instance pour exprimer leurs points de vue, n'ont aucune possibilité d'intervenir sur les orientations des projets CREPA au Burkina Faso.
- Les autres pays membres du CREPA pourraient se sentir lésés dans la répartition actuelle des budgets consacrés aux réalisations, la plus grande part allant au Burkina Faso à travers les travaux du CREPA-siège.
- Le Burkina Faso est devenu le terrain d'expérimentation et de recherche privilégié du CREPA-siège, au préjudice d'autres contextes socioculturels et d'autres environnements géo-climatiques qui ne sont pas (ou mal) représentés dans les travaux du CREPA, en particulier les problèmes d'assainissement en domaines lacustres ou à nappe affleurante (Bénin, Côte d'Ivoire...) et les problèmes de drainage en milieux fortement arrosés (Guinée) ;

Il est donc urgent de reconstituer une AN du Burkina Faso digne de ce nom. Pour cela, toutes les conditions sont réunies :

- Les secteurs AEP et santé sont parmi les plus importants en termes d'investissement et en termes d'assistance financière et technique de la part de la communauté internationale (bailleurs de fonds institutionnels et ONG).
- Le Burkina Faso a élaboré récemment une politique et une stratégie nationale en matière d'eau et d'assainissement^{6,7}
- Le Burkina Faso, avec l'aide du Gouvernement Danois (Danida) s'est engagé depuis 1996 dans l'élaboration d'un plan national de gestion intégrée des ressources en eau qui comprend un volet assainissement.
- Le cadre institutionnel est fixé par la loi n° 10/92/ADP⁸ du 15 décembre 1992 portant liberté d'association.
- Une partie du personnel Burkinabè formé au CREPA-siège peut être immédiatement dévolu à l'AN du Burkina Faso.
- Le CREPA-siège pourra apporter, appuyer et contrôler constamment l'AN nouvellement créée.

6 MEE, 1996. Document de politique générale en matière d'environnement et d'eau.

7 MEE/SG/DGPE, 1996. *Stratégie nationale du sous-secteur de l'assainissement au Burkina Faso*. Ouagadougou, Janvier 1996 (52 p.)

8 Assemblée des Députés du Peuple

3.2.2 Bénin : une mutation réussie

L'antenne nationale du CREPA au Bénin a été créée par l'arrêté n° 833/MS du 8 avril 1991 qui la plaçait sous la tutelle du Ministère de la santé. Conformément aux notes de service du Ministre de la santé n° 0331/MS/DC/CREPA-B du 1er février 1996 et n° 3323/MSPSCF/DC/CREPA-B du 9 décembre 1996, l'antenne nationale CREPA-Bénin est devenue une association dénommée " Centre de réseau⁹ pour l'eau potable et l'assainissement " dont l'abrégé est CREPA-Bénin.

L'association prévoit des membres actifs et des membres associés, personnes physiques ou morales, ce qui permet aux services de l'administration d'être membres de l'association CREPA-Bénin en tant que tels et non à travers les personnes physiques de leurs responsables¹⁰. Le CREPA-Bénin ne peut donc certainement pas être qualifié d'ONG. Une troisième catégorie de membres de droit est réservée au CREPA-Siège représenté au Conseil d'Administration par son Directeur¹¹.

D'après les observations faites au Bénin, l'antenne nationale a atteint son effectif critique et montre une remarquable dynamique d'équipe.

Comme au CREPA siège et dans les autres AN, la mission d'évaluation estime que la gestion est à améliorer (voir ci-après).

3.2.3 Sénégal : le processus d'autonomie reste à engager

L'antenne nationale du CREPA a été installée au Sénégal le 8 septembre 1989. Cependant, elle n'a été instituée que deux ans et demi plus tard par l'arrêté n° 6094/MDRH/MDH/DGRH/BCSM du 23 avril 1992 portant création du "CREPASEN" (?) devenu de façon informelle le CREPA-SEN¹².

Le CREPA-SEN est resté inactif ou peu actif pendant de longues années (en fait, depuis sa création jusqu'en 1994, date de nomination du personnel actuel (deux personnes + personnel d'appui)).

L'AN du Sénégal montre un bon exemple de structure administrative qui a obtenu un effet démultiplicateur élevé à travers les projets financés par les bailleurs de fonds :

- 400 latrines à double fosse réalisées par le projet FENU-PNUD " AEPA en milieu rural " en collaboration avec les groupements féminins.

9 La mission d'évaluation considère cette appellation comme inutile et dommageable à l'image de l'ensemble CREPA.

10 Voir les problèmes soulevés par le statut d'ONG du CREPA-Guinée

11 Voir l'article 4.2 de la proposition de Règlement intérieur. La formulation ne précise pas " le Directeur ou son représentant ", ce qui pourra poser des problèmes si, dans le futur, les 14 AN adoptent la même disposition.

12 La mission d'évaluation préférerait tout simplement CREPA-Sénégal pour rester homogène avec les autres AN.

- 396 latrines individuelles et 35 latrines scolaires réalisées dans le cadre du projet UNICEF " Eau – Assainissement – Hygiène "

Le nombre important des réalisations avec un effectif réduit est à attribuer à la structure et au fonctionnement de l'AN CREPA du Sénégal. Le statut du CREPA-SEN illustre tout l'intérêt d'un lien organique fort avec l'administration grâce auquel le CREPA se trouve en position privilégiée auprès des donneurs d'ordres publics.

Pour l'avenir de l'AN CREPA du Sénégal, la mission d'évaluation recommande fortement une structure associative regroupant :

- des partenaires publics (administrations et établissements publics du secteur de l'eau et de la santé)
- des partenaires privés (la société de distribution des eaux a été récemment privatisée)
- des ONG (à identifier)
- le représentant du CREPA-siège
- des personnes physiques choisies ès-qualités pour leur expertise dans les domaines couverts par le CREPA.

Le statut des associations étant très libéral au Sénégal, cette évolution ne devrait pas poser de problème particulier. Toutefois, la mission d'évaluation estime que le Coordonnateur de l'AN CREPA du Sénégal aura besoin d'un appui ponctuel pour la préparation des statuts et l'information des partenaires.

3.2.4 Guinée : un statut inconfortable

Aucun texte officiel n'a institué l'AN CREPA de Guinée. Elle aurait été créée en mars 1993 et placée sous la supervision d'un Comité consultatif interministériel dont étaient membres " tous les ministères impliqués en matière d'eau et d'assainissement ". Le Coordonnateur CREPA cumulait ses fonctions avec celles de Chef du secteur hygiène de l'environnement. Le Chef de file étant le Directeur Général Adjoint du SNAPE¹⁴.

La marche vers l'autonomie ayant été décidée, les responsables du CREPA-Guinée n'ont pas eu le choix. Apparemment, la législation Guinéenne ne prévoit pas le statut d'association mais seulement celui d'ONG¹⁵.

¹³ Il est bien évident que l'équipe de l'AN CREPA-Sénégal ne s'implique pas au quotidien dans la réalisation ou le suivi des ouvrages.

¹⁴ Aujourd'hui Président du Conseil d'Administration de l'ONG CREPA-Guinée.

¹⁵ Ordonnance n° 072/PRG/86 du 7 mars 1986 portant statuts des ONG en Guinée, modifiée par l'ordonnance n° 104/PRG/86 du 28 mai 1986 portant modification de l'ordonnance n° 072/PRG/86 du 7 mars 1986, elle même modifiée par l'Ordonnance n° 071/PRG/87 portant modification des articles 5 et 14 de l'ordonnance n° 104/PRG/86 du 28 mai 1986.

La loi Guinéenne précitée permet à une ONG de s'affilier à une autre ONG (article 3) mais le statut de membre est implicitement réservé aux personnes physiques puisque "une ONG guinéenne doit réunir au moins sept (7) membres jouissant de leurs droits"¹⁶.

Cette situation pose un problème car les représentants de l'administration ont adhéré à l'ONG CREPA-Guinée à titre individuel. Ce qui n'empêche pas le CREPA-Guinée de les considérer comme des représentants de l'administration, ce qui entretient une fâcheuse confusion institutionnelle.

Cette situation "inconfortable" est reconnue par l'administration de tutelle des ONG¹⁷ qui envisage de modifier la législation pour permettre à des institutions d'adhérer à des associations qui ne porteraient pas toutes le nom d'ONG.

En attendant, l'AN CREPA-Guinée a été reconnue provisoirement comme ONG en 1995 et devrait bientôt obtenir sa reconnaissance définitive.

L'effectif de 6 personnes à plein temps et leur motivation donne lieu à une forte dynamique d'équipe. Un travail remarquable a été accompli en très peu de temps. Mais cela risque de ne pas durer si les problèmes budgétaires ne sont pas résolus (voir ci-après).

3.3 ORGANISATION ET GESTION

Dans l'ensemble, la mission d'évaluation a noté que le CREPA, aussi bien le siège que les AN, dispose de personnel qualifié et motivé, dont les compétences et la bonne volonté sont reconnues par tous les acteurs du secteur AEP.

La mission d'évaluation estime que les AN doivent avoir un effectif suffisant pour qu'une dynamique d'équipe puisse s'établir. Un effectif de 5 à 6 personnes semble être un minimum. Un effectif de 2 personnes comme au Sénégal (qui plus est avec d'autres tâches) ne permet pas de jouer un rôle significatif dans le concert des acteurs de l'AEP. Encore faut-il que les budgets soient dimensionnés en conséquence.

En particulier, la gestion de l'AN CREPA-Guinée est fortement gênée par l'intangibilité (?) des lignes budgétaires de la dotation annuelle reçue des bailleurs de fonds à travers le CREPA-siège. La répartition budgétaire définie il y a bientôt 3 ans ne correspond plus du tout au nouveau statut et constitue une contrainte majeure.

La mission d'évaluation a noté que les responsables d'AN étaient insuffisamment formés en matière de gestion et d'organisation, voire de "marketing". Ils sont aussi insuffisamment soutenus et contrôlés par le CREPA-Siège.

¹⁶ Ordonnance précitée, article 5 nouveau.

¹⁷ M. Alkaly Camara, Chef du Service de Coordination des Interventions des ONG (SCIO) du Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation que la mission d'évaluation a rencontré.

Les logiciels de comptabilité ont été installés dans les antennes nationales, mais ne sont pas opérationnels. Les comptes ne sont pas à ce jour dans la comptabilité électronique et ne sont pas transparents. En particulier, le respect des différentes lignes budgétaires et la programmation des dépenses n'est pas rigoureuse dans les AN. Les dépenses ne correspondent pas aux prévisions budgétaires. En Guinée, il n'est pas tenu de comptes en monnaie locale alors que l'AN CREPA-Gui a opté pour un statut d'ONG nationale. Une formation de tous les directeurs des AN est nécessaire.

Il manque une gestion par projets. La répartition des activités du personnel n'est pas connue avec précision. Le personnel considère les feuilles mensuelles d'activité comme un moyen de contrôle et non pas comme une aide à la gestion du CREPA. Les feuilles sont mal conçues et mal remplies. Dans ces conditions, les coûts unitaires des ouvrages recommandés par le CREPA ne peuvent pas être établis. Les coûts des prestations ne font pas toujours l'objet de barèmes.

La gestion du personnel des AN risque de poser des problèmes à terme : procédures de recrutement, grilles de salaires, couverture sociale, retraite...

4. VERIFICATION DU CADRE LOGIQUE

Le but général est d'arriver à une meilleure satisfaction qualitative et quantitative des besoins en approvisionnement en eau potable et assainissement en faveur des populations à faible revenu vivant en milieu rural et à la périphérie des centres urbains dans 8 pays membres du pôle de l'eau (CIEH, EIER, ETSHER).

Le cadre-logique détaillé du CREPA pour la phase III est présenté au tableau à l'annexe 6.6. Le tableau comprend la description des objectifs, les indicateurs vérifiables, les commentaires de la mission d'évaluation et son appréciation.

La dernière colonne présente une appréciation pour chaque objectif :

- l'objectif est largement dépassé
- l'objectif est déjà atteint;
- l'objectif est presque atteint;
- l'objectif n'est pas encore atteint.

	L'objectif est largement dépassé	L'objectif est déjà atteint	L'objectif est presque atteint	L'objectifs n'est pas encore atteint
1. Programme de formation TA	1	5	-	1
2. Ressources humaines	1	9	1	1
3. Formation et information	-	4	-	-
4. Projets de démonstration	-	6	2	1
5. Réseau de promotion TA	1	2	2	1
6. Centre de référence	1	9	-	-
Total	4	35	5	4

La grande majorité des objectifs est déjà atteint à la moitié de la période de la phase III. Le CREPA et les antennes nationales visités ont fait de grands efforts pour respecter ce cadre logique.

Un certain nombre d'objectifs sont largement dépassés. Il s'agit :

- du recyclage pour les enseignants des écoles nationales (objectif 1.3);
- de la formation des artisans et des ouvriers (objectif 2.6);
- de la publication des articles des antennes nationales dans le bulletin InfoCREPA (objectif 5. 5) et
- de la participation aux réunions régionales (objectif 6.3).

Les objectifs qui ne sont pas encore atteints (ou dans les deux premiers cas, dépassement du maximum autorisé) sont les suivants :

- encadrement des mémoires de fin d'études et des stagiaires (objectif 1.7).
- encadrement des stagiaires venant des pays membres (objectif 2.13)

Pour ces deux objectifs, la limitation à 2 étudiants ou stagiaires par an est très souvent dépassée. La demande est grande et le CREPA et les antennes nationales essaient de satisfaire le plus grand nombre. Une limitation est toutefois souhaitable parce que l'encadrement demande beaucoup de temps. Les quelques rapports de mémoire et de stage examinés montrent que la qualité est très médiocre. De très nombreuses erreurs sont faites. A terme, la réputation du CREPA risque d'en souffrir.

- publications CREPA (objectif 4.8).

6 publications techniques ont été faites, alors que **seulement une** publication sociologique a été faite. L'expérience du CREPA est **pourtant très grande** dans ce domaine. Un effort de publication doit être fait dans ce domaine.

- assurer la mise en place d'une équipe permanente dans les antennes nationales, plus précisément un agent communautaire de développement dans chacune des 4 antennes (objectif 5.1).

Il est absolument nécessaire de rattrapper le retard pris dans ce domaine. Le Bénin, seul pays à avoir un chargé de développement communautaire, montre une grande réussite dans les micro-projets, alors que son absence se fait sentir très nettement au Sénégal et dans une moindre mesure au Guinée.

Les objectifs qui ne sont pas atteints peuvent l'être sans trop de difficultés. La mission d'évaluation peut donc constater que l'ensemble du cadre logique a été très largement respecté et quelques fois nettement dépassé. L'activité soutenue, l'engagement et la motivation de l'ensemble du personnel du CREPA siège et des antennes nationales a permis d'aboutir à cette situation très satisfaisante.

Toutefois, la mission d'évaluation a eu quelques fois l'impression qu'un respect trop strict de critères quantitatifs du cadre logique pouvait mettre en danger la qualité des micro-projets sur le terrain. En effet, un certain nombre d'erreurs et de débordements ont été constatés. Ils sont souvent le fait de décisions un peu hâtives face à des difficultés naturelles rencontrées (blocages politiques, manque de volonté de financement de la part de la population concernée, etc.). L'argent est quelques fois dépensé parce qu'il a été prévu pour un poste particulier. Une rigidité extrême n'est pas souhaitable. Ces décisions aboutissent à des situations qui ne respectent plus l'approche CREPA et qui peuvent faire mettre en question la pérennité du projet. Nous recommandons que le CREPA respecte plus l'esprit du cadre logique que sa lettre.

pilotes devraient être représentatives de différents milieux : zone urbaine, périurbaine et rurale.

Si le CREPA-siège a besoin d'autres micro-projets pour tester de nouvelles approches, il devrait utiliser les micro-projets développés par l'antenne nationale du Burkina Faso ou par les autres antennes nationales (afin de tenir compte de la diversité des conditions climatiques et socioculturelles).

Le CREPA-siège ne doit pas chercher à multiplier le nombre de micro-projets dans le même secteur et pour les mêmes technologies, comme c'est le cas actuellement. Cette tâche devrait être prise en charge par l'antenne nationale du Burkina Faso. Un **transfert** de certains postes, principalement les animateurs(-trices) et des budgets directement liés aux micro-projets devrait se faire du CREPA siège à l'antenne nationale du Burkina Faso.

L'antenne nationale du Burkina Faso est à reconstituer et à dynamiser. La proximité du CREPA-siège rend cette tâche plus délicate que dans d'autres pays.

Au plan institutionnel, il est indéniable que le nouveau statut du CREPA-siège va lui donner un " poids " bien plus important que son statut précédent. Encore faut-il que ce nouveau statut soit "intériorisé" par les gouvernements des États membres et se traduise par une meilleure considération des antennes nationales. Il serait en effet paradoxal que l'érection du CREPA en organisme inter-États au même niveau que l'EIER et l'ETSHER s'accompagne d'une coupure des AN avec leurs administrations d'origine comme on peut le craindre dans certains pays (Guinée en particulier).

La mission d'évaluation fait observer que le CREPA dans son ensemble (siège + AN) est encore largement tributaire du soutien de ses deux bailleurs de fonds actuels et restera tributaire des partenaires financiers pendant les deux (2) phases à venir afin de finaliser ce processus et de consolider les acquis.

Dans ce cas, il aurait été souhaitable d'associer les partenaires financiers plus étroitement à l'évolution en cours et de les consulter sur les textes en préparation.

Enfin, les nouveaux textes proposés (Statuts du CREPA, Règlement intérieur du Conseil des ministres, Règlement intérieur du CREPA, Statuts du personnel du CREPA) présentent quelques problèmes de fond et de nombreuses imperfections de détail qui ne devraient pas permettre au Conseil des ministres de les adopter tels quels. Un "toiletage" (voire une révision) est nécessaire. Cela exige un travail du CREPA-siège, appuyé par un consultant extérieur.

Les premiers résultats de l'évaluation seront communiqués au Conseil des Ministres de Juillet 1997 à Dakar. Les Ministres devront recommander l'institutionnalisation définitive du CREPA. Cependant, les textes statutaires et réglementaires proposés aux États devraient tenir compte des résultats de l'évaluation et des observations des pays et des bailleurs de fonds après une révision par un consultant.

5. SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

La mission d'évaluation confirme que le virage pris par le CREPA en 1995 a été et reste le bon choix. L'approche par les micro-projets que le CREPA a développée fonctionne sur le terrain. L'effet de démonstration des technologies appropriées est pleinement atteint. L'exemple du CREPA commence à être imité. Les approches inspirées par le CREPA et les ouvrages de technologies appropriées à faible coût se multiplient.

La mission d'évaluation a par ailleurs constaté que le cadre-logique, élaboré en 1995, est respecté et que les objectifs sont atteints.

Les recommandations suivantes visent à rendre le CREPA et les antennes nationales plus efficaces et à mettre en place les mécanismes qui puissent assurer la pérennité des actions du CREPA. Il s'agit essentiellement d'une consolidation des acquis et d'une amélioration du fonctionnement interne et externe.

5.1 RÔLE DU CREPA SIÈGE

Le CREPA siège assume actuellement deux rôles, celui de siège central, ainsi que celui d'antenne nationale au Burkina Faso, et ceci malgré la présence d'une cellule nationale. Le CREPA consacre ainsi beaucoup trop d'énergie et de ressources à faire tourner les micro-projets très semblables. De plus, ses rôles ont parfois dépassé ses missions et ont empiété sur ceux des ONG qui doivent servir de relais entre le CREPA et la population.

Le CREPA siège devrait se concentrer uniquement sur ses missions principales, à savoir:

- la promotion et le développement technologique, l'optimisation économique et la mise en place des technologies appropriées à **très faible coût** dans les domaines de l'eau et de l'assainissement;
- la mise au point d'approches et de stratégies permettant de diffuser l'utilisation des technologies appropriées auprès des populations défavorisées, en privilégiant la participation de la population et en cherchant à mettre en place un processus démultiplicateur.
- Il est très important de rechercher des mécanismes permettant d'obtenir un **effet démultiplicateur** à partir des projets de démonstration. Le coût des ouvrages doit être à la portée des populations défavorisées.
- la diffusion des informations acquises sur le terrain auprès des décideurs et des ONG;
- l'appui aux antennes nationales et le maintien de la cohérence d'ensemble (information, conseil technique, cours de formation, etc.).

A cet effet, le CREPA-siège devrait se concentrer au Burkina Faso sur **2 à 3 zones pilotes** où il pourra mettre en place les différentes approches, effectuer des recherches sur le terrain et développer les méthodes de participation de la population. Ces zones

5.2 AUTONOMIE DES ANTENNES NATIONALES

Un des objectifs principaux de la phase III est l'autonomisation de quatre antennes nationales.

Les antennes nationales ne doivent pas devenir des ONG semblables aux autres ONG actives dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le CREPA a été créé par un conseil des ministres représentant 14 pays membres. Il s'agit donc là bien d'une volonté de différencier le CREPA des ONG.

Le CREPA et les antennes nationales se situent au **carrefour du secteur privé et public**. A ce titre, ils doivent entretenir des relations privilégiés avec les administrations publiques, les institutions internationales et les bailleurs de fonds. Mais ils doivent également pouvoir fonctionner comme un bureau de conseil privé, en effectuant des expertises et des travaux pour des tiers.

Les antennes nationales doivent devenir indépendantes du secteur public du point de vue de la **gestion opérationnelle et administrative**. Cette indépendance au niveau de la gestion permet d'assurer une efficacité, une flexibilité et une rapidité plus grande des antennes nationales du CREPA. Cette autonomie doit s'accompagner d'une rigueur plus grande dans la gestion du CREPA siège et des antennes (voir point 3 ci-dessous).

Cette indépendance peut être le mieux atteinte en prenant la forme d'une association. Une **association** permet de réunir des personnes physiques et morales. Le terme ONG, d'origine anglo-saxonne, induit en erreur. Les différents interlocuteurs rencontrés au cours de notre mission, ainsi que la population confondent cette dénomination soit avec un groupe communautaire, soit avec un bailleur de fonds.

L'**autonomie financière** complète des 4 antennes nationales ne pourra pas être atteinte en 1999. Si les bailleurs de fonds réduisent ou coupent leurs apports, ces antennes nationales ne survivront pas.

La mission d'évaluation estime que les principes suivants devraient être appliqués au financement des antennes nationales :

- Chaque antenne devrait disposer d'une **masse critique d'au moins 5 à 6 personnes** : directeur, ingénieur sanitaire, 1 ou 2) sociologue(s), documentaliste, secrétaire-comptable.
- Les **services de base** fournis par les antennes nationales du CREPA devraient être pris en charge par les bailleurs de fonds et les états bénéficiaires.
- Les antennes nationales assument un certain nombre de services qui sont normalement dévolus à l'administration publique, tels que la mise sur pied d'un centre de documentation, la mise à disposition d'un pôle de compétences, la formation et la collaboration avec les administrations publiques et les centres de recherche. Ces services, difficilement facturables à des tiers, justifient, à notre avis, que **les états membres prennent en charge** une partie des charges des antennes nationales. Comme objectif, la mission estime que les états membres

doivent fournir le terrain et les bâtiments nécessaire au CREPA et s'engager à fournir du travail au CREPA dans le cadre des projets de grande envergure.

- Les **baillleurs de fonds** devraient assurer aux antennes nationales un minimum d'activités telles que la promotion des technologies appropriées à très faible coût, les cours de formation pour les maçons, les formateurs, les enseignants et les ONG et des activités de démonstration sur le terrain (activités minimales pour justifier l'existence de l'antenne nationale).

- Les **prestations** qu'offre le CREPA, notamment en matière de conseil et d'appui, dans le cadre des micro-projets et de programmes d'actions, devraient être autofinancées. Les antennes nationales doivent donc rechercher directement des sources de financement pour leurs activités dans le cadre de ces micro-projets.

Cet autofinancement ne peut se faire du jour au lendemain, il doit être acquis progressivement. Actuellement, les antennes nationales en sont encore dans la phase de démarrage de leurs activités.

- Les antennes nationales ne doivent pas jouer le rôle d'une **banque**, en assurant elles-mêmes des crédits ou en prenant des risques en assumant la responsabilité financière de certains projets. Elles doivent aider les ONG pour qu'elles obtiennent ces fonds directement auprès des bailleurs de fonds institutionnels ou des organisations spécialisées dans les micro-crédits.

5.3 GESTION ADMINISTRATIVE ET OPERATIONNELLE

La troisième phase prévoit de rendre les antennes nationales du CREPA autonomes. Cette autonomie ne peut se faire que dans un cadre de gestion très strict. Les prises de risques doivent être maîtrisées.

Comme le CREPA occupe une position très particulière vis-à-vis des administrations publiques, des bailleurs de fond et des ONG, il est important de rendre le fonctionnement et la gestion du CREPA et des antennes nationales transparents.

Le temps occupé par les directeurs et les chefs de service à des activités administratives est actuellement trop important. Cela se fait au détriment des activités stratégiques du CREPA (définition des missions, marketing et communication, relations publiques, contrôle et suivi des activités) qui sont essentielles à l'acquisition d'une autonomie de gestion. Toutes les activités administratives doivent être simplifiées et rationalisées.

Le travail dans le secteur privé nécessite une **gestion par projet**. Une telle gestion est également très utile dans le secteur public. Il est essentiel de connaître les ressources humaines et financières réellement investies par projet. Ce type de gestion nécessite une identification claire de toutes les activités, des feuilles d'heures hebdomadaires et des tableaux de bord pour suivre l'évolution de chaque projet. Actuellement une telle gestion fait défaut.

L'autonomie des antennes nécessite également une comptabilité précise des échanges entre le CREPA siège et les antennes (ressources humaines et financières).

5.4 L'APPROCHE CREPA

Le CREPA est une institution originale, unique en Afrique de l'Ouest. Le CREPA a développé une approche spécifique qui fonctionne sur le terrain, ce qui est rare. Les très nombreux micro-projets et cours de formation en apportent une preuve éclatante. Cette approche, qui associe trois volets (technologies appropriées à faible coût, participation de la population, micro-crédits) doit être sauvegardée et développée. Dans certains micro-projets, un des volets de l'approche CREPA manquait, ce qui a conduit à un échec plus ou moins important du projet.

Les contraintes du terrain et les réalités africaines ne permettent pas toujours de mettre en pratique l'ensemble de l'approche CREPA. Les antennes nationales résolvent ces problèmes, sans toujours contrôler le bien-fondé des choix effectués.

La mission d'évaluation estime qu'il vaut mieux renoncer momentanément au projet que de respecter à la lettre les objectifs du cadre-logique.

5.5 TECHNOLOGIES A TRES FAIBLE COUT

Les micro-projets du CREPA sont essentiellement des projets de démonstration et de formation. Dans ce cadre, la réalisation des ouvrages est souvent financée en grande partie par le CREPA lui-même. Tous ces projets permettent de vulgariser le savoir et le savoir-faire. En ce sens, ils atteignent un de leurs objectifs principaux.

Certains projets sont très vite copiés par d'autres ONG ou partenaires du CREPA. Le but est alors atteint et la dissémination des approches ou des ouvrages se fait "toute seule". Ce phénomène se produit particulièrement avec la collecte des ordures ménagères dans les zones urbaines. Pourtant de nombreux micro-projets ne développent pas cet aspect démultiplicateur. Une des tâches essentielles du CREPA siège et des antennes nationales est d'étudier, en collaboration avec la population concernée, pour quelles raisons cet effet démultiplicateur n'est pas atteint.

La mission d'évaluation estime qu'un des facteurs primordiaux est et restera le **coût des ouvrages et leur financement**. Certains projets de démonstration sont des opérations hors de portée des populations défavorisées. Un effort systématique doit être fait pour réduire encore et encore le coût des différentes technologies : faire appel à des matériaux locaux, réduire l'emploi de matériaux coûteux, simplifier et optimiser les ouvrages, etc. Tous les paramètres doivent être étudiés pour découvrir comment réduire le coût réel. Les autres facteurs de blocage (politiques, sociaux, culturels, etc.) ne doivent pas être négligés.

La mission d'évaluation estime que les axes à développer sont notamment la recherche d'une synergie entre différents ouvrages (latrines, lavoirs, puisards, réutilisation des eaux usées, etc.) et la mise en place d'ouvrages semi-collectifs si possible (par exemple

un puisard ou une latrines pour trois à quatre concessions). La réalisation d'ouvrages semi-collectifs doit s'accompagner d'une recherche des modalités d'entretien et de gestion collective.

5.6 FORMATION DES PARTENAIRES, DES OPERATEURS ET DIFFUSION DES TECHNOLOGIES

Au plan qualitatif : Le CREPA a atteint dans une large mesure les objectifs qui lui étaient assignés dans le développement des capacités des partenaires relais (écoles, ONG, associations de Base).

- des relais ont été formés aux méthodes et outils participatifs SARAR dans le cadre de micro-projets;
- des cours sont dispensés dans les écoles nationales et des matériaux didactiques mis à la disposition des Antennes nationales pour la promotion des TA au niveau national;
- un outil de gestion comptable rudimentaire de projet est proposé aux associations;
- des formations en cascades, des formateurs jusqu'aux animateurs de terrain ont été développées au siège et dans les pays.
- les outils sont performants mais doivent être définitivement finalisés sous une forme attrayante et plus pratique.

Au plan quantitatif : L'implication très forte du personnel du CREPA ne lui a pas permis de multiplier les formations comme il l'aurait souhaité. Ceci a rejoint la question du rôle de relais des ONG signalé plus haut.

5.7 FORMATION DES DIRECTEURS DU CREPA SIEGE ET DES ANTENNES NATIONALES

Les buts à atteindre, soit l'autonomie institutionnelle, l'autonomie de gestion et l'autonomie financière sont très ambitieux. Ces tâches reposent essentiellement sur les directeurs des antennes et du siège. De plus, le CREPA est une organisation très jeune, très dynamique, très spontanée, qui doit faire face à des besoins et des attentes très grandes de la part des populations défavorisées.

Pour faire face à cette situation, les directeurs du CREPA siège et des antennes nationales doivent maîtriser des domaines très vastes, telle que le management, la gestion d'entreprise et de projet, la comptabilité, le marketing, la publicité, les relations publiques, le lobbying, la rédaction des offres de service, des notions juridiques, etc. Ils devront devenir de véritables chefs d'entreprise.

Il est essentiel qu'ils puissent parfaire leur formation dans ces domaines et bénéficier d'une formation continue qui leur permet de faire face à ces défis. Une telle formation fait actuellement défaut.

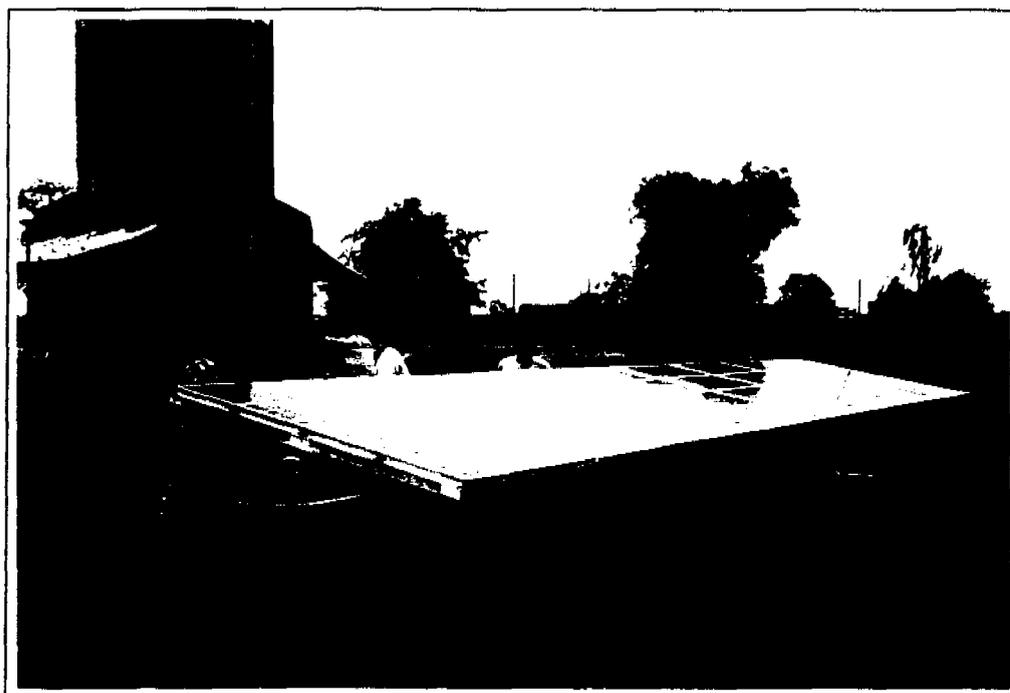
Jules de Heer, Dr. ès sciences techniques, ingénieur EPFL en génie civil, chef de mission, co-directeur d'ECOSCAN SA, études en environnement, Lausanne, Suisse

Gérard Cougny, ingénieur civil des Ponts et Chaussées, Dr. ing. de l'Ecole des mines de Paris, VKI (Institute for water environment), Hørsholm, Denmark

Marguerite Monnet, psychologue, consultante, Dakar, Sénégal

Ouagadougou, le 22 juin 1997

Burkina Faso
1. Ouagadougou Secteur 28

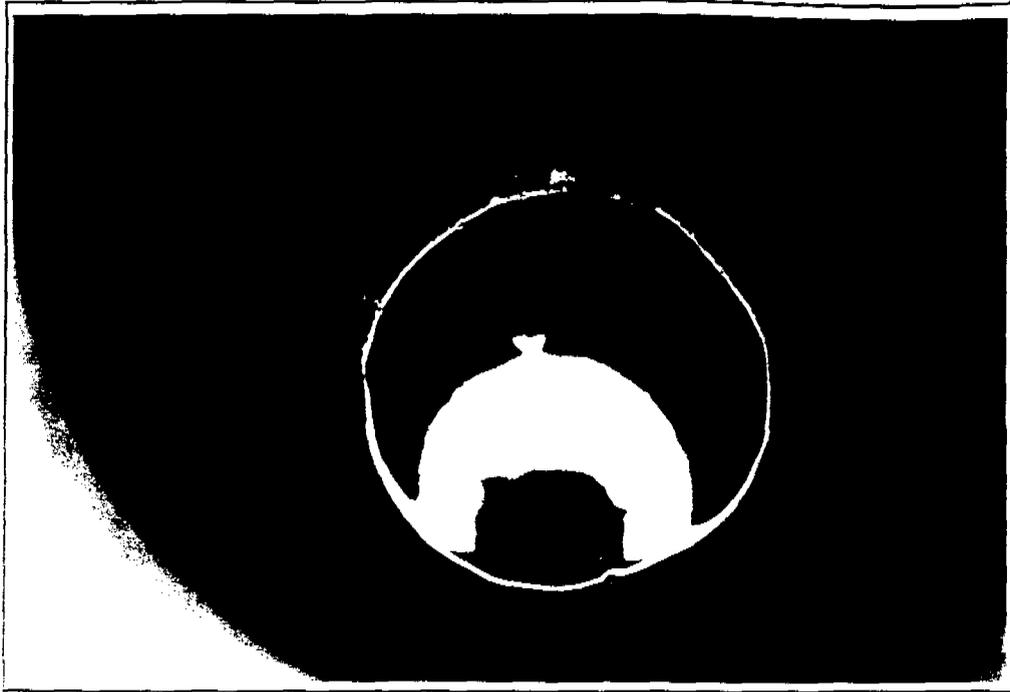


1.1 Pompage solaire



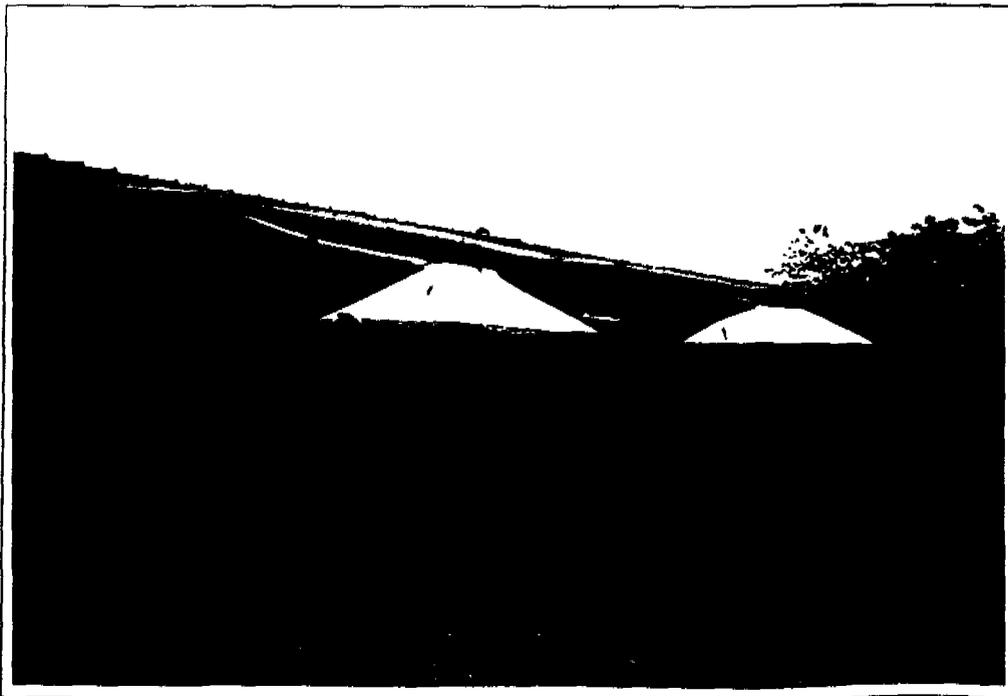
1.2 Distributeur d'eau amélioré

Burkina Faso
1. Ouagadougou Secteur 28



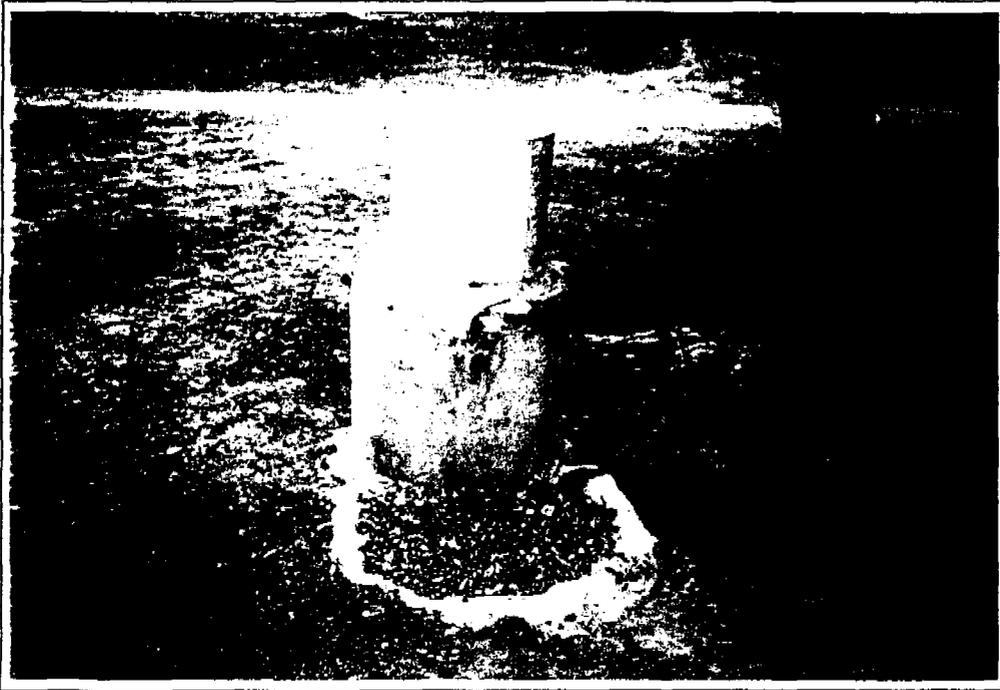
1.3 Intérieur d'un PEP: eau stagnante

Burkina Faso
2. Roumtenga



2.1 Impluviums à l'école

Burkina Faso - 2. Roumtenga



2.2 Poste d'eau dans la cour d'école

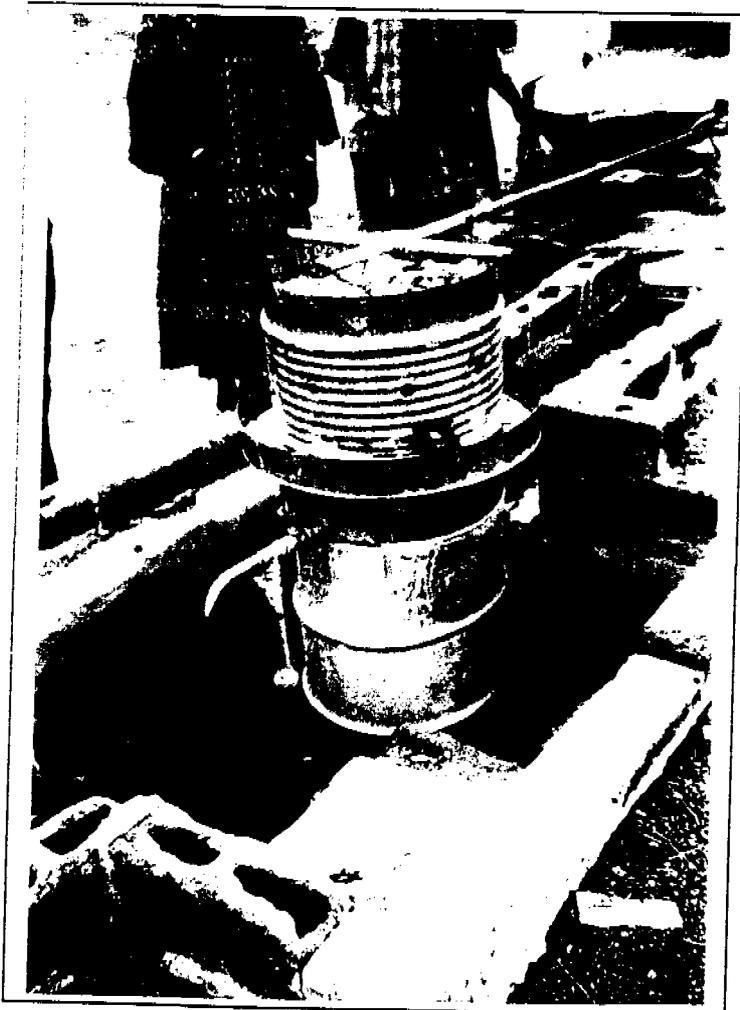


2.3 PEP dans une
classe d'école

Burkina Faso - 2. Roumtenga

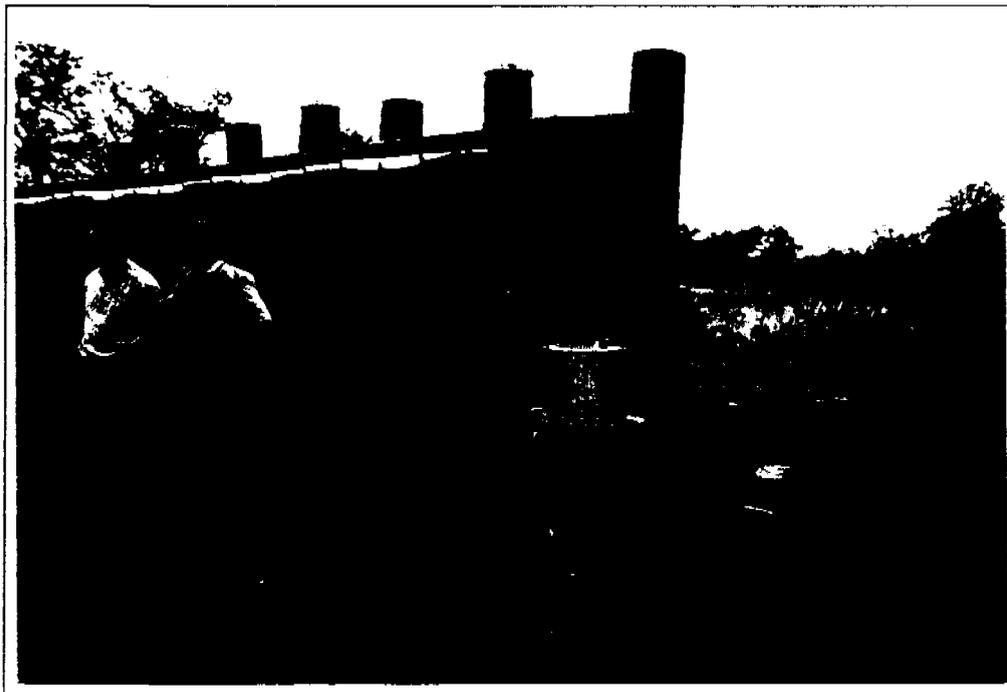


2.4 Pompe à main



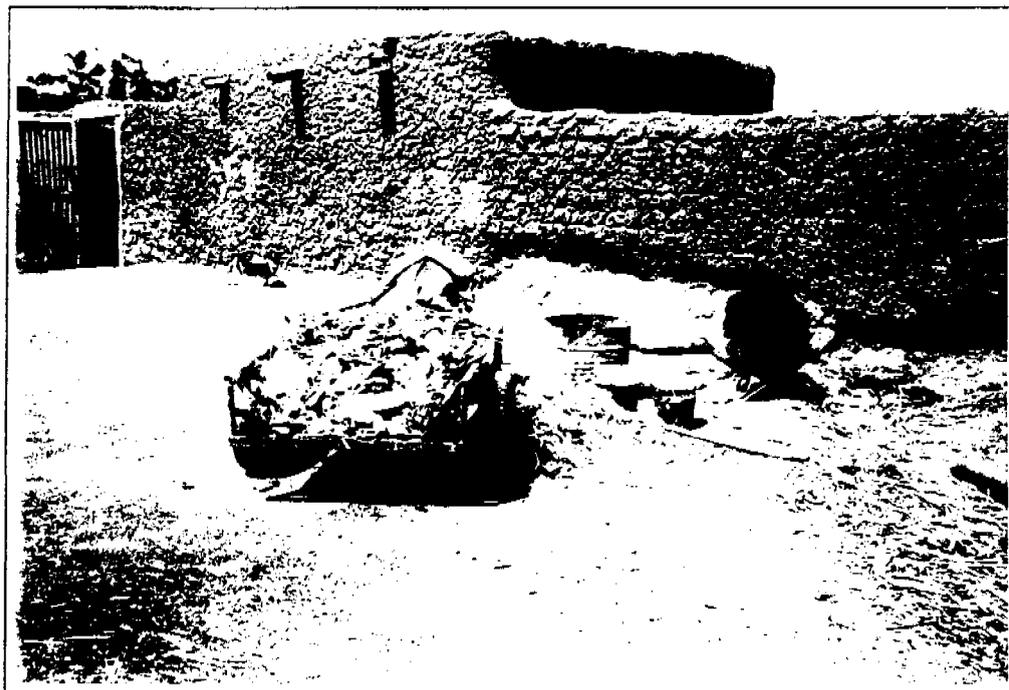
2.5 Déferrisation de l'eau pompée

Burkina Faso
2. Roumtenga



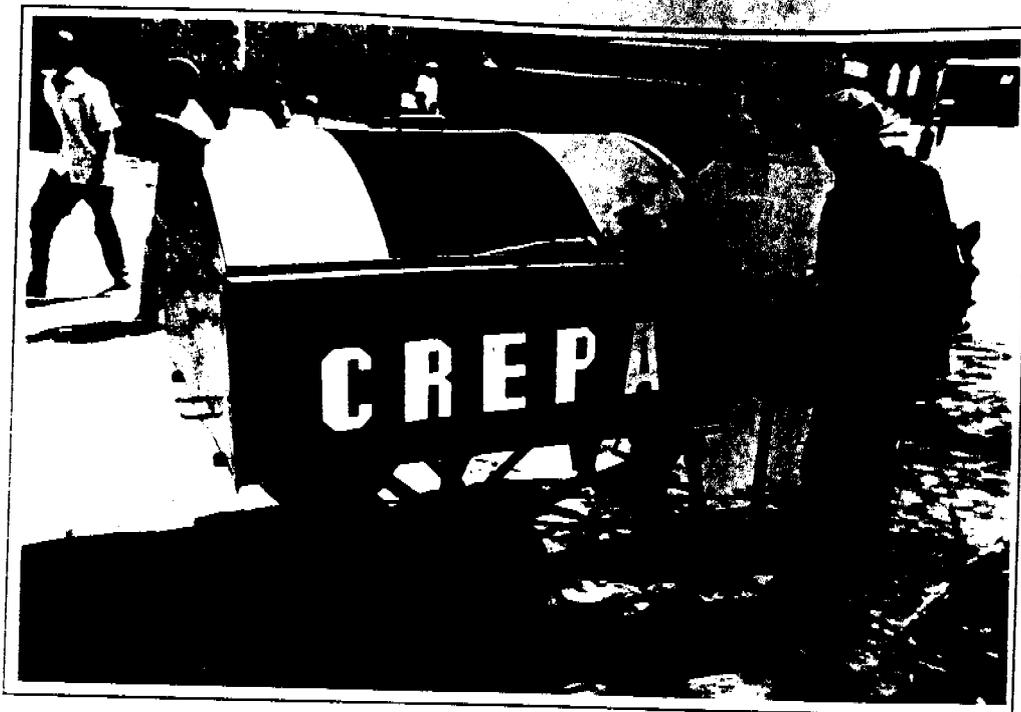
2.6 Latrines scolaires

Burkina Faso
3. Ouahigouya



3.1 Collecte des ordures ménagères avec une charrette traditionnelle

Burkina Faso
3. Ouahigouya



3.2 Charrette CREPA - 2^{ème} génération



3.3 Mélange d'eaux de fosses septiques aux ordures ménagères pour accélérer le compostage

Burkina Faso
3. Ouahigouya

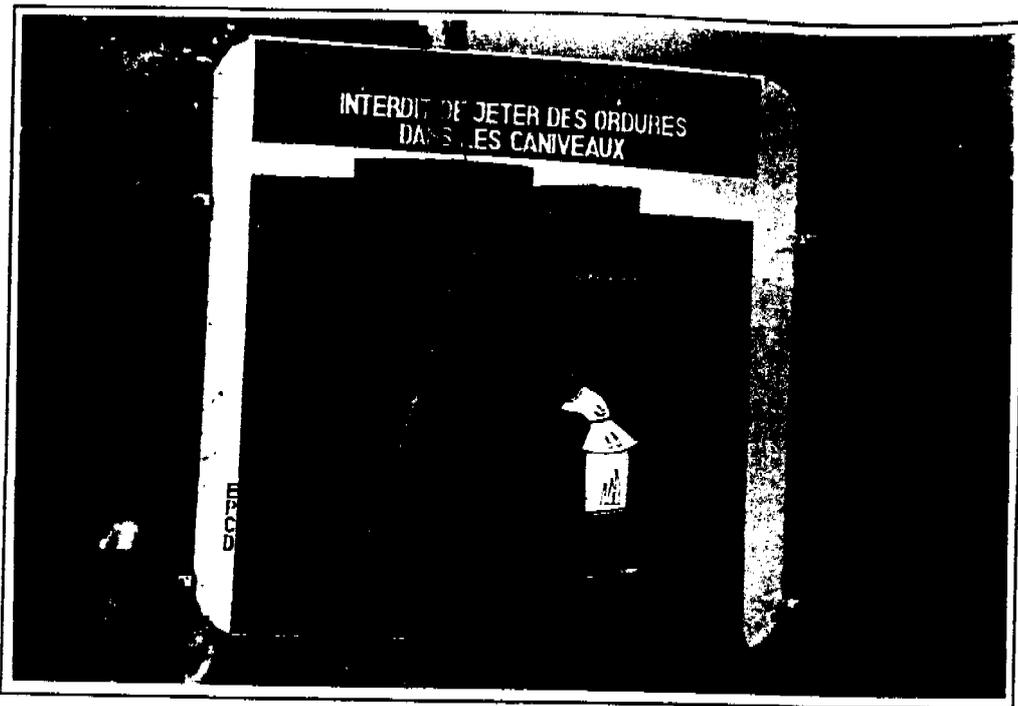


3.4 Canal d'évacuation des eaux rempli d'ordures



3.5 Vidange de la fosse septique sur la voie publique

Burkina Faso
3. Ouahigouya

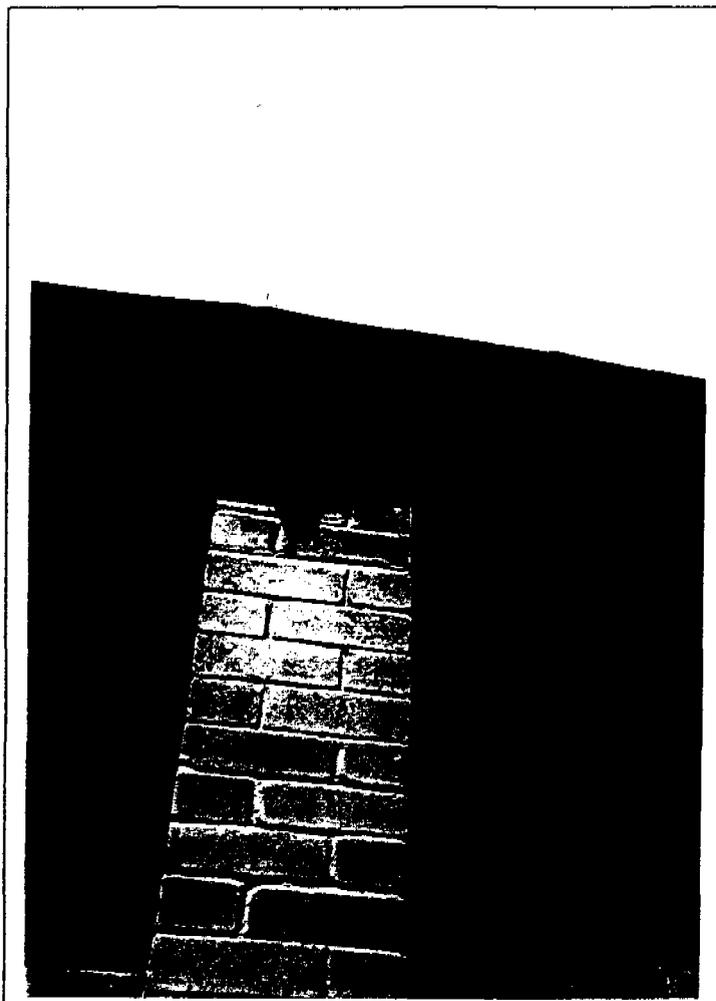


3.6 Action de sensibilisation



3.7 Latrine individuelle

Burkina Faso
3. Ouahigouya



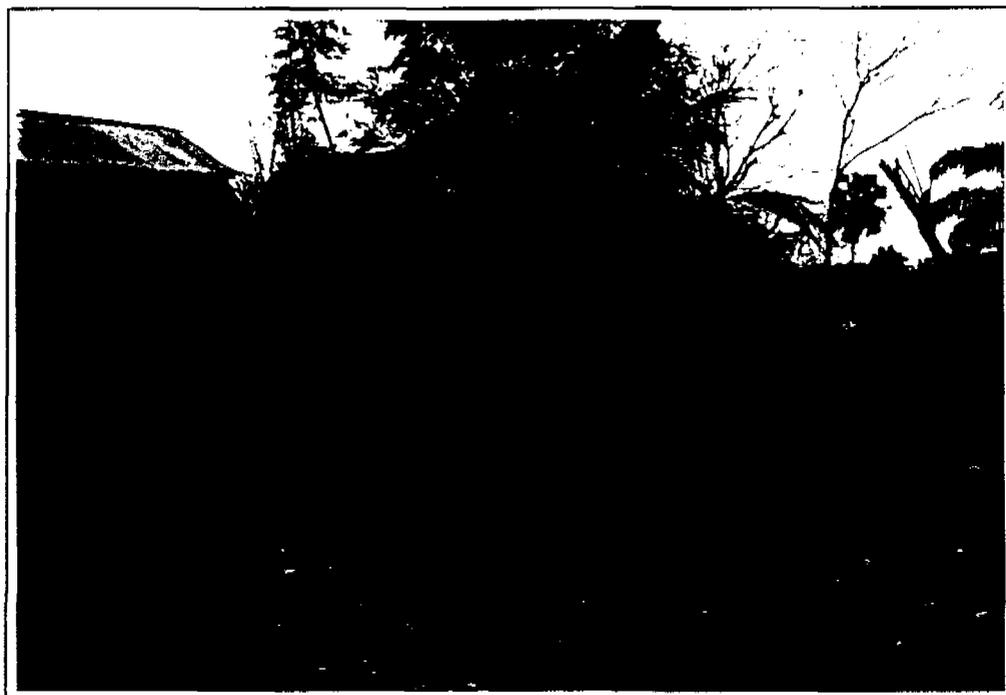
3.8 Latrines du marché: le tuyau de ventilation se termine juste avant le toit (mauvaise ventilation)

Burkina Faso
3. Ouahigouya

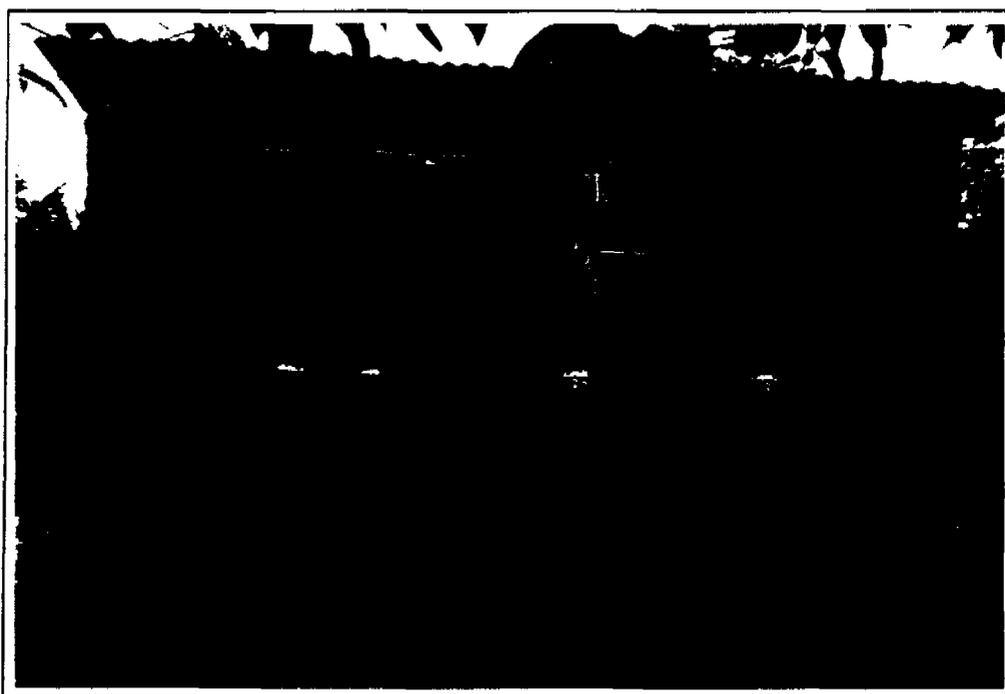


3.9 PEP:
le raccordement entre le tuyau et le robinet fuit

Bénin
5. Minantinkpon - Ecole



5.1 Anciennes latrines effondrées dans la fosse

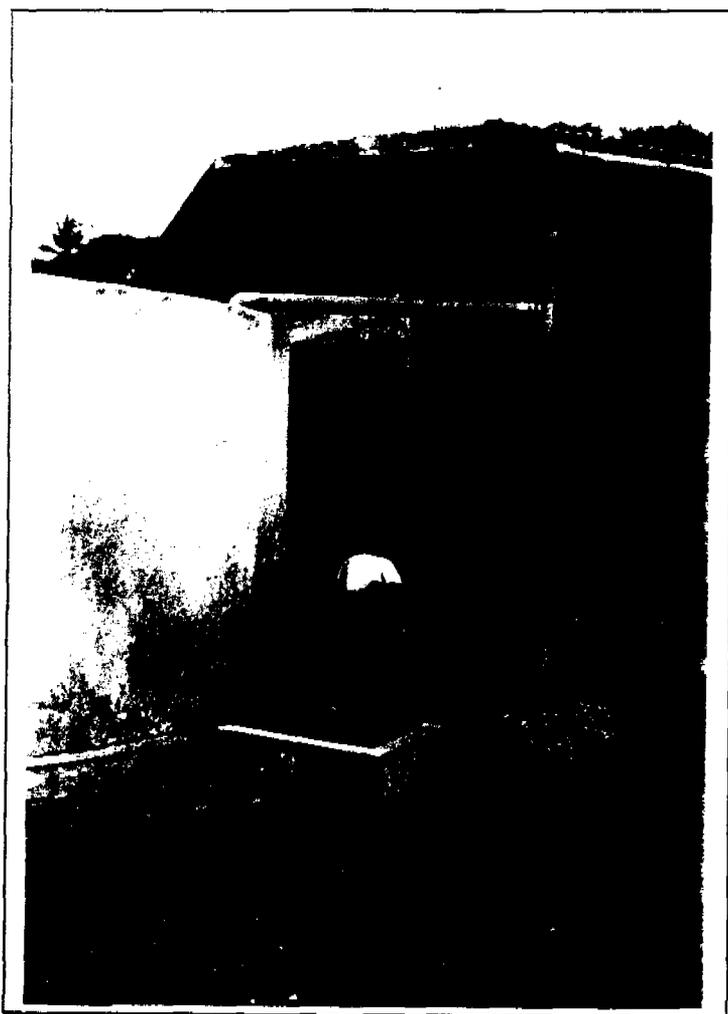


5.2 Nouvelles latrines

Bénin
5. Minantinkpon - Ecole

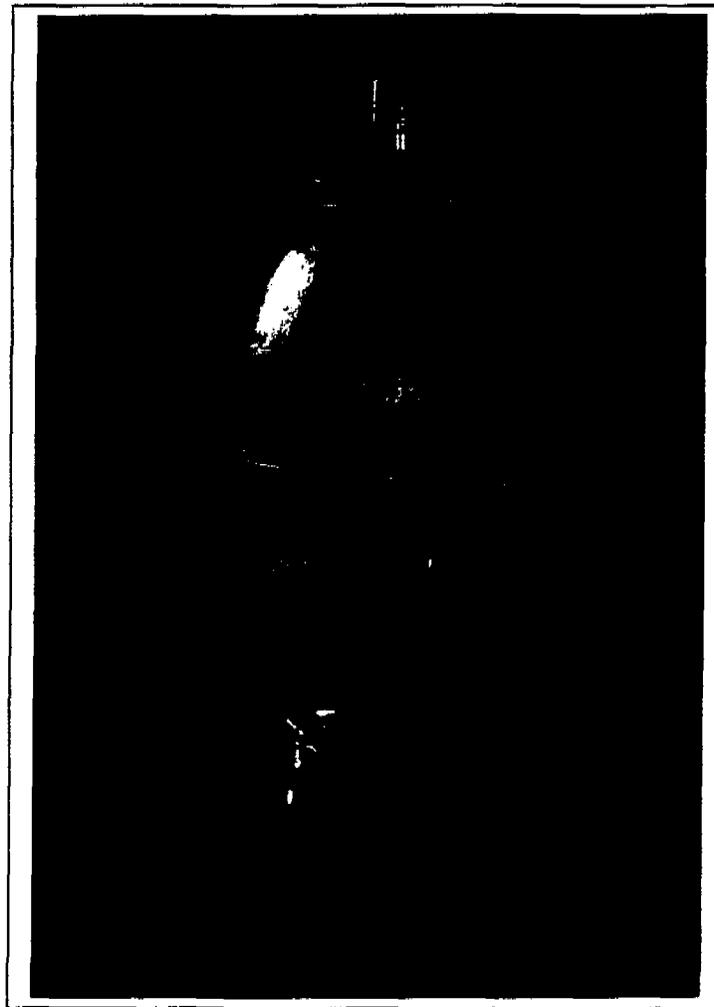


5.3 Poste d'eau dans la cour



5.4 Impluvium

Bénin
5. Minantinkpon - Ecole



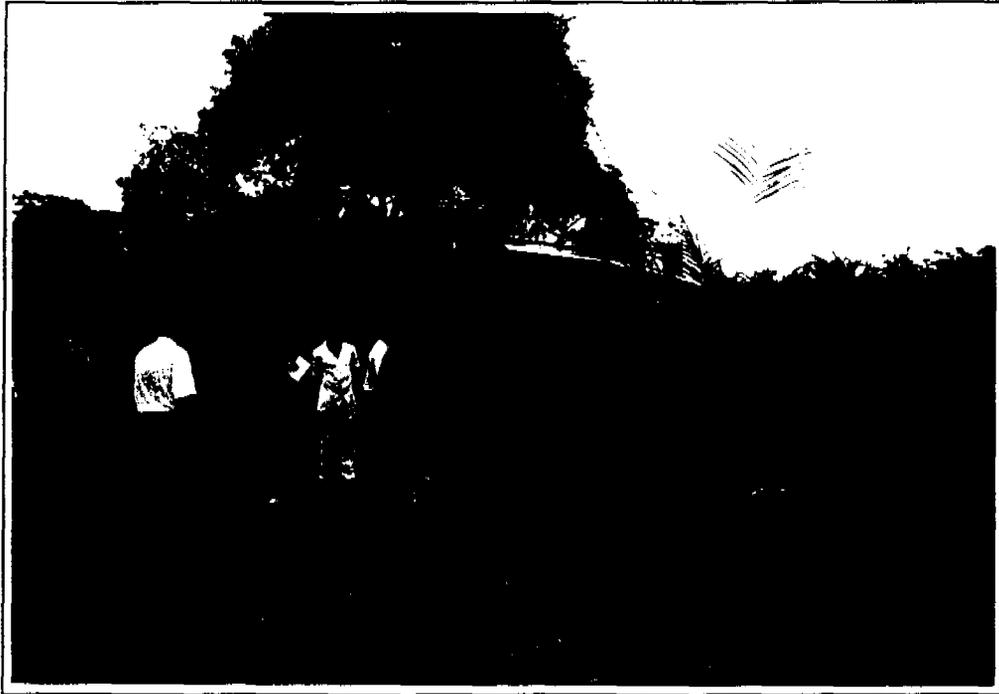
5.5 Poste d'eau potable

Bénin
5. Minantinkpon - Village

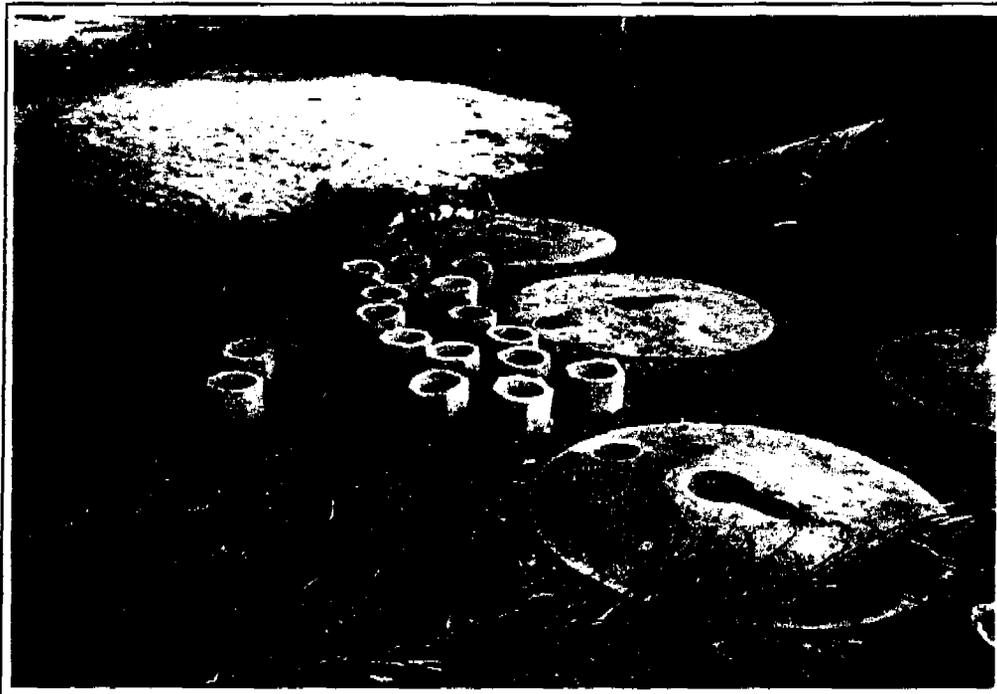


5.6 Aménagement d'un nouveau puits dans un village

Bénin
5. Minantinkpon - Village

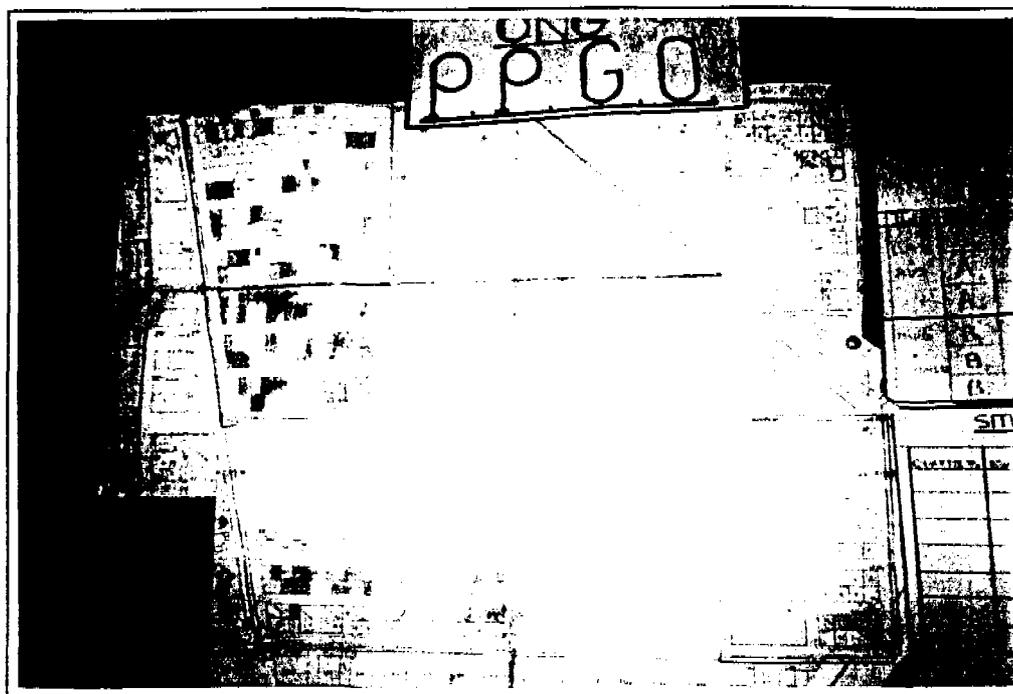


5.7 Latrine individuelle construite chez un particulier



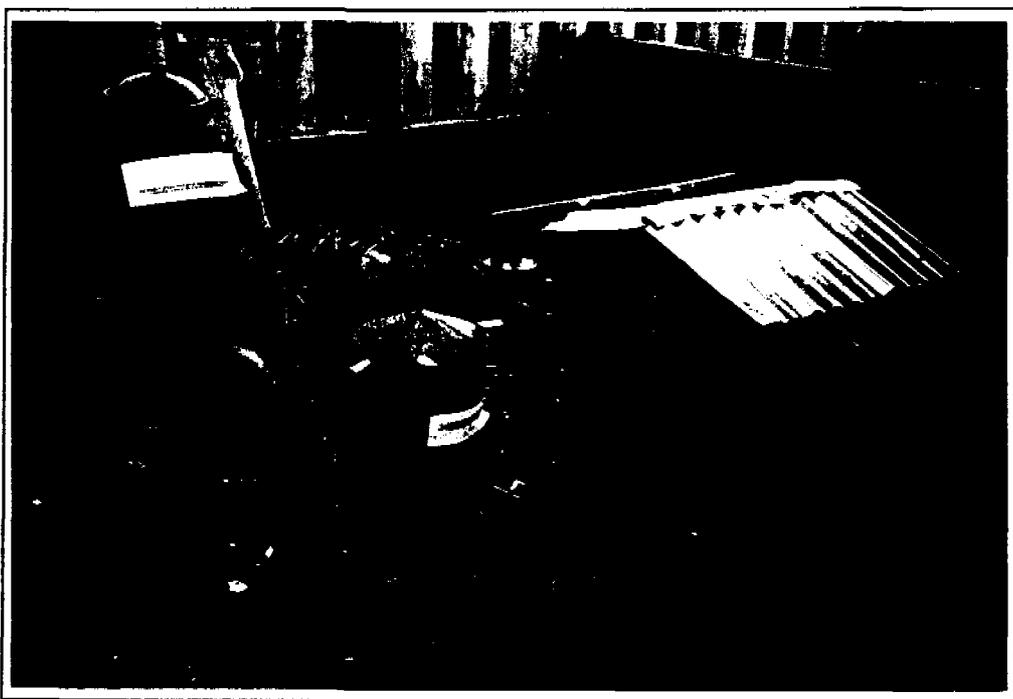
5.8 Fabrication des éléments d'une latrine (Plaques de ventilation)

Bénin
6.1 Cotonou - Quartier St-Michel



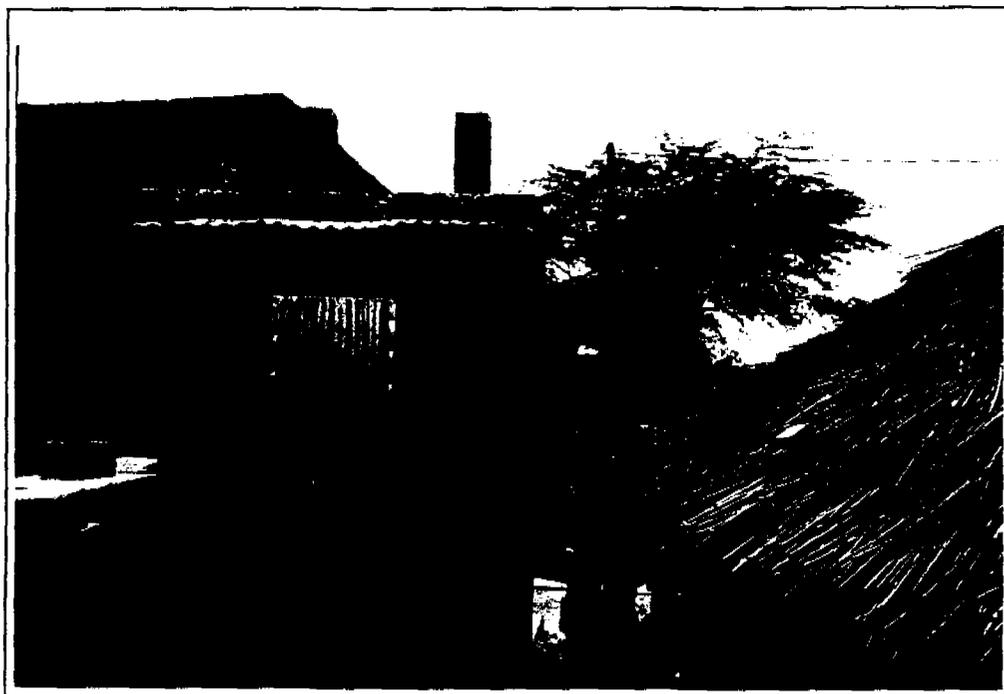
6.1 Carte pour la planification de la collecte d'ordures ménagères PPGO

Bénin
6.2 CREPA

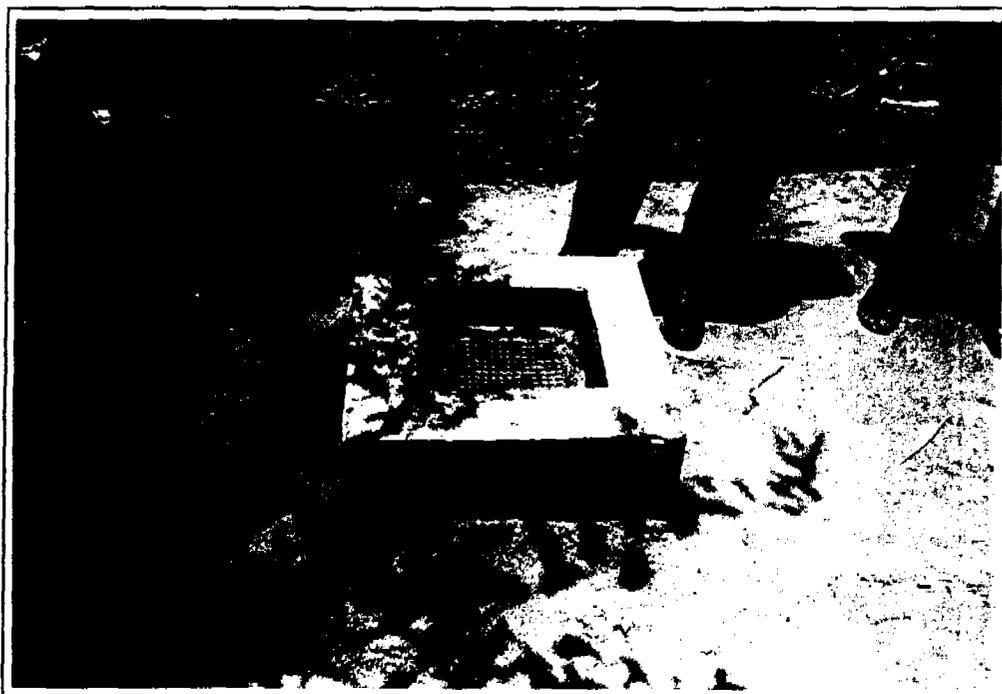


6.2 Modèles réduits PEP et impluvium pour les démonstrations / expositions

Sénégal
7. Louga

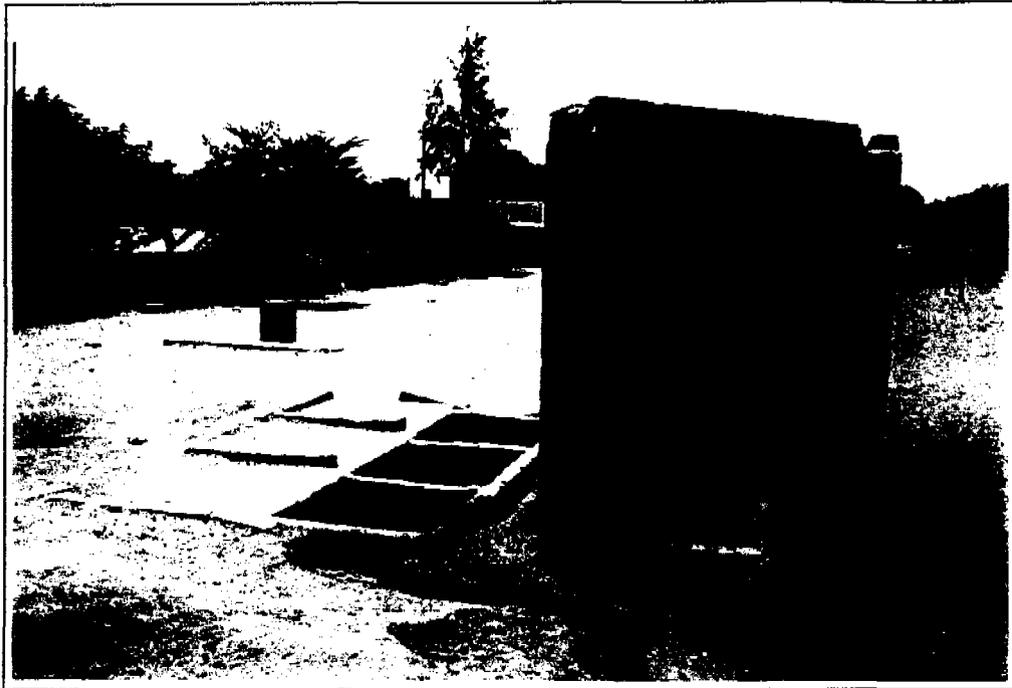


7.1 Latrine dans une concession privée
remarques: les briques utilisées pour la latrine sont plus
épaisses que la maison en construction derrière



7.2 Puisards

Sénégal
7. Louga



7.3 Latrine scolaire: projet abandonné parce que l'inspecteur scolaire le trouve trop dangereux! (il a également peur que l'école n'obtienne pas de toilettes modernes

Sénégal
8. Ecole M'Pale



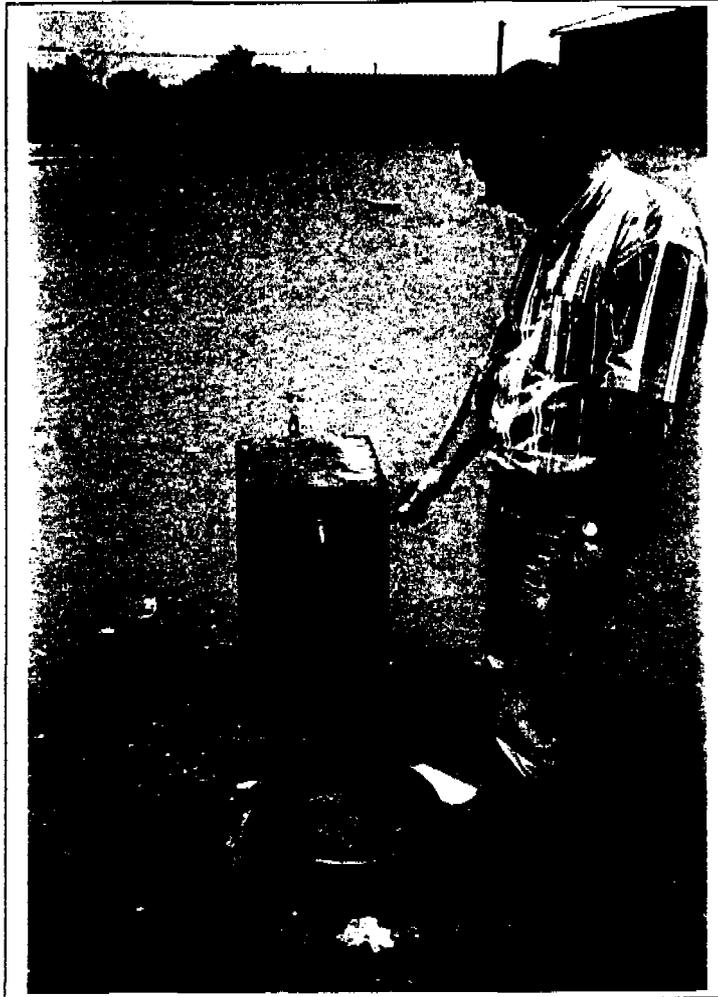
8.1 Latrines scolaires et enceinte de l'école

Sénégal
8. Ecole M'Pale



8.2 Intérieur d'une latrine

Sénégal
8. Ecole M'Pale

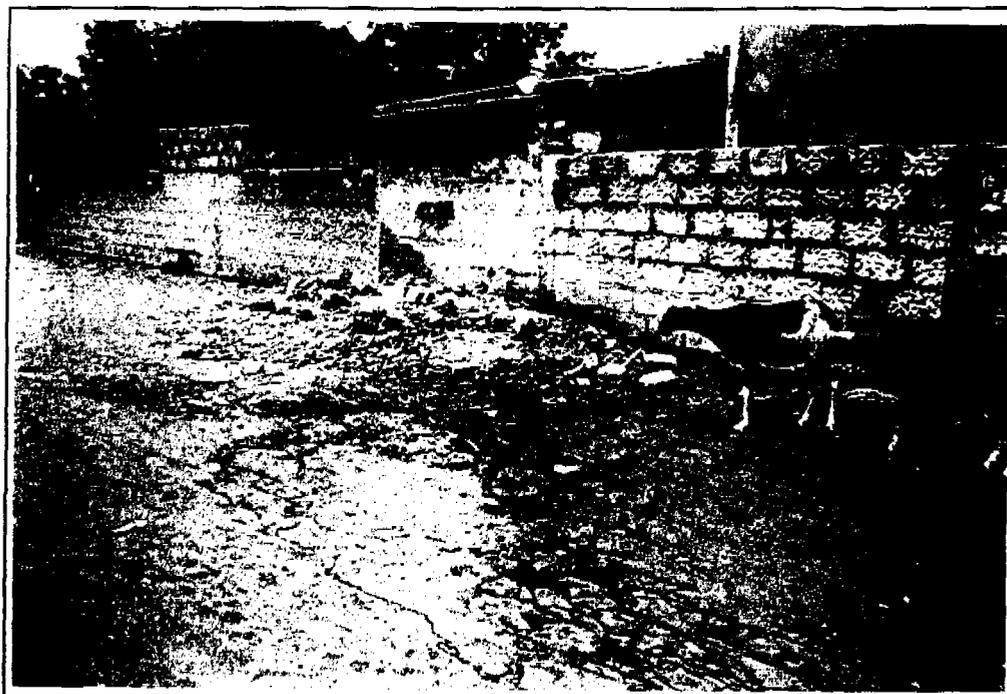


8.3 Robinet d'eau dans la cour d'école

Sénégal
9. Thiès - Médina Fall



9.1 Discussion avec le comité de quartier



9.2 Rejets d'eaux grises dans la rue

Sénégal
9. Thiès - Médina Fall



9.3 Puisard

Sénégal
10. Thiès - HLM Thialy



10.1 Latrine construite par le CREPA et douche rajoutée par les habitants

Sénégal
10. Thiès - HLM Thaly



10.2 Puisard



10.3 Latrine construite dans la concession la plus pauvre

6. ANNEXES

Annexe 6.1 : Termes de référence modifiés

Gouvernement Helvétique
DDC

Gouvernement du Royaume de Danemark
Danida

Mission d'évaluation du CREPA

Avril - juin 1997

Termes de référence

Version révisée le 23.04.1997

Nota : la présente version révisée des termes de référence a été établie à la suite de la réunion tenue à l'Ambassade Royale de Danemark à Ouagadougou le lundi 21 avril 1997. Elle complète les termes de référence remis à l'équipe avant le début de la mission en y intégrant des éléments nouveaux sur le projet de restructuration du CREPA résultant de la réunion du Conseil des Ministres qui s'est tenue du 1er au 4 avril 1997 à Ouagadougou.

1 INTRODUCTION

Le Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement (CREPA) a débuté ses activités en 1988 à Ouagadougou en tant que projet du Centre interafricain d'études hydrauliques (CIEH). Au 1er janvier 1995, il a abordé la troisième phase de ses activités qui devrait le mener jusqu'au 31 décembre 1999. A mi-parcours de cette phase, soit au printemps 1997, il a été décidé de conduire une évaluation externe du CREPA. La dernière évaluation date de février 1993.

Ainsi plus de quatre ans sépareront les deux évaluations. Des modifications très importantes sont intervenues durant cette période, certaines faisant suite à l'évaluation de 1993, d'autres concernant les bailleurs de fonds (l'un d'entre eux, l'ACDI s'étant retiré, un autre, Danida, ayant accepté de cofinancer le projet) ou encore concernant l'organe de tutelle du CREPA (le CIEH a cessé ses activités et a été dissout).

Les activités du CREPA dans les états membres, à travers les antennes nationales (AN), se sont considérablement renforcées durant cette période. En même temps une évolution souhaitée et fortement appuyée se dessinait dans la structure des AN ainsi que dans les relations entre celles-ci et le CREPA-siège.

Suite à la liquidation du CIEH, le CREPA est passé le 1er janvier 1995 sous la tutelle de l'Ecole des techniciens supérieurs de l'hydraulique et de l'équipement rural (ETSHER), en attendant que des décisions sur le statut et sur le positionnement institutionnel du CREPA soient arrêtées par le Conseil des Ministres.

Le nouveau statut du CREPA a été discuté lors de la réunion du Conseil des Ministres tenue à Ouagadougou du 1er au 4 avril 1997. Les orientations suivantes ont été arrêtées :

- Erection du CREPA en organisme inter-états au même niveau que l'EIER et l'ETSHER;
- Préparation des documents régissant le CREPA dans ses nouveaux statuts en vue de les soumettre au Conseil des Ministres prévu en juillet 1997 à Dakar :
 - statuts proprement dits;
 - règlement intérieur du Conseil des Ministres;
 - règlement intérieur du CREPA, y compris organigramme et description des emplois (dits cahier de charge des agents);
 - statuts du personnel.

Toutes ces raisons expliquent l'opportunité de cette nouvelle évaluation qui se veut rétrospective (évolution, adaptation aux nouvelles situations, état des lieux) autant que prospective (recommandations, lignes directrices pour la fin de la phase III et au-delà).

2 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'EVALUATION

L'évaluation portera sur les cinq points suivants :

- Mise en application des recommandations de l'évaluation de 1993 ;
- Réalisation du programme de la phase III (1995-1999) ;
- Forces et faiblesses du CREPA vues par les ultimes bénéficiaires que sont les usagers ;
- Evolution du statut et des structures du CREPA-siège : collaboration externe et gestion interne ;
- Evolution des structures des antennes nationales (AN) et relations avec le siège.

2.1 MISE EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE L'EVALUATION DE 1993

Tout en reconnaissant que le CREPA avait atteint dans une large mesure les objectifs qui lui avaient été assignés en 1988, la mission d'évaluation concluait par une série de recommandations pour redéfinir le mandat du CREPA et réorienter ses activités ; l'expression de "virage" a été utilisée puis conservée pour désigner toutes les restructurations survenues par la suite. Il est dès lors utile et nécessaire d'évaluer la mise en application de toutes ces recommandations.

Questions :

- 1) Les recommandations de la mission d'évaluation de 1993 ont-elles été suivies ?
- 2) Les choix stratégiques, notamment l'approche participative et les T.A. à faible coût restent-ils pertinents ?
- 3) Quels en sont les impacts sur l'activité du CREPA et sur son image dans les pays de la région ?
- 4) Pour l'avenir quelle direction doit prendre la coopération entre les divers acteurs du CREPA (institution hôte, partenaires locaux, administration, bailleurs de fonds, le CREPA et ses antennes nationales A.N) ?

2.2 REALISATION DU PROGRAMME DE LA PHASE III (1995-1999)

Le cadre logique qui spécifie la finalité du projet, ses objectifs, les résultats attendus, les activités à entreprendre, les indicateurs de réussite ainsi que les moyens de vérification, établi en mai 1993 et accepté par les deux bailleurs de fonds, servira de document de référence pour évaluer l'état d'avancement du programme de la phase III.

Il s'agit de faire le point sur les activités entreprises par le CREPA siège et par les A.N. depuis le début de la phase III, sur les difficultés rencontrées et les éventuelles modifications à apporter au programme d'ici à la fin de la phase.

Questions : le bien fondé des choix

- 5) Dans quelle mesure le contenu du programme CREPA est-il équilibré entre les actions et approches douces (software) et les actions et approches dures (hardware) ?
- 6) A quels besoins les programmes du CREPA répondent-ils ?
- 7) Le programme d'activités de la phase III est-il en voie de réalisation ? quelles modifications éventuelles faudrait-il apporter au programme pour atteindre les objectifs fixés d'ici fin 1999 ?
- 8) A quel groupe cible le CREPA s'adresse-t-il ? ces groupes sont-ils clairement définis (sexe, âge, situation sociale) ?
- 9) Fait-on la promotion des technologies et démarches les mieux appropriées aux groupes cibles ?
- 10) Comment s'est-on assuré de la répliquabilité des techniques et démarches proposées ?
- 11) Comment le CREPA tient-il compte ou influence-t-il les politiques et stratégies sectorielles des Etats où il intervient ?

Questions : l'efficacité dans les quatre domaines d'action du CREPA

(à savoir la formation, l'information/documentation, la recherche appliquée et les micro-projets)

- 12) Dans quelle mesure le résultat attendu de l'activité considérée a-t-il été atteint ?

- 13) A quel coût ce résultat a-t-il été atteint (argent, moyens humains) ?
- 14) Les moyens disponibles sont-ils utilisés selon les prévisions ?
- 15) Quel est l'impact à long terme ?
- 16) Quel est l'impact du CREPA au niveau des décideurs du secteur ?
- 17) Comment le CREPA aide-t-il les groupes cibles à devenir autonomes ?
- 18) Quel exemple peut-on donner de la durabilité et de la répliquabilité - au niveau des communautés - des méthodes proposées ?
- 19) Dans quelle mesure le CREPA appuie-t-il les programmes de grande envergure, et a-t-il entrepris des activités qui leur permettent de s'autofinancer ?

2.3 LES FORCES ET FAIBLESSES DU CREPA VUES PAR LES ULTIMES BENEFICIAIRES QUE SONT LES USAGERS

Le CREPA ne se prête pas à l'évaluation de ses performances en matière de nombre d'ouvrages et de projets de grande envergure, dans la mesure où ce mandat ne lui était pas confié. Les micro-projets mis en œuvre constituent plutôt des laboratoires de recherche, d'apprentissage structuré, où des hypothèses socio-économiques et techniques sont vérifiées, confirmées ou infirmées et où des stratégies et politiques d'appropriation de la démarche par les communautés sont testées. Au bout de la réflexion, les acteurs sociaux et les intervenants réalisent une autogestion par la mobilisation de mécanismes financiers et de ressources endogènes. Les questions éventuelles que l'on peut se poser concernant la perception que les bénéficiaires ont du CREPA sont multiples.

Questions :

- 20) Quelle est la perception que les usagers et /ou les relais ont du programme CREPA par rapport aux autres programmes de développement du secteur ?
- 21) Les usagers comprennent-ils bien l'usage que fait le CREPA des mécanismes et outils participatifs ?
- 22) Les raisons pour lesquelles le CREPA demande une participation des communautés au développement d'un quelconque programme sont-elles bien comprises ?
- 23) Quels sont les coûts respectifs de la participation effective des communautés et du CREPA au choix des technologies appropriées (T. A.) et à leur mise en œuvre ?
- 24) Quels sont les niveaux d'interventions les mieux appropriés pour le CREPA et pour les populations dans le développement des T. A. ?

2.4 EVOLUTION DU STATUT ET DES STRUCTURES DU CREPA-SIEGE : COLLABORATION EXTERNE ET GESTION INTERNE

Suite à la dissolution du CIEH, le CREPA se trouve dans une période transitoire durant laquelle l'ETSHER agit en tant qu'organisme de tutelle. Des démarches ont été entreprises afin que le CREPA devienne un membre du Pôle de l'eau, au même titre que l'EIER et l'ETSHER, et dépendant du même Conseil des ministres.

D'autre part le CREPA a tissé des relations de partenariat et de collaboration avec les autres acteurs du secteur.

Questions sur le statut et l'organisation interne :

- 25) Le projet de nouvelles structures régissant le CREPA siège est-il adapté aux objectifs de la phase III (et, plus généralement aux missions assignées au CREPA) ?
- 26) La structure institutionnelle proposée est-elle la mieux appropriée à la durabilité de la démarche ?
- 27) Le CREPA doit-il toujours s'adresser à 14 Etats d'Afrique occidentale ?
- 28) Indépendamment du statut et du positionnement institutionnel, l'organigramme envisagé est-il pertinent ? Est-il perfectible ?
- 29) Dans quelle mesure les programmes de travail du CREPA ont-ils été réalistes ?
- 30) Le CREPA dispose-t-il du personnel requis (description d'emplois et qualification des cadres) ?
- 31) Quelle est la performance du dispositif de direction (mécanisme de prise de décision, procédure hiérarchique, coût financier) ?

- 32) Quels sont l'utilité et l'impact du comité de direction ?
- 33) Le système utilisé pour les rapports d'avancement est-il approprié ?
- 34) Quelle est l'utilité du régisseur EPFL mis en place par la DDC ?
- 35) Quelles sont la pertinence et l'efficacité des moyens de suivi et de contrôle mis en œuvre par les bailleurs de fonds ?

Questions sur les collaborations externes :

- 36) Quelle est la place du CREPA parmi les acteurs du secteur dans la sous région ? Le CREPA joue-t-il un rôle unique ?
- 37) Quelle est l'image du CREPA auprès de ses partenaires ?
- 38) Comment les membres du réseau auquel participe le CREPA (EIER/VETSHER, GREA, IRC, OMS, UNICEF, ITN, Ecoles nationales) estiment-ils la contribution spécifique du CREPA ?
- 39) Quelles sont les capacités (financières et autres) des bénéficiaires de reprendre à leur compte de manière durable les démarches proposées par le CREPA ?
- 40) Les rapports entre le CREPA et ses partenaires résultent-ils d'une démarche volontariste ou bien se consolident-ils et s'estompent-ils au gré des opportunités et des intérêts de chaque partie ?
- 41) Dans quelle mesure les liens que le CREPA a établis avec l'administration et les ONG au niveau des pays permettent-ils de faire passer les messages jusqu'aux communautés ?

2.5 ÉVOLUTION DES STRUCTURES DES ANTENNES NATIONALES (A.N.) ET RELATIONS AVEC LE SIEGE

Une des stratégies de la phase III est d'aboutir au renforcement et à l'autonomie des A.N.. Des études institutionnelles ont été entreprises pour cinq d'entre elles afin de définir les modalités de leur accès à l'autonomie, leur domaine d'activité, leurs partenaires locaux, etc. En conséquence, de nouvelles relations devraient s'établir entre les A.N. et le CREPA siège. Un atelier organisé les 28 et 29 novembre 1995 a défini les objectifs, la marche à suivre et le calendrier de cette évolution. Il s'agit, après une année, de jeter un regard critique sur toute la démarche.

Questions sur les antennes nationales et leurs relations avec le siège :

- 42) Comment sont perçues les A.N. parmi les acteurs du secteur dans leurs pays respectifs ?
- 43) Les nouvelles structures régissant les A.N. (s'il y en a) et les relations entre elles et avec le siège sont-elles adaptées aux objectifs de la phase III ?
- 44) Les objectifs, la marche à suivre et le calendrier définis par l'atelier du 29 novembre 1995 sont-ils pertinents ? Sont-ils respectés ?
- 45) Le calendrier pour la mise en place de ces structures est-il conforme au programme de la phase ?
- 46) Dans quelle mesure l'articulation CREPA siège /Antennes nationales est-elle appropriée à la stratégie du programme ? Comment devrait-elle (ou pourrait-elle) évoluer ?

3 THEMATIQUES DE L'EVALUATION

Pour répondre aux questions posées ci-dessus, et atteindre les objectifs de l'évaluation, les évaluateurs insisteront sur les trois thématiques principales qui sous-tendent l'évaluation.

3.1 VULGARISATION DES TECHNOLOGIES APPROPRIÉES (T.A.)

Le CREPA s'est fixé pour objectif de promouvoir les T.A. à travers des programmes de formation, de sensibilisation et d'information. Plus précisément, ces programmes s'appuient :

- sur la formation technique et pratique aux écoles régionales et nationales d'ingénieurs et de techniciens (collaboration entre le CREPA et les écoles régionales et nationales, degré de réceptivité de ces institutions à l'introduction des T.A. dans leur cursus) ;
- sur l'information et la sensibilisation destinées aux décideurs, aux administrations, aux collectivités, aux associations, aux ONG et aux bureaux privés (disponibilité de supports éducatifs dans les centres de documentation) ;

- sur des centres de documentation et d'information dans les pays et sur un centre de référence pour le développement et la promotion des T.A. (aptitude du CREPA à consolider sa position de centre de référence dans le domaine de l'AEPA à faible coût) ;
- sur la recherche appliquée (adaptation des T.A. au contexte local, amélioration des ouvrages pour tenir compte des derniers développements et des compétences du personnel, etc.) et sur la construction d'ouvrages de démonstration.

De façon générale, le CREPA doit offrir un appui aux cadres du secteur, aux ONG et aux associations dans la recherche de solutions techniques à faible coût. La demande en de tels services est mal connue. Des études de marché au niveau des pays intéressés doivent être conduites par les A.N. et le CREPA.

3.2 MICRO-PROJETS ET PARTICIPATION DES USAGERS

La formation, l'information et la sensibilisation aux T.A. doivent conduire à des applications concrètes sur le terrain à travers des micro projets, conçus et réalisés par les populations bénéficiaires.

La démarche recommandée par l'évaluation 1993 et développée par le CREPA avant même le début de la présente phase III, suit un mouvement se déroulant de bas en haut, partant des besoins et des perceptions des usagers en matière d'eau, d'assainissement et d'environnement. Cette démarche implique de multiples composantes dans les domaines :

- de la formation du personnel du siège, des A.N. et des structures relais (maîtrise par le personnel du CREPA siège et des antennes des nouvelles approches participatives) ;
- de la formation et de la recherche participative (constitution de modules de formation intégrant les participants à l'ensemble des usagers, les formes de participation sont discutées avec les populations) ;
- de la planification locale et de la mobilisation des ressources (les solutions identifiées sont planifiées avec l'ensemble des usagers, les formes de participation sont discutées avec les populations) ;
- de la construction et de la maintenance (prise en charge par les familles et les collectivités de la construction et de la maintenance, encouragement des organisations locales de femmes et d'artisans pour des activités générant des revenus à partir des T.A.) ;
- de l'éducation en matière d'hygiène (information des usagers sur les relations entre les maladies et l'insalubrité) ;
- du suivi-évaluation par les usagers et les organisations (évaluation périodique par les usagers, les artisans et les organisations de base des installations familiales et collectives afin d'améliorer constamment les T.A.).

Au vu de ces multiples composantes et de l'élément clé de la stratégie participative, il est essentiel que l'évaluation respecte cet esprit de participation des usagers. Les outils développés par les experts et que s'approprient les communautés doivent être les chevilles ouvrières de l'évaluation participative avec les populations.

Il est proposé qu'une personne ressource externe (au Burkina) puisse appuyer en amont l'équipe d'évaluation et préparer une évaluation des actions du CREPA par les usagers bénéficiaires. Cet expert proposera un questionnaire dont les grands thèmes émaneront des usagers et recouperont certainement une partie des questions posées sur le bien fondé des choix et sur l'efficacité du CREPA. La vision à moyen et/ou long terme que les usagers ont du CREPA reste un élément fondamental d'appréciation du programme actuel et futur.

Un forum de restitution de cette étude devrait être organisé en présence de l'équipe d'évaluation pour souligner les points forts et les points faibles du programme. Il serait souhaitable, que cette approche soit proposée aussi bien avec les associations en zone rurale, périurbaine et ville moyenne, et que les conclusions des utilisateurs ressortent clairement lors de la restitution finale de la mission d'évaluation. Cette démarche permettra un regard croisé des différents partenaires (usagers, évaluateurs, partenaires financiers) dans l'appréciation des actions et des stratégies opérationnelles du CREPA.

3.3 ADAPTATION DES INSTITUTIONS, COLLABORATION EXTERNE ET GESTION INTERNE

Le CREPA siège et les A.N. ont subi et devraient encore subir d'importantes restructurations pour prendre le "virage" recommandé dans l'évaluation 1993. Les compétences du CREPA siège, des A.N., des services techniques et des structures relais sont profondément modifiées et renforcées. Le positionnement

institutionnel de ces diverses unités est-il adapté aux objectifs fixés et au contexte socio-politique de chaque pays ? Plusieurs aspects doivent être abordés pour garantir l'adéquation entre les services proposés et la demande :

- choix du personnel, formation continue (adéquation entre l'offre en personnel et les besoins dictés par les nouvelles orientations) ;
- gestion interne du CREPA siège et des A.N. (organisation administrative du CREPA et des A.N., compétences en matière de gestion, utilisation optimale des ressources) ;
- statut juridique du CREPA siège et des A.N. (statut futur du CREPA dans le pôle de l'eau, processus d'autonomie des A.N., nouveau statut de type associatif ou d'ONG) ;
- relations entre le CREPA siège et les A.N. (viabilité à long terme du "réseau CREPA" constitué d'un centre, dont les activités spécifiques sont à définir, et des A.N. qui sont plus que des satellites du centre) ;
- relation du CREPA avec les partenaires du secteur (EIER/ETSHER, ITN, GREA, IRC, OMS, UNICEF) ;
- structures de contrôle des activités et d'audit financier (niveau d'intervention du CREPA siège et des A.N. dans les micro projets, fonctionnement du Comité d'orientation).

4 COMPOSITION ET DEROULEMENT DE LA MISSION

4.1 EXPERIENCES ET PROFILS DES CONSULTANTS

Le champ d'investigation de la mission est donc subdivisé en trois parties, selon les thématiques d'évaluation décrites ci-dessus. Il est proposé de constituer une équipe d'évaluation de trois membres ; chacun, selon sa formation et son expérience professionnelles devrait orienter sa réflexion sur l'un de ces domaines, sans négliger pour autant les deux autres.

- analyse des aspects techniques, de recherche, de formation et d'information, abordée par un ingénieur ;
- analyse des micro projets, de l'aptitude des intervenants à mobiliser les usagers, et des démarches ascendantes, abordée par un spécialiste en développement participatif dans le secteur de l'AEPA ;
- analyse des structures internes du CREPA siège et des A.N., des relations entre eux, abordée par un spécialiste en appuis institutionnels et gestionnels .

Le chef de mission sera désigné par les deux bailleurs de fonds.

Le tableau en annexe II résume les objectifs et les domaines de l'évaluation ainsi que les expériences professionnelles souhaitées des évaluateurs.

4.2 DATE ET DUREE DE LA MISSION

L'évaluation se déroulera en quatre étapes :

Première étape (21 au 30 avril 1997) au Burkina Faso et au Bénin :

- une phase de cinq jours (du 21 au 25) à Ouagadougou pour définir la méthodologie à appliquer, étudier les structures et activités du CREPA siège, visiter des projets et rencontrer les partenaires ;
- une période de 5 jours du 26 au 1er Mai 1997 à Cotonou pour des rencontres avec le personnel de l'antenne nationale, les partenaires et les visites de terrain ;

Deuxième étape (9 au 19 juin 1997) au Sénégal et en Guinée pour rencontrer le personnel des antennes nationales, les partenaires et des visites de terrain.

Troisième étape (20 au 22 juin 1997) à Ouagadougou pour la restitution.

Quatrième étape (23 juin au 22 juillet 1997) : Rédaction du rapport final qui sera déposé par le chef de mission dans un délai d'un mois à partir de la date de fin de la mission.

ANNEXE 1

DOCUMENTS DE REFERENCE RELATIFS AUX OBJECTIFS DE L'EVALUATION

- a) Mise en application des recommandations de l'évaluation 1993 :
- D. Gubler, A. Traoré, C. Tremblay : évaluation intermédiaire du CREPA, février 1993. Recommandations, pages 66 et 72.
- b) Réalisation du programme de la phase III 1995 - 1999
- Dan Educ : rapport d'évaluation et dossier de projet préliminaire de la phase III du CREPA (1995 - 1999). Cadre logique détaillé, tome II, annexe 3.
 - D. Gubler, Infraconsult, Mai 1993 : compte rendu de la mission d'appui de mai 1993. Matrice FORA et planification opérationnelle, annexe 2
 - CREPA : rapport d'activités et financier 1995. Six résultats à atteindre dans la phase III, plans d'action 1995 des services ingénierie et animation : annexes.
- c) Evolution des structures du CREPA siège et des antennes nationales
- Langley Philip, octobre 1995. Etudes institutionnelles Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali : Note de réflexion sur les propositions des consultants nationaux.
 - D. Gubler, Perreten & Milleret, décembre 1995. Vers une nouvelle conception des antennes nationales du CREPA.

ANNEXE 6.2 : PROGRAMME DE LA MISSION

Programme d'entretiens et de visites de la première phase de la mission du 19 avril au 30 avril 1997 - Burkina Faso et Bénin

Date	Pays	Entretiens - visites	Qui
19.04.97	Burkina Faso	Arrivée de Mme Marguerite Monnet	
20.04.97		Arrivée de M. Gérard Coungy	
21.04.97	Burkina Faso	- DANIDA	MM, GC
		Varret - Directeur EIER	MM, GC
		Denis Soulat - Directeur général ETSHER	MM, GC
		Cheikh Touré - Directeur CREPA	MM, GC
		Shukla - Plan International (PPI)	MM, GC
		Arrivée de M. Jules de Heer	
22.04.97		Abdoulaye KONE - Directeur du département Assainissement - Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA)	tous
	Ouagadougou	Micro-projet Secteur 28 Ouagadougou : pompage solaire photovoltaïque	tous
		Micro-projet Roumtenga : impluviums et latrines scolaires, PEP, lavage des mains, pharmacie villageoise et latrines familiales	tous
		Cheikh Touré - Directeur CREPA	tous
23.04.97		Coopération PIVES Danida et CREPA à Tenkodogo : PIVES : formation SARAR, latrinisation et atelier sur les ordures ménagères	MM
		Discussions CREPA et examen des documents/contrôle du cadre logique	JH, GC
24.04.97		Micro-projet Kaya Ecoles et marché : latrines publiques et programme d'éducation à la santé et l'hygiène	MM
		Zabre - Conseiller technique du Ministre de l'Eau, secrétaire permanent des institutions interétats (EIER, ETSHER, CREPA, UNESCO)	JH, GC
		Mahamadou Tounkara (CREPA siège) - Politique en matière de micro-projets	JH

Date	Pays	Entretiens - visites	Qui
25.04.97	Ouahigouya - Bourkina Faso	Visite EPCD à Ouahigouya - programme d'assainissement de la ville	JH, GC
		Micro-projet Ouahigouya : canal avec et sans dépôts d'ordures (nettoyage), latrines publiques et privées, collecte et compostage des ordures ménagères	JH, GC
		Entreprise Steinbook - marché de Ouahigouya : latrines et nettoyage du marché	JH, GC
		Mme Cissé, secrétaire général de la mairie	JH, GC
		Micro-projet Wogodogo : collecte des ordures ménagères	MM
26.04.97		Départ Ouagadougou	tous
27.04.97	Cotonou-Bénin	Arrivée de la mission à Cotonou (Bénin)	tous
		Discussions CREPA - Bénin	tous
		MM. Bonou, Gogo, Akin et Comlanvi : Université Nationale du Bénin, chercheurs RAGEDE,	JH
		Philip Langley - aspects institutionnels	GC
		Mme Dassi	MM
28.04.97	Minantinkpon	Micro-projet Minantinkpon : latrines, PEP, impluvium	tous
	Allada	Micro-projet Allada et environs : projet PADEAR	tous
29.04.97	Cotonou Bénin	Dr. Yarou, vice-président du Conseil d'administration CREPA Bénin	tous
		Projet d'assistance au développement du secteur eau et assainissement en milieu rural (PADEAR)	tous
		Mme Fink, projet PADEAR/GTZ	JH, GC
		Micro-projet Projet pilote de gestion des ordures (PPGO) à Cotonou	JH, GC
		Restitution CREPA - Bénin	tous
		Retour J. de Heer	
30.04.97		Retour M. Monney et G. Cougny	

**Programme d'entretiens et de visites de la deuxième phase de la mission
du 11 juin au 23 juin 1997 : Sénégal et Guinée**

Date	Pays	Entretiens - visites	Qui
10.06.97	Dakar - Sénégal	Arrivée de G. Cougny	
11.06.97		CREPA Sénégal	GC, MM
		Madio Fall, directeur de l'hydraulique	MM
		Arrivée de J. de Heer	
12.06.97	Louga - Sénégal	Micro-projet Louga - Association pour le développement de la région de Louga - projets d'alphabétisation : latrines VIP et puisards	tous
	M'Pale	Micro-projet Ecole M'Pale - latrines	tous
13.06.97	Thiès - Sénégal	Micro-projet Médina Fall : Comité de salubrité Bokk Diome - puisards	tous
	Thiès - Sénégal	Micro-projet HLM Thialy : Comité de salubrité du quartier de Thialy - latrines et puisards	tous
	Dakar	Restitution CREPA Sénégal	tous
13.06.97	Conakry - Guinée	Arrivée à Conakry - Guinée	tous
14.06.97	Conakry - Guinée	Discussions avec les collaborateurs CREPA Guinée	tous
		Micro-projet INACAV - collecte des ordures ménagères (visite courte)	tous
		Micro-projet Association Guinéenne pour la Promotion du Secteur Privé - Cité de l'Air à Conakry : collecte des ordures ménagères, bornes fontaines et latrines	
15.06.97		Micro-projet	tous
		CREPA Guinée - discussions	tous

Date	Pays	Entretiens - visites	Qui
16.06.97		Ibrahima Camara, directeur et Mamadou Malick Dem, vice-directeur du Service National d'aménagement des points d'eau (SNAPE)	tous
		Mamadou Mouctar - division Eau et Assainissement - UNICEF	tous
		MM. Mody Mahi Barry, directeur général,Service Public de Transfert des Déchets (SPTD) - Etablissement public à caractère administratif - ville de Conakry	tous
17.06.97		OMS	JH, MM
		Alkaly, Ministère de l'Intérieur et Décentralisation	GC
		CREPA Guinée	tous
		Arrivée Ouagadougou	tous
18.06.97		Restitution MM. C. Touré etCREPA siège, Mme Marie-France Renfer, Coopération suisse au développement et Mme Danida	tous
		Rédaction du rapport	tous
20.06.97		Départ M. Monney	
22.06.97		Départ J. de Heer	
23.06.97		Départ G. Cougny	

ANNEXE 6.3 : LISTE DES MICRO-PROJETS REALISES PAR LE CREPA SIEGE ET LES ANTENNES NATIONALES

Les micro-projets peuvent être classés en 4 catégories différentes :

A. Les projets de démonstration dans les écoles : approvisionnement en eau, latrinsation, éducation pour la santé.

Ce type de micro-projets a été réalisé en premier. Le premier projet pilote a été réalisé à Roumtenga.

- 1989 Site pilote à Roumtenga (Burkina Faso)
- 1995 Installation à plus grande échelle à Roumtenga
Ecole de Minantinkpon (Bénin)
- 1996 Ecoles de M'Pal (Sénégal)

A' Une dérive du premier modèle, où les installations ne sont plus collectives au départ, comme dans les écoles ou sur les marchés, mais sont directement installées chez des privés. L'effet de démonstration est moindre, les gens ne comprennent pas pourquoi certaines personnes reçoivent les installations gratuitement (dans le cadre de cours de formation des maçons) alors que les autres doivent payer pour ces mêmes installations.

B. Les projets associatifs dans les quartiers périurbains : collecte par des charrettes, d'abord traditionnelles, puis avec des modèles améliorés, stations de transfert, compostage et crédit-épargne.

La collecte des ordures ménagères a commencé plus tard, avec les premières études en 1991, puis le démarrage du premier projet en 1993 à Wogodogo, secteur 10 de Ouagadougou.

Ce type de micro-projet a également été repris très rapidement par les antennes nationales.

- 1993 Wogodogo - Ouagadougou (Burkina Faso)
Quartier de St. Michel - Cotonou (Bénin)
M'Bour (Sénégal)
- 1996 Commune de Matoto, Gbéssia, Cité de l'air, Cité 3 (Guinée)

C. Les projets-pilotes : distribution d'eau et pompage solaire

Un seul projet réalisé comme recherche appliquée au quartier Dassasgo, secteur 28 de Ouagadougou (Burkina Faso).

D. Les projets de grande envergure

Un seul projet, actuellement en attente de financements complémentaires, à Ouahigouya (Burkina Faso), en collaboration avec des ONG et la municipalité.

Les projets sont numérotés par pays et par ordre de réalisation. Le premier projet réalisé dans un pays donné est noté avec "0", les suivants 1, 2, 3....

No	Site	Etat du projet	Population concernée	Programmes de participation et de sensibilisation	Associations partenaires	Réalisations - Technologies appropriées
A Projets de démonstration dans les écoles (approvisionnement en eau, latrines, éducation pour la santé)						
A0	Roumtenga	1989 Site pilote 1995 Installation	2'500	11 enseignants provenant de 2 villages ont été formés Pharmacie villageoise (initiative de Bamako)	Comités de santé scolaires (CSS) Comités de santé villageois (CSV)	Ecole : 4 Impluviums Latrines scolaires Village : 10 latrines familiales 4 postes d'eau potable 1 dispositif de lavage des mains
A1	Oubriyaoghin	1994 Installation 1995 Echec (temps d'arrêt)	3'800	Education pour la santé à l'école et au village		19 Latrines familiales 3 postes d'eau potable 1 dispositif de lavage des mains
A2	Imiougou	1995 Installation	3'000	Formation des animateurs de l'association Formation des ouvriers du village	ZAKA	Ecole et village : 6 latrines
A3	Kaya Ecoles : Silmougou Damané Gaoua Dem Delger Dondolé Fanka Kolombaogo	1995 Latrines 1996 Démarrage	9'000	23 écoles de la région ont été pourvues en latrines publiques programme Eau/assainissement du Plan de Parrainage International (PPI) Mise en oeuvre d'un programme d'éducation pour la santé (réserves d'eau pour l'hygiène, animatrices formées) à l'hygiène dans 8 écoles	PPI	Latrines publiques

Tableau 1 : Liste des micro-projets CREPA au Burkina Faso

No	Site	Etat du projet	Population concernée	Programmes de participation et de sensibilisation	Associations partenaires	Réalisations - Technologies appropriées
A4	5 écoles : Paspanga A Wemtenga C Sin-Yiri B Gounghin Nord B Kilogho-Naba B	1997 Démarrage	3'000	Education à l'hygiène dans 5 écoles	ONEA	
A5	Bobo - Dioulasso, secteur 10	1996 Démarrage		Formation d'artisans ouvriers pour la construction d'infrastructures sanitaires dans les écoles	ONG SANIYA	1 douche et urinoire 2 BF réhabilités 1 système de latrines publiques à 4 portes réhabilité 6 PEP 1 lavage des mains
B Collecte et traitement des ordures ménagères (compostage), crédit-épargne						
B0	Wogodogo, secteur 10 de Ouagadougou	1991 Etudes 1993 Démarrage	20'000 800 ménages	Gestion des déchets, crédit-épargne, latrines et PEP (canari amélioré pour le stockage hygiénique de l'eau de boisson)	Association Lagernyam	Charettes pour la collecte des ordures Valorisation du compost Latrines
B1	Nonssin, secteur 19 de Ouagadougou	1994 Démarrage	15'000	Collecte et stockage des déchets solides	Association Delwendé et Bénéwendé	
B2	Patte d'Oie, secteur 15 de Ouagadougou	1995 Démarrage	32'000 850 ménages	Collecte des OM et crédit-épargne pour la vulgarisation des postes d'eau potable	Association Bao-Manégré	Services de collecte Station de transfert ?
B3	Cissin, secteur 16 de Ouagadougou	1997 Démarrage	16'000	Collecte des ordures ménagères	Association Faune Flore	
B4	Fada N'Gourma	1996 Démarrage	30'000	Collecte des ordures ménagères		
B5	Kaya - marché	1996 Démarrage	35'000	Collecte des ordures ménagères	AJAAD	

Tableau 1 : Liste des micro-projets CREPA au Burkina Faso (suite)

No	Site	Etat du projet	Population concernée	Programmes de participation et de sensibilisation	Associations partenaires	Réalisations - Technologies appropriées
C Projets-pilotes (distribution d'eau et énergie solaire)						
C0	Quartier Dassasgo, Secteur 28 de Ouagadougou	1994 Site pilote 1995 Installation	3'000	Réhabilitation d'une pompe et d'un réservoir d'eau en zone péri-urbaine. Alimentation de la pompe par de l'énergie solaire.	Comité de gestion	Installation de pompage solaire photovoltaïque Postes d'eau potable (canaries) Distributeur d'eau
D Projets de grande envergure						
D0	Ouahigouya		Ville moyenne 55'000	Gestion des déchets solides, construction de latrines et revente d'eau	Association ECLA	30 latrines 30 puisards

en gras : micro-projets visités par la mission d'évaluation

Tableau 1 : Liste des micro-projets CREPA au Burkina Faso (suite)

No	Site	Etat du projet	Population concernée	Programmes de participation et de sensibilisation	Associations partenaires	Réalisations - Technologies appropriées
A Projets de démonstration dans les écoles (approvisionnement en eau, latrines, éducation pour la santé)						
A0	Village de Minantinkpon	1995 Planification avec la population	500	Education sanitaire à l'Ecole primaire publique. Développement communautaire et constructions d'ouvrages AEPA	Groupe à l'étude d'éducation et de recherche en coopération GEERCOOP	2 puits à grand diamètre communautaire 1 citerne hors-sol (impluvium) 5 latrines communautaires x latrines familiales PEP dans l'école lave-main à l'école
A1	Village de Tchovi			Education sanitaire à l'Ecole primaire publique. Développement communautaire et constructions d'ouvrages AEPA	Centre de recherche et d'action pour le bien-être et la sauvegarde de l'environnement CERABE	traitement des eaux de puits par chloration continue par pot diffuseur 2 citernes hors-sol sur les places publiques 2 latrines communautaires à l'école et au centre de santé 1 lave-main à l'école PEP à l'école et dans les ménages
A2	Village de Djohoun Collé			Education sanitaire à l'Ecole primaire publique. Développement communautaire et constructions d'ouvrages AEPA	Bénin 21	2 puits à grand diamètre 1 latrine communautaire à l'école x latrines familiales 1 lave-main à l'école PEP à l'école/ ménages

Tableau 2 : Liste des micro-projets de l'antenne nationale CREPA du Bénin

No	Site	Etat du projet	Population concernée	Programmes de participation et de sensibilisation	Associations partenaires	Réalisations - Technologies appropriées
B Collecte et traitement des ordures ménagères (compostage), crédit-épargne						
B0	Cotonou, quartier de St. Michel	1993		Précollecte des ordures ménagères par les jeunes du quartier	Perspective et protection pour la gestion des ordures (PPGO)	Charettes Projet de construction et d'exploitation de toilette payante au marché de St. Michel

en gras : micro-projets visités par la mission d'évaluation

Tableau 2 : Liste des micro-projets de l'antenne nationale CREPA du Bénin (suite)

No	Site	Etat du projet	Population concernée	Programmes de participation et de sensibilisation	Associations partenaires	Réalisations - Technologies appropriées
A Projets de démonstration dans les écoles (approvisionnement en eau latrines, éducation pour la santé)						
A1	M'PAL (région de Saint-Louis)	1996	4'200 165 élèves	Formation de 5 maçons sur place Ouvrages de démonstration dans les écoles	Comité de salubrité	3 latrines VIP individuelles
A2	SAKAL (région de Louga)	1996	287 élèves	Création d'un comité de salubrité Formation de 5 maçons sur place Ouvrages de démonstration dans les écoles	Comité de salubrité	2 latrines VIP individuelles 1 système de latrine sVIP collectives à deux cabines
A' Réalisation d'ouvrages d'assainissement individuels						
A'1	Thiès, quartier de Médina FALL (70 km de Dakar)	1996	2'000	Participation de la population à 25% du coût (13'750 F CFA) Préfinancement du CREPA de la première phase	GIE "BOKK DIOME" Comité de Salubrité	25 puisards individuels
A'2	Thiès, quartier de Thialy			Réalisation de latrines familiales	Comité de Salubrité des Femmes (COSAFETH)	20 latrines VIP familiales 15 puisards individuels
A'3	Louga	1996 Formation	80'000	Programme de formation de 20 maçons sur 20 jours Réalisation de latrines familiales et de puisards	Association pour le Développement de la Région de Louga (ADÉREL)	10 latrines VIP familiales 5 puisards individuels

Tableau 3 : Liste des micro-projets de l'antenne nationale CREPA du Sénégal

No	Site	Etat du projet	Population concernée	Programmes de participation et de sensibilisation	Associations partenaires	Réalisations - Technologies appropriées
B Collecte et traitement des ordures ménagères (compostage), crédit-épargne						
B0	M'Bour (90 km de Dakar)	1993 Début		Collecte des ordures ménagères par charettes	GIE "AND DEFAAR"	5 charettes 5 chevaux 1 lot d'équipement de protection (gants, bottes, tenues, masques à gaz)

en gras : micro-projets visités par la mission d'évaluation

Tableau 3 : Liste des micro-projets de l'antenne nationale CREPA du Sénégal (suite)

No	Site	Etat du projet	Population concernée	Programmes de participation et de sensibilisation	Associations partenaires	Réalisations - Technologies appropriées
A' Réalisation d'ouvrages d'assainissement individuels et collectifs						
B Collecte et traitement des ordures ménagères (compostage), crédit-épargne						
B0	Commune de Matoto, Gbéssia Cité de l'air et cité 3	1996	14'000 580 ménages	Formation de 34 maçons, dont 24 élèves du C.F.P. Donka Gestion des ordures ménagères, bornes fontaines et éducation à l'hygiène et à la santé.	AGPSP	1 poste de transfert de 1'000 m2 9 charettes CREPA andin pour le compostage 9 bornes fontaines 9 fosses d'infiltration 1 système de latrines VIP
B1	Commune de Kaloum, quartier Sans-Fils			Formation de 3 maçons, 1 plombier, 1 ferrailleur, 1 carreleur et 1 menuisier Education à l'hygiène et à la santé.	AGUIFAC, conseil de mosquée	6 bornes fontaines 1 fosse d'infiltration

en gras : micro-projets visités par la mission d'évaluation

Tableau 4 : Liste des micro-projets de l'antenne nationale CREPA du Guinée

ANNEXE 6.4 : LISTE DES MICRO-PROJETS VISITES PAR LA MISSION D'EVALUATION

Burkina Faso :

1. **Ouagadougou Secteur 28** : pompage solaire photovoltaïque, PEP individuels, distributeur d'eau (DE)
2. **Roumtenga** : impluviums et latrines scolaires, PEP, lavage des mains, pharmacie villageoise et latrines familiales, pompe à main, déferrisation
3. **Ouahigouya** : canal avec et sans dépôts d'ordures (nettoyage), latrines publiques et privées, puisards, collecte et compostage des ordures ménagères, PEP scolaires
4. **Wogodogo** : collecte des ordures ménagères, valorisation du compost, latrines

Bénin :

5. **Minantinkpon - école et villages** : latrines, PEP, impluvium, puits à grand diamètre
6. **Cotonou - Quartier de St. Michel** : Projet pilote de gestion des ordures (PPGO) : collecte des ordures ménagères, plantation d'arbres, station de transfert, latrines et douches du marché (en projet)

Sénégal :

7. **Louga** - Association pour le développement de la région de Louga - projets d'alphabétisation : latrines VIP et puisards
8. **Ecole M'Pale** - latrines, PEP scolaires
9. **Thiès - Médina Fall** : Comité de salubrité Bokk Diome - puisards
10. **Thiès - HLM Thialy** : Comité de salubrité du quartier de Thialy - latrines et puisards, nettoyage des ordures

Guinée :

11. **Conakry - INACAV** - collecte des ordures ménagères
12. **Cité de l'Air et Cité 21** : Association Guinéenne pour la Promotion du Secteur Privé : collecte des ordures ménagères, poste de transfert, compostage, bornes fontaines, fossés d'infiltration et latrines

NB : Le choix des projets a été fait par le directeur CREPA Siège et par les directeurs des antennes nationales

ANNEXE 6.5 : REPONSES AUX QUESTIONS DES TERMES DE REFERENCE

Les questions ci-dessous sont tirées directement des termes de références de la mission. La formulation de certaines questions a quelques fois été légèrement modifiée afin de les rendre plus compréhensibles.

1. MISE EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE L'EVALUATION DE 1993

Question 1 : Les recommandations de la mission d'évaluation de 1993 ont-elles été suivies ?

La grande majorité des objectifs est déjà atteinte à la moitié de la période de la phase III. Le CREPA et les antennes nationales visités ont fait de grands efforts pour respecter ce cadre logique.

Un certain nombre d'objectifs sont largement dépassés. Il s'agit :

- du recyclage pour les enseignants des écoles nationales (objectif 1.3);
- la formation des artisans et des ouvriers (objectif 2.6);
- la publication des articles des antennes nationales dans le bulletin InfoCREPA (objectif 5. 5) et
- la participation aux réunions régionales (objectif 6.3).

Les objectifs qui ne sont pas encore atteints (ou qui ont dépassé un seuil maximum fixé pour les deux premiers points) sont les suivants :

- encadrement des mémoires de fin d'études et des stagiaires (objectif 1.7).
- encadrement des stagiaires venant des pays membres (objectif 2.13)

Pour ces deux objectifs, la limitation à 2 étudiants ou stagiaires par an est très souvent dépassée. La demande est grande et le CREPA et les antennes nationales essaient de satisfaire le plus grand nombre. Une limitation est toutefois souhaitable parce que l'encadrement demande beaucoup de temps. Les quelques rapports de mémoire et de stage examinés montrent que la qualité est très médiocre. De très nombreuses erreurs sont faites. A terme, la réputation du CREPA risque d'en souffrir.

- publications CREPA (objectif 4.8).

6 publications techniques ont été faites, alors que seulement une publication sociologique a été faite. L'expérience du CREPA est pourtant très grande dans ce domaine. Un effort de publication doit être fait dans ce domaine.

- assurer la mise en place d'une équipe permanente dans les antennes nationales, plus précisément un agent communautaire de développement dans chacune des 4 antennes (objectif 5.1).

Il est absolument nécessaire de rattraper le retard pris dans ce domaine. Le Bénin, seul pays à avoir un chargé de développement communautaire, montre une grande réussite dans les micro-projets. La Guinée a réussi son départ dans son domaine, alors que l'absence d'un chargé de développement communautaire se fait sentir très nettement au Sénégal.

Les objectifs qui ne sont pas atteints peuvent l'être sans trop de difficultés. La mission d'évaluation peut donc constater que l'ensemble du cadre logique a été très largement respecté et quelques fois nettement dépassé. L'activité soutenue, l'engagement et la motivation de l'ensemble du personnel du CREPA siège et des antennes nationales a permis d'aboutir à cette situation très satisfaisante.

Question 2 : Les choix stratégiques, notamment l'approche participative et les technologies appropriées à faible coût restent-ils pertinents ?

Ces choix stratégiques restent absolument pertinents. Le CREPA ne doit pas s'en écarter. Tous les efforts vont dans le bon sens. Il faut résolument continuer sur la même voie.

Pour certains projets, l'approche participative faisait défaut (comme par exemple Louga et école M'Pale). A part les ouvrages de démonstration, aucun autre ouvrage n'a été construit. L'effet multiplicateur fait entièrement défaut. Alors que pour d'autres projets, où l'approche participative a été très poussée, comme par exemple à Roumtenga, Ouaghigouya et Minantinkpon, d'autres ouvrages sont commandés et construits par les maçons formés.

Il faut toutefois y ajouter un troisième axe qui sont les activités rémunératrices. Les micro-crédits sont souvent nécessaires pour démarrer une activité et permettre à la communauté d'autofinancer son projet. Ces activités rémunératrices permettent de donner une impulsion très nette aux projets. L'effet multiplicateur se fait très rapidement sentir. Ceci est particulièrement le cas avec les projets de précollecte des ordures ménagères.

De plus, le CREPA doit poursuivre sans relâche ses efforts pour diminuer encore et encore le coût des technologies appropriées. Quelques fois les installations réalisées dans le cadre des projets de démonstration, constituent encore un luxe inatteignable pour les personnes défavorisées. Il faut développer au maximum des technologies appropriées à **très faible coût**.

Une autre caractéristique de l'approche CREPA est également fondamentale. Les projets de démonstration, soit la mise en place d'installations de TA par la formation des maçons et artisans et d'une approche participative, le suivi de cours de sensibilisation et de formation des usagers, ne peuvent se faire que pour des ouvrages collectifs, tels que les écoles, les marchés, les mosquées. La réalisation d'ouvrages individuels, gratuits ou presque, pour les bénéficiaires privés, a un effet contreproductif sur les autres utilisateurs potentiels. Ils s'attendent tous à obtenir des ouvrages dans les mêmes conditions, alors que le CREPA ne peut pas les financer.

Cette situation s'est produite à Louga, M'Pale, Médian Fall et HLM Thialy (Sénégal) et risque de se produire à la Cité de l'Air et Cité 21.

Question 3 : Quels en sont les impacts sur l'activité du CREPA et sur son image dans les pays de la région ?

L'image du CREPA est très bonne vis-à-vis des **populations et des ONG**. Très souvent les usagers nous ont dit qu'au début, ils pensaient que le CREPA faisait des promesses comme les autres et que ces promesses ne seraient pas tenues. Ils sont souvent étonnés quand ils voient que le CREPA réussit effectivement à construire des installations.

Toutefois, dans certains cas, la population pense que le CREPA est un bailleur de fonds. La mission d'évaluation a souvent dû expliquer (particulièrement à M'Pale) que ce n'est pas le cas. Les antennes nationales doivent plus clairement et systématiquement expliquer au début des projets que la population doit s'autofinancer pour pouvoir réaliser le projet.

Certaines **administrations** (ONEA, préfet de Cotonou), jalouses de leurs prérogatives, voient d'un mauvais oeil les activités du CREPA dans le domaine des réalisations pratiques. Elles comprennent la nécessité des projets pilotes, mais ne veulent pas que le CREPA réalise des ouvrages à plus grande échelle.

Des **bureaux privés et des organismes semi-étatiques**, actifs dans le domaine de l'AEPA, voient l'apport principal du CREPA au niveau de l'adaptation des méthodes participatives au contexte local et au niveau de l'approche participative avec la population (Bénin, Guinée). Le CREPA n'a que peu de crédibilité au niveau technique, scientifique et de coordination des projets (à leurs yeux). Cette attitude est dommage, le CREPA a des compétences dans ces domaines qu'il devrait développer. Il s'agit souvent d'une peur de la concurrence possible entre leurs activités et celles du CREPA.

Par rapport aux **baillleurs de fonds**, le CREPA doit faire un effort de marketing et de communication afin de mieux faire connaître ses activités et son profil. Il y a un danger si le CREPA se disperse dans trop de secteurs d'activités (tels que par exemple la pollution de l'air..) que cette image reste flou. Le CREPA est encore trop jeune pour avoir fait sa niche parmi toutes les organisations actives dans le même domaine.

Question 4 : Pour l'avenir quelle direction doit prendre la coopération entre les divers acteurs du CREPA (institution hôte, partenaires locaux, administration, bailleurs de fonds, le CREPA et ses antennes nationales (AN) ?

La mention de "l'institution hôte" ne tient pas compte du nouveau statut du CREPA-siège qui sera décidé en juillet 1997 par le Conseil des Ministres de Dakar et qui érige le CREPA au même niveau que son ex-institution hôte (ETSHER). Par ailleurs, le CREPA ne traite pas avec l'administration mais avec les administrations des pays membres. La mission d'évaluation a reformulé la question comme suit :

"Pour l'avenir quelle direction doit prendre la coopération entre le CREPA et ses divers partenaires : antennes nationales (AN), autres éléments du pôle de l'eau de

Ouagadougou (EIER, ETSHER), administrations, bailleurs de fonds, partenaires locaux ?”

a) *Coopération entre le CREPA et les antennes nationales*

Autonomie ne veut pas dire indépendance. Il faut considérer l'ensemble CREPA-Antennes nationales comme un tout homogène et cohérent. Le CREPA-Siège doit se recentrer sur ses activités fondamentales et laisser les antennes nationales mettre en œuvre la politique du CREPA à leurs niveaux nationaux respectifs. Les relations suivantes doivent être maintenues et renforcées :

De la part du CREPA-siège : assistance aux antennes nationales en matière de planification des activités, élaboration des budgets, suivi technique et financier des activités, formation de personnel, assistance aux micro-projets et aux actions de recherche locales (sur demande des AN).

De la part des AN : respect de la “philosophie CREPA” ; contribution à l'évolution des doctrines en matière d'AEPA à faible coût ; appel à l'expertise du siège pour certains micro-projets ou actions de recherche ; démarchage de contrats pour l'ensemble CREPA.

b) *Coopération avec les autres éléments du pôle de l'eau de Ouagadougou*

Le CREPA-Siège et l'antenne nationale du Burkina Faso doivent contribuer à la formation dans ces deux écoles dans les domaines correspondant aux missions du CREPA : cours d'AEPA, encadrement de mémoires de fin d'études, recherches conjointes. Par ailleurs, rien n'empêche les AN d'accueillir des stagiaires de ces écoles ressortissants de leurs pays respectifs.

c) *Coopération avec les administrations*

La principale spécificité du CREPA (qui, de plus, va se renforcer avec son nouveau statut) est d'être fortement lié aux gouvernements des pays membres à travers le Conseil des Ministres qui en est l'organe suprême de décision. Il est essentiel que ce lien se retrouve au niveau des activités du CREPA-Siège et des AN. Il est souhaitable que les administrations de chaque pays offrent aux AN certaines facilités en échange de services rendus (documentation, aide à la formulation de stratégies d'AEPA, contribution à la formation au niveau local, etc.).

d) *Coopération avec les bailleurs de fonds*

La position stratégique du CREPA au sein du secteur AEPA en Afrique n'est pas assez reconnue par les bailleurs de fonds (les raisons en sont discutées par ailleurs). Les capacités du CREPA sont donc insuffisamment exploitées. Pour changer cet état de fait, deux leviers doivent être actionnés : (1) au niveau du Gouvernement de chaque pays membres, une référence explicite à l'utilisation des capacités de l'AN CREPA doit être faite dans les projets d'AEPA financés par les bailleurs de fonds ; (2) au niveau du CREPA-Siège et de ses AN, un effort d'information et de “marketing” doit être fait.

2. REALISATION DU PROGRAMME DE LA PHASE III : LE BIEN FONDE DES CHOIX

Question 5 : Dans quelle mesure le contenu du programme est-il équilibré entre les actions et approches douces (software) et les actions et approches dures (hardware) ?

Globalement, dans le cadre des micro-projets, l'approche est équilibrée entre les réalisations sur le terrain et l'approche participative. Le CREPA siège et les antennes nationales du Bénin et de la Guinée en sont de bons exemples.

Toutefois, on a encore le sentiment que l'équipe du CREPA siège travaille de manière sectorielle. Les techniciens s'occupent de la technique, les sociologues et les animateurs de la population. Une formation interne "croisée" (formation à l'approche participative des techniciens et enseignement des technologies appropriées aux sociologues) devrait permettre une meilleure compréhension réciproque des activités de l'autre et une intégration plus poussée entre différents intervenants du CREPA.

De plus, la mission d'évaluation souhaite que le CREPA siège formalise et structure mieux les approches humaines (description de la méthode CREPA, marche à suivre, instructions, études de cas, discussion des cas particuliers, documentation...). Cette activité est nécessaire pour bien encadrer les antennes nationales et mieux faire connaître l'approche CREPA en Afrique. Il serait également souhaitable de créer un label CREPA qui permet de souligner si un projet est conforme à l'approche CREPA et intègre bien les trois composantes.

Sénégal : cette antenne nationale représente une exception. L'équipe est actuellement trop réduite et formée uniquement d'ingénieurs. Les micro-projets visités présentent tous des lacunes au niveau de l'encadrement de la population, de leur prise en charge et de leurs attentes (beaucoup pensent que le CREPA est un bailleur de fonds et attendent qu'il veuille bien payer les autres installations). Dans l'école visitée à M'Pale, le volet sensibilisation est absent.

L'échec relatif des projets au Sénégal démontre clairement que l'approche CREPA ne fonctionne que si les trois composantes sont présentes : technologies appropriées à faible coût, approche participative et activités rémunératrices.

Question 6 : A quels besoins les programmes du CREPA répondent-ils ?

Les programmes du CREPA répondent essentiellement aux besoins de base des populations démunies dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement (élimination des eaux usées et des déchets).

Les projets se trouvent aussi bien en milieu rural qu'en milieu périurbain.

Question 7 : Le programme d'activités de la phase III est-il en voie de réalisation ? Quelles modifications éventuelles faudrait-il apporter au programme pour atteindre les objectifs fixés d'ici fin 1999 ?

Voir cadre logique.

Nous recommandons que le CREPA respecte plus l'esprit du cadre logique que sa lettre. Le CREPA devrait développer des micro-projets originaux à titre de pilote et de démonstration (catégorie C).

L'objectif 4.7 qui demande que le CREPA fournisse des TA pour 500'000 personnes implique que le CREPA travaille à une autre échelle qu'actuellement, soit en développant des programmes avec des villes moyennes (catégorie D), soit en se greffant sur de grands programmes de réalisation (comme au Sénégal) où le facteur multiplicatif est important. Dans ce cas il y a un danger que l'approche participative ou les activités rémunératrices ne disparaissent. De plus, le CREPA risque d'être débordé par ce type de programme. Les résistances risquent aussi de se développer. Nous pensons qu'une réflexion plus stratégique devrait être entreprise pour déterminer si le CREPA doit réellement s'engager dans cette voie.

Au niveau de la formation, les objectifs peuvent être adaptés, à la hausse. Le CREPA est extrêmement efficace dans ce domaine.

Question 8 : A quels groupes cibles le CREPA s'adresse-t-il ? Ces groupes sont-ils clairement définis (sexe, âge, situation sociale)?

Les bénéficiaires ultimes des micro-projets du CREPA sont généralement les groupes les plus démunis des zones péri-urbaines et du milieu rural :

- En **milieu péri-urbain**, le CREPA intervient dans les quartiers les plus défavorisés, ayant peu ou pas accès à l'eau potable, à un système d'évacuation des eaux usées, des excréta et des ordures ménagères. Cette situation se traduit, partout, par une dégradation du cadre de vie, une insalubrité, et le développement de maladies diarrhéiques .

Exemples :

- A Thiès, au Sénégal : 35 % des ménages ont accès à une toilette adéquate, 26% font leurs besoins dans des latrines traditionnelles et 38% dans la nature (dans la rue ?); 70% des ménages déversent leurs usées dans la rue. Aussi le CREPA intervient il dans les 2 quartiers périphériques de Medina Fall et de Thialy, auprès des populations organisées, de leur propre initiative, et sur la base du volontariat des jeunes et des femmes, en Comités de salubrité. Ces organisations de base sont encadrées, à leur demande, par les agents du Service d'hygiène et de l'Hydraulique de la Région de Thiès, eux-mêmes fonctionnaires des Ministères de la Santé et de l'Hydraulique .

Dans le quartier Medina Fall, par exemple, le Comité de salubrité s'était, avant l'arrivée du CREPA, organisé pour le ramassage des ordures ménagères. Les jeunes avaient supprimé les dépôts sauvages, mis en place un système de ramassage des ordures, fait un travail de sensibilisation dans les 264

concessions pour recueillir l'adhésion des familles au mécanisme d'assainissement de leur quartier.

Dans le cadre de son intervention, le CREPA et le comité de salubrité se sont fixés pour objectifs : de construire 25 puisards individuels de démonstration sur financement CREPA, et avec la contribution financière, matérielle et humaine; de développer la prise de conscience des populations sur les questions d'AEPA et les amener à auto-financer des ouvrages similaires; de générer des emplois non salariés en recrutant la main d'oeuvre qualifiée parmi les jeunes du quartier; de former ces ouvriers en technique de construction d'ouvrages d'assainissement; et enfin de former les populations bénéficiaires à l'usage et à l'entretien de ces ouvrages .

Autre exemple :

- A Conakry, en Guinée : le CREPA intervient dans le quartier de Gbessia Cité de l'Air, de Sans fil, et auprès de l'INACAV, une PME chargée d'évacuer les ordures ménagères collectées au niveau des postes de transfert dans des quartiers appuyés par le CREPA/GUI.
- En **milieu rural**, la stratégie du CREPA s'est inspirée du projet HESAWA (Santé à travers l'assainissement et l'eau), projet initié en Tanzanie et qui a favorisé l'implication de l'école dans la recherche de solutions aux problèmes de santé et d'assainissement au niveau de la communauté. Cette approche place les élèves, les enseignants et les parents d'élèves en position centrale, les interactions entre l'école et sa communauté étant déterminante.

Dans le cadre de stratégie d'intervention en milieu scolaire, les bénéficiaires des micro-projets du CREPA sont les élèves réunis au sein des Clubs de santé scolaires (CSS), les populations à la base représentées par les Comités de santé villageoises . Quant aux enseignants, ce sont les relais indispensables formés par le CREPA, et chargés de la formation de leurs élèves en Education à la santé et de la supervision des activités des CSS et des Comités de santé villageoises (CSV) .

Exemples :

Au Burkina Faso, le CREPA a développé sa stratégie auprès de 10 écoles primaires.

A ROUMTENGA, l'école comptait, en 1990, 210 élèves .Le point d'eau le plus proche était situé à plus de 800 mètres de l'école et les élèves ne disposaient d'aucune latrine .

L'identification des problèmes de santé à l'école et dans le village, liés à l'hygiène et l'assainissement a débouché sur : la formation des enseignants, des membres des CSS et des CSV, la construction d'un bloc de six latrines, quatre systèmes de captage d'eau de pluie par le toit (impluvium), six postes d'eau potable, et deux dispositifs de lave-mains ; et la formation de huit maçons. Dans le village, cent trente huit latrines familiales ont été construites, les populations fournissant la main d'oeuvre, les matériaux locaux, la cabine, et le CREPA, la dalle de la latrine.

L'exécution des différents micro-projets, en milieu péri-urbain ou rural, nécessite que le CREPA forme des groupes relais pour mieux intervenir auprès des populations à la base bénéficiaires ultimes des micro-projets du CREPA; ce sont :

- les animateurs d'ONG (Plan International - ENDA ECOPOP...), de la coopération bilatérale (PHIVES), ou multilatérale (UNICEF - OMS ...);
- les agents municipaux , des services régionaux de l'hygiène (Ministère de la santé) et de l'hydraulique (ministère de l'hydraulique);
- les animateurs des organisations communautaires à la base (comités de salubrité - leaders de groupements féminins et d'associations de jeunes ..);
- des techniciens de PME;
- les instituteurs;
- les imams des mosquées.

Question 9 : Fait-on la promotion des technologies et les démarches les mieux appropriées aux groupes cibles ?

Dans la majorité des cas oui. L'approche participative assure souvent que les problèmes soient correctement perçus, que les solutions proposées soient réellement adaptées aux problèmes et que les populations comprennent bien les enjeux. De plus, les micro-projets montrent que le CREPA sait s'adapter très rapidement à des particularités locales.

Mais pas toujours. Le coût de certaines réalisations pose encore un problème à certaines couches de la population particulièrement démunies. Il faut donc réduire le coût monétaire des ouvrages, utiliser au maximum des matériaux locaux, optimiser les quantités utilisées, explorer la voie des ouvrages semi-collectifs (communs à deux ou trois concessions), etc.

Nous avons l'impression que dans certaines recherches entreprises (distributeur d'eau, charettes CREPA), la réflexion n'a pas été poussée à fond, que toutes les possibilités n'ont pas été explorées. L'approche semble plus être celle basée sur des essais et des erreurs. Une approche minimaliste avec peu de remises en cause ou de questions.

De plus, même si une démarche pragmatique est souhaitable, il ne faut pas négliger de profiter des expériences faites par d'autres. Nous avons trop l'impression que le CREPA réinvente la roue dans certains projets de recherche ou de stages. Il n'y a pas assez de synthèses bibliographiques détaillées sur tous les sujets touchant aux installations réalisées par le CREPA. Ces synthèses devraient être élaborées systématiquement avant de se lancer dans un projet de recherche. Les références technologiques du monde anglo-saxon sont souvent ignorées (les publications en anglais restent dans les cartons). Il serait souhaitable que des échanges se fassent entre des collaborateurs du CREPA et des professeurs d'autres institutions anglophones travaillant dans le même domaine.

Question 10 : Comment s'est-on assuré de la répliquabilité des techniques et démarches proposées ?

Souvent par la multiplication des projets de même type dans des conditions différentes. Le CREPA possède une très riche expérience dans ce domaine. Les fondements techniques ne sont pas toujours bien documentés. Il faut mieux exploiter cette richesse.

La démarche participative en elle-même est suffisamment flexible pour s'adapter à toutes les situations. Toutefois, cette grande adaptabilité peut en elle-même poser des problèmes. Par exemple, en renforçant les rapports de force traditionnels (homme - femmes, hiérarchie, richesse). Nous nous rendons compte qu'il est difficile de trancher sur une telle question, mais nous souhaiterions simplement une réflexion dans ce domaine. Doit-on tout faire, tout accepter afin d'atteindre les objectifs fixés ou faut-il mieux renoncer dans certains cas.

L'analyse des échecs, comme le CREPA l'a fait dans le cas de Oubriyaoghin (Burkina Faso) est très riche en enseignements. Les antennes nationales devraient également effectuer de telles analyses.

Question 11 : Comment le CREPA tient-il compte ou influence-t-il les politiques et stratégies sectorielles des Etats où il intervient ?

Dans l'ensemble (au moins pour ce qui concerne les pays visités) on note l'absence de politiques nationales en matière d'AEPA. Le pays qui fait le plus d'efforts dans ce domaine est le Burkina Faso (mais les politiques et stratégies y sont multiformes et évolutives). Cette situation d'absence ou d'insuffisance de politique est très dommageable au développement du secteur et à la productivité des financements. Le CREPA ne peut pas tenir compte de politiques inexistantes ou mal étayées. Grâce à ses capacités, le CREPA pourrait jouer un rôle clé dans la formulation de ces politiques et stratégies mais, jusqu'à présent, personne ne le lui demande. Il y a donc peu d'interaction à ce niveau entre le CREPA et les gouvernements des pays membres.

Pour corriger cette tendance, les ministres de tutelle des pays membres devraient faire appel systématiquement au CREPA. Concernant l'attitude à adopter par le CREPA, les solutions sont controversées. Compte tenu du positionnement délicat des AN, la mission d'évaluation estime que la formulation d'éléments de politique et stratégies nationales doit se faire au niveau du CREPA siège, de façon neutre et générale. Le CREPA pourrait par exemple élaborer un ouvrage sur "les éléments de politique nationale et de stratégies en matière d'AEPA à faible coût en Afrique". Sur cette base, chaque AN pourrait ensuite participer, avec ses partenaires locaux, à la formulation de la politique et des stratégies nationales de son pays.

3. REALISATION DU PROGRAMME DE LA PHASE III : L'EFFICACITE DANS LES 4 DOMAINES D'ACTION

Les 4 domaines d'actions sont :

- la formation;
- l'information et la documentation;
- la recherche appliquée;
- les micro-projets.

Question 12 : Dans quelle mesure le résultat attendu de l'activité considérée a-t-il été atteint ?

Voir le cadre logique du chapitre suivant.

Question 13 : A quel coût ce résultat a-t-il été atteint (argent, moyens humains) ?

Il n'est pas possible de répondre à cette question. Il n'existe pas de gestion par projet au CREPA ou dans les antennes nationales.

Le budget CREPA est souvent global (une enveloppe) et l'argent est consacré là où des besoins immédiats se posent. L'avancement de micro-projet ne peut être planifié à l'avance, car il dépend de nombreux facteurs, notamment politiques. De fortes variations peuvent être constatées dans le budget, même d'une année à l'autre pour les différents postes, en fonction souvent des priorités du moment.

Très souvent, un projet est financé par différents organismes et différents budgets. De plus, les sources de financement varient au cours du temps (voir l'exemple du quartier 28 - pompage solaire à Ouagadougou - annexe 6).

Aucune comptabilité analytique par projet n'existe. L'efficacité en termes de coûts - bénéfiques ne peut être estimée, ni globalement, ni par projet.

L'investissement en ressources humaines ne peut pas non plus être chiffré. Il n'existe pas de gestion des heures par projet et par collaborateur. En conséquence, même les chefs de projet ne peuvent répondre à la question du nombre total d'heures consacrées à leur projet.

Des interviews avec les différentes personnes actives sur le projet du secteur 28 à Ouagadougou donnent une fourchette de un à trois quand au nombre d'heures consacrées à ce projet. Dans ce projet, la mission à l'impression également que trop d'heures sont consacrées à l'encadrement et au suivi du comité de gestion. Ce travail devrait être confié au plus tôt à des animateurs ou animatrices d'ONG.

Recommandation de la mission : il est urgent de mettre en place une gestion plus rigoureuse des moyens financiers et des heures consacrées à chaque projet. Il doit être possible d'analyser à tout moment le temps investi par rapport à chaque projet et de faire des bilans mensuels ou au moins semestriels.

Le CREPA doit absolument s'inspirer d'une gestion de bureau privé, même pour les fonds fournis par les coopérations techniques suisse et danoise.

Question 14 : Les moyens disponibles sont-ils utilisés selon les prévisions ?

Les prévisions par micro-projet sont souvent absentes, ou en tout cas pas remises à jour régulièrement. De plus, le suivi des ressources investies (finances et moyens humains) n'est pas fait pour chaque projet, mais seulement globalement au niveau de l'ensemble des ressources du CREPA. Il n'est donc pas possible de répondre à cette question.

Question 15 : Quel est l'impact à long terme ?

La plupart des projets sont encore trop jeunes pour en juger. Les micro-projets les plus anciens, tels que Roumtenga (site pilote en 1989) et Wogodogo (démarrage en 1993), possèdent déjà une longue histoire de haut et de bas.

Un des critères les plus importants à déterminer est le moment où le CREPA peut réduire, puis supprimer toute aide et encadrement. Un suivi léger doit alors se faire pour observer de loin comment un tel projet évolue.

L'engagement et l'enthousiasme des collaborateurs du CREPA, le contact étroit avec la population durant des années, les liens d'amitié qui se créent, vont rendre le moment de retrait relativement difficile. Il est urgent de définir une politique en la matière et de ne pas attendre simplement qu'il n'y ait plus de crédit pour un projet particulier.

Question 16 : Quel est l'impact du CREPA au niveau des décideurs du secteur ?

Cet impact reste encore trop faible (voir questions 4 et 11).

L'aura du directeur du CREPA, ses contacts personnels et le réseau très étendu qu'il a su créer pose un problème pour la pérennité du CREPA. Une petite équipe doit peu à peu prendre le relais, développer de nouveaux contacts et continuer le travail de relations publiques, essentiel à une institution telle que le CREPA.

Question 17 : Comment le CREPA aide-t-il les groupes cibles à devenir autonomes ?

Compte tenu de sa mission, le CREPA doit être en mesure d'opérer un désengagement progressif, tout en étant assuré que leurs actions auprès des populations auront des effets durables (utilisation et maintenance des ouvrages d'assainissement; changement de comportement). Pour rendre les populations autonomes, le CREPA a, dans ses différentes antennes, testé plusieurs stratégies :

- Par une politique de sensibilisation de toutes les parties prenantes, qui précise la mission du CREPA et les responsabilités et rôles des populations,
- Par la formation des groupes relais :
 - aux notions d'hygiène ,
 - aux techniques d'animation participative en particulier de planification locale
 - aux techniques de gestion d'un micro-projet (conférer la fiche élaborée dans le cadre du Projet de collecte des ordures ménagères de Wogodogo intitulé : "Programme hebdomadaire des activités de collecte des ordures ménagères"
 - aux techniques de construction des ouvrages d'assainissement;
- En favorisant la collaboration avec d'autres institutions capables d'apporter aux populations le suivi-appui dont elles ont besoin : les municipalités, certains services publics décentralisés, des ONG, des projets de développement .. qui interviennent auprès de ses groupes cibles :
 - Exemple de Minatinkpon, au Bénin : le CREPA associe très étroitement l'ONG GEERCOOP à toutes les étapes de ses micro-projets. Les animateurs du GEERCOOP ont participé à tout le processus de planification, de formation, de suivi; il a également facilité l'accès des familles aux ouvrages d'assainissement grâce à l'octroi d'un crédit- épargne à 3 groupements villageois .
 - Exemple du Programme PADEAR/Banque mondiale qui intervient, au Bénin, dans les régions du Zou et de l'Atlantique et développe, entre autres activités, 2 volets eau et assainissement selon une approche participative (renforcement des capacités du secteur privé, dont les artisans et les PME - construction d'ouvrages d'assainissement dans les écoles, les centres de santé...). Le CREPA a apporté un appui technique au PADEAR dans la définition des options technologiques, la formation de ses maçons et de ses animateurs. Par ailleurs, le PADEAR compte apporter son soutien financier pour l'élaboration du matériel pédagogique du volet Education pour la santé en ciblant des groupes cibles qui ont une capacité d'accès à un micro-crédit à base communautaire

Les groupes cibles ne peuvent devenir autonomes que si le financement est assuré. Le CREPA utilise plusieurs méthodes :

- Le micro-crédit sert surtout à donner une impulsion au départ, en abaissant le seuil de financement des ouvrages. Ce micro-crédit permet aux artisans de fabriquer les premiers PEP ou distributeurs d'eau tout en se formant.
- Les activités génératrices de revenus doivent permettre au système de fonctionner. Par exemple, la collecte des ordures, par le biais d'un abonnement modeste, permet de payer les charretiers et souvent même l'organisation, ainsi que des animateurs.

Le CREPA doit à chaque fois analyser la situation particulière, puis adapter le système de financement à la situation locale.

Certaines actions vont à l'encontre de l'autonomie financière. Ainsi, le fait de financer des ouvrages, même dans le cadre de cours de formation, en ne demandant que la prise en charge d'une très faible partie du coût de l'ouvrage est contreproductif.

Question 18 : Quel exemple peut-on donner de la durabilité et de la répliquabilité (au niveau des communautés) des méthodes proposées ?

Tous les projets sont assez jeunes. Il n'est pas possible d'analyser objectivement en termes de durabilité. Toutefois de nombreux projets en Afrique échouent déjà au bout d'une année ou deux, parce que l'on n'a pas pris la peine de consulter la population, d'adapter les ouvrages à leurs besoins et que l'entretien et la surveillance ne sont pas organisés. En ce sens, les différents micro-projets représentent déjà un succès.

Un des aspects de la durabilité est l'équité des tâches assumées par les différents partenaires. En particulier, si tous les travaux pénibles reposent sur les femmes ou les jeunes, il peut arriver qu'elles se découragent et que le projet s'arrête.

La répliquabilité est illustrée par le classement des projets selon leur type et la région dans laquelle ils ont été mis en place (voir annexe 6.3). Les projets de précollecte des ordures en particulier se sont développés très vite. Aujourd'hui ces projets sont copiés par d'autres organisations et ONG. Au Bénin, l'expérience du quartier de St. Michel s'est répandue dans tous les quartiers de la ville, spontanément.

L'approche CREPA est également de plus en plus copiée. Et souvent publiée sous un autre nom ou sans références au CREPA. Ce fait est réjouissant parce que cela démontre que le CREPA a choisi la bonne voie. Il faudrait néanmoins faire un effort de marketing (comme par exemple d'inventer des noms pour les ouvrages ou véhicules ou pour les différentes méthodes) pour que le mérite et le nom du CREPA reste.

Question 19 : Dans quelle mesure le CREPA appuie-t-il les programmes de grande envergure, et a-t-il entrepris des activités qui leur permettent de s'autofinancer ?

Le seul micro-projet en cours est celui de Ouahigouya au Burkina Faso (sans tenir compte des mandats particuliers que le CREPA a obtenu (voir cadre logique, point 6.1.1)). Le CREPA Sénégal s'est introduit dans des projets de grande envergure en se limitant à certaines prestations bien précises. L'objectif principal devrait être plutôt de s'auto-entretenir plutôt que de s'autofinancer.

4. LES FORCES ET FAIBLESSES DU CREPA VUES PAR LES BENEFICIAIRES

Question 20 : Quelle est la perception que les usagers et/ou les relais ont du programme CREPA par rapport aux autres programmes de développement du secteur ?

Parmi les usagers des services du CREPA, il faut compter :

- les usagers principaux des installations CREPA,
- les animateurs communautaires;
- les animateurs des structures relais ONG ou GIE,
- les instituteurs.

D'une manière générale, ils expriment une très grande satisfaction.

Points de vue des usagers / bénéficiaires

Avant	Après
Les puits étaient à ciel ouvert, pollués et les puisettes mal entretenues	Aménagement de puits à grand diamètre, étanche et couvert avec système d'extraction approprié
Longs déplacements pour corvée d'eau	Réduction des distances
Diarrhées, dysenteries et autres maladies liées au manque d'hygiène	Baisse des maladies liées au manque d'hygiène
Manque d'eau potable	Accès à l'eau potable (impluvium, PEP..)
Incapacité à reconnaître si l'eau est potable ou non	Conservation de l'eau loin des sources de contamination
Insuffisance des pratiques d'hygiène personnelle. Exemple : se laver les mains après utilisation des latrines, avant de manger	Introduction dans les écoles et familles de l'éducation pour la santé (EPS), meilleures habitudes
Le savon utilisé que pour enlever des tâches visibles ou enlever une vilaine odeur	Connaissances des avantages du lavage des mains au savon
Méconnaissance du lien entre l'état de santé, les pratiques non hygiéniques et l'existence dans le cadre de vie de mouches, des ordures, des excréta...	Organisations mises en place pour le ramassage des ordures, éviter les mouches et les moustiques mais aussi parfois, construction et entretien des latrines Compréhension que le respect des règles d'hygiène est la meilleure prévention contre certaines maladies (diarrhées, choléras, gale...)

Avant	Après
Déplacement en brousse pour satisfaire les besoins naturels = longs déplacements là où la brousse recule (Burkina) et danger là où l'herbe est trop haute (Bénin)	Construction et utilisation de latrines communautaires ou familiales permet de ne plus se déplacer et évite la rencontre de serpents
Excréments charriés par les eaux de pluie et peut être vers les eaux de boisson	IEC crée de nouvelles habitudes d'entretien régulier des latrines surtout dans les écoles et dans les familles. Marchés
Enfants recevaient ou pas une éducation à l'hygiène sans pour autant avoir la possibilité d'appliquer ce qu'ils avaient appris	EPS à l'école, notamment création des clubs de santé scolaire pris en charge par les élèves, et les comités de santé villageois Enseignants encouragent les modifications de comportement des élèves et la présence des ouvrages (PEP / lave-mains / impluviums et latrines) permettant de changer les habitudes.
Populations non informées	Grâce aux animateurs et animatrices, les messages d'IEC parviennent jusqu'aux ménages
Ordures jetées n'importe où	Les villages, les écoles, les marchés ..sont plus propres et les populations s'organisent pour le ramassage d'ordures et pour les transformer en compost.
Pas de moyens financiers pour s'équiper	Grâce au système de crédit-épargne du CREPA, les ménages et les communautés vont pouvoir se procurer les ouvrages CREPA
Assainissement laissé au bon vouloir des populations	Implication des différentes couches de la population au processus de prise de décision pour planifier, mettre en oeuvre, suivre et évaluer leurs projets. Responsabilisation des populations.

Point de vues des instituteurs

Avant	Après
<p>Questions d'hygiène évoquées dans le cadre du cours d'Économie familiale ou d'éducation civique et morale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissances très théoriques; - absence d'installations sanitaires et de sources d'alimentation en eau dans les écoles; - conditions d'hygiène déficientes 	<p>CREPA a organisé des sessions de formation aux approches participatives pour les enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - méthodes d'enseignement moins directives; - dotation des écoles en matériels pédagogiques appropriés sur l'EPS, élaborés pour eux-mêmes avec introduction de la méthodologie SARAR; - EPS intégré dans les programmes de toutes les classes du primaire; - Replicabilité au sein de la famille; - Réelle prise de conscience des élèves.
<p>Élèves traversaient la voie (route principale) pour aller chercher de l'eau ou pour satisfaire les besoins naturels Accidents..</p>	Plus de sécurité
Utilisation des eaux de puits traditionnels : beaucoup d'élèves malades	Meilleure santé

Point de vues des maçons

Avant	Après
	Renforcement de leurs connaissances techniques sur les ouvrages du CREPA
	Disponibilité des fiches techniques sur les ouvrages du CREPA
	Formation EPS et volet marketing pour mieux convaincre la clientèle
	Accès à de nouveaux clients et marchés
	Accroissement des revenus
	Meilleure connaissance en matière d'utilisation de matériaux locaux

Point de vues des animateurs/animateuses (ONG/Projets)

Avant	Après
Leurs interventions en matière d'AEPA se limitaient à de l'IEC : <ul style="list-style-type: none"> - peu d'efficacité; - messages très théoriques et difficulté à promouvoir l'hygiène parmi les populations. 	CREPA a renforcé leurs champ d'action; ils peuvent proposer des ouvrages, et donner aux populations la possibilité de les tester. Formation au SARAR ont amélioré leur approche. Les outils sont adaptés à la situation des populations qu'ils encadrent. Replicabilité de leurs actions dans d'autres zones d'intervention où le CREPA est absent. Plus de crédibilité pour les ONG concernées.
Documentation AEPA "locale" peu disponible ou trop éloignée des préoccupations des ONG africaines (Amérique latine ou Asie)	Info CREPA, fiches techniques, manuels.. directement utilisables. Documentation "..de chez nous"
	Recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - plus grande diffusion; - réduction des coûts; - ouverture de CREPA-Info à d'autres articles issus d'ONG ou projets
Pas de capacité financière pour faciliter l'accès des populations aux ouvrages	Mise en place d'un système de crédit-épargne et de crédit aux groupements villageois (par le CREPA) renforce leurs capacités d'action.

Question 21 : Quelles sont les réactions des usagers par rapport aux mécanismes et outils participatifs ?

Les populations ont répondu favorablement aux mécanismes et outils participatifs. D'une manière générale :

- toutes les couches de la population ont participé au processus de planification des activités;
- les comités de gestion sont également composés d'hommes et de femmes, de garçons et de filles.

Cependant, on peut noter à travers le fonctionnement et la distribution des rôles dans les différents micro-projets que hommes et femmes ont des intérêts parfois divergents qui se caractérisent par plusieurs facteurs :

- les femmes et les filles semblent plus concernées par les problèmes d'approvisionnement en eau potable et le maintien de l'hygiène que les hommes et les garçons.

Exemple : dans les écoles, filles et garçons sont membres des clubs de santé scolaires (CSS) mais la distribution des rôles affectent les filles aux tâches quotidiennes les plus pénibles (laver le sol des latrines, balayer les classes et la cour de l'école, vider et remplir les PEP, puiser l'eau à la citerne...) tandis que les garçons "...lavent la citerne de l'impluvium une fois par an, juste avant la saison des pluies.." (Minatinkpou).

- les actions rémunérées sont plus souvent confiées aux hommes qu'aux femmes.

Exemple : les programmes d'animation à l'EPS (faiblement rémunérées ou peu) sont généralement confiés à des femmes bénévoles, tandis que les hommes (les maçons par exemple) reçoivent une formation spécialisée qui débouche sur le renforcement des capacités ou l'acquisition d'un métier rémunéré.

- les activités des projets tendent à accroître la charge de travail des femmes : c'est à elles que revient la charge de changer les habitudes hygiéniques de la famille et la prise en charge de l'entretien des ouvrages, tandis que les hommes jouissent des infrastructures et des comportements nouveaux (même si eux ne changent pas d'habitude).

- les travaux les plus pénibles et les moins qualifiés sont dévolues aux femmes.

Exemple : le ramassage des ordures est plus le fait des femmes des quartiers (les jeunes aussi). Leur capacité de travail et leur souci de la santé de la communauté sont exploitées, au préjudice de leur santé, au détriment d'autres activités moins fatigantes et peut-être source de revenus.

Conclusions :

Comment les programmes des micro-projets prennent-ils en compte les spécificités liées aux relations de genre ?

- le volontariat doit-il rester l'apanage des femmes ?
- comment partager de manière plus équitable, processus de prise de décisions, responsabilités, retombées financières...?
- comment faire en sorte que des projets dits participatifs puissent remettre en cause les positions hiérarchiques, les statuts sociaux...pour le plus grand bénéfice des micro-projets ?

Le CREPA devra s'assurer que :

- les structures sociales qui prennent en charge les micro-projets, soutiennent réellement la participation des femmes et encouragent une nouvelle répartition des rôles;

- les hommes et les femmes puissent avoir également accès à l'apprentissage, à la formation, au processus de décision, au micro-crédit et donc à la capacité de contribuer au recouvrement des coûts.

La durabilité des résultats repose beaucoup trop sur les épaules et la bonne volonté des femmes. Fait-on le pari (inconscient ?) que compte tenu de leurs rôles traditionnels, elles ont plus intérêt à la pérennité des ouvrages et à l'amélioration des conditions d'hygiène ? Une baisse de motivation de leur part, voire même un abandon de leurs rôles compromettrait l'atteinte des objectifs dans le cadre des micro-projets.

Un meilleur équilibre dans l'acquisition de pouvoir, dans la charge de travail, dans l'accès aux ressources du projet devrait être la prochaine stratégie à mettre en place par le CREPA (adoption d'une approche Genre).

Pour cela, certaines mesures sont indispensables, notamment :

former le personnel du CREPA siège et antenne, les structures relais et les communautés de base à l'approche genre, approche fondée sur plus d'équité et d'égalité dans l'accès aux ressources et aux bénéficiaires du projet, ainsi que dans la responsabilisation.

Question 22 : Les raisons pour lesquelles le CREPA demande une participation des communautés au développement d'un quelconque programme sont-elles bien comprises ?

- La construction d'ouvrages de démonstration suscite une très grande demande : partout les listes d'attente sont très longues .
- Sauf rares exceptions (ROUMTENGA, AU BURKINA FASO où les maçons ont construits 138 latrines familiales , avec la participation matérielle, humaine, et financière), les populations comprennent mal la nécessité d'apporter une contribution pour la réalisation d'ouvrages communautaires et mêmes individuels.

Les populations sont plus disposées à apporter une contribution sous forme d'investissement humain, mais résistent aux exigences d'apports financiers .

Pourquoi ?

- Souvent le CREPA est perçu comme un bailleur de fonds : les populations attendent une assistance gratuite ;
- La faiblesse des revenus des populations est une réalité (150000, ou 175000 francs CFA représentent un investissement trop important : les latrines deviendraient un luxe inaccessible !); mais elle ne suffit pas à expliquer les résistances : les résistances se constatent aussi là où la formation à l'hygiène ou aux méthodologies participatives n'est pas dispensée, c'est à dire là où la prise de conscience est peu développée.

Exemple des projets de collecte d'ordures ménagères pour lesquelles les abonnés s'acquittent difficilement de leurs frais d'abonnement (dans le quartier de GBESSIA, à CONAKRY, le taux moyen de recouvrement est de 56%)

Exemple de LOUGA, au SENEGAL (ville secondaire de 80000 habitants environ - 15% de la population sans aucun système d'assainissement -30 à 40% de latrines traditionnelles). A la demande de l'ONG ADEREL, le CREPA a construit 10 latrines et 5 puisards de démonstration; les bénéficiaires devaient apporter une contribution financière de 6000 francs CFA : à la fin des travaux, la contrepartie des bénéficiaires a été, en moyenne de 2000 francs .

Solutions ?

- Préciser le rôle du CREPA .
- Mettre à la disposition des populations une plus large gamme de produits, parmi lesquels des ouvrages à plus faible coût;
- Développer la recherche sur l'utilisation des matériaux locaux.
- Mettre l'accent sur l'IEC et développer la prise de conscience sur les liens entre la santé et l'insalubrité de l'environnement, en impliquant toutes les couches de la population, y compris les leaders d'opinion au sein de la communauté.
- Développer une approche plus commerciale, en explorant la capacité financière et la volonté de payer des populations, les possibilités d'accès à un système de crédit-remboursement adapté au contexte .
- Explorer la possibilité de construire des ouvrages collectifs (puisards-latrines publiques pour des collectivités, de taille réduite, sensibilisées aux notions d'hygiène, à l'utilisation et à la maintenance de tels ouvrages)

Question 23 : Quels sont les coûts respectifs de la participation effective des communautés et du CREPA au choix des technologies appropriées (TA) et à leur mise en oeuvre ?

Il ne nous a pas été possible d'effectuer véritablement des bilans financiers des ouvrages. Les chiffres cités par nos différents interlocuteurs étaient extrêmement variables, voire fantaisistes. De plus, un grand flou régnait quant aux apports en nature qui sont demandés aux bénéficiaires de ces installations.

Il est souhaitable que des listes standards et de métrés soient établis par le CREPA, spécifiant très précisément les types de matériaux utilisés, leurs quantités, les heures de travail, ainsi que les prix unitaires. Les antennes nationales possèderaient ainsi une base commune qu'elles pourraient alors remplir, depuis le prix de matières de base jusqu'au prix de la main d'oeuvre. Les comparaisons entre les différentes régions et les pays constitueraient une base précieuse pour la recherche d'économies à faire.

De plus, il serait utile d'avoir une politique commune entre les différents organismes travaillant dans la même région quant à l'apport demandé aux bénéficiaires des installations.

Par exemple au Sénégal, LIFE demande uniquement le creusement de la fosse, l'UNICEF demande que les gens apportent en plus les matériaux et le CREPA demande la prise en charge de 10 à 15% des coûts.

Pour un puisard à Thiès, le CREPA a demandé 2'000 F CFA, les matériaux (gravier, moellons, sable, eau, le creusement du trou et un manoeuvre aidant le maçon (25 à 30% de participation)). Coût total du puisard : 20'000 F CFA.

Question 24 : Quels sont les niveaux d'intervention les mieux appropriés pour le CREPA et pour les populations dans le développement des TA ?

Les niveaux d'intervention sont les suivants :

- niveau population : construction d'ouvrages TA à faible coût, approche participative et activités rémunératrices
- niveau des artisans : formation à la construction et l'entretien des ouvrages
- niveau ONG : formation et encadrement des animateurs
- niveau communautés de base : formation des enseignants, formation des formateurs
- niveau communal ou villes moyennes : planification municipale
- niveau régional : planification régionale
- niveau national : planification nationale

Plus on monte haut dans le niveau d'intervention, plus on perd le contact avec les communautés de base et les réalités de terrain. Le niveau d'intervention actuel du CREPA avec les micro-projets est adéquat.

Toutefois, cela n'exclut pas que le CREPA utilise son expertise et son expérience acquise pour influencer les politiques régionales et nationales.

5. STATUT ET ORGANISATION INTERNE

Question 25 : Le projet de nouvelles structures régissant le CREPA siège est-il adapté aux objectifs de la phase III (et, plus généralement aux missions assignées au CREPA) ?

Il ne s'agit pas d'un " projet " mais de décisions quasiment arrêtées.

Rappel : Suite à la liquidation du Comité Interafricain d'Etudes Hydrauliques (CIEH), le CREPA est passé le 1er janvier 1995 sous la tutelle de l'Ecole des techniciens supérieurs de l'hydraulique et de l'équipement rural (ETSHER), en attendant que des décisions sur le statut et sur le positionnement institutionnel du CREPA soient arrêtées par le Conseil des 14 Ministres. Le nouveau statut du CREPA-siège a été discuté lors de la réunion du Conseil des Ministres tenue à Ouagadougou du 1er au 4 avril 1997. Les orientations suivantes ont été arrêtées et devraient être entérinées par le Conseil des Ministres prévu le 3 juillet 1997 à Dakar :

- Erection du CREPA en organisme inter-Etats au même niveau que l'EIER et l'ETSHER ;
- Adoption des textes régissant le CREPA "nouvelle formule" :
 - statuts proprement dits;
 - règlement intérieur du Conseil des Ministres ;
 - règlement intérieur du CREPA, y compris organigramme et description des emplois (dits cahier de charge des agents) ;
 - statuts du personnel.

Il est indéniable que le nouveau statut du CREPA-siège va lui donner un " poids " institutionnel bien plus important que son statut précédent. Elle ne remet donc pas en cause les objectifs de la phase III, bien au contraire. Toutefois, l'attention des bailleurs de fonds est appelée sur les points suivants :

- Le CREPA étant encore largement tributaire du soutien de ses deux bailleurs, il aurait été souhaitable de les associer plus étroitement à l'évolution en cours et de les consulter sur les textes en préparation.
- Pour des raisons de calendrier, les textes proposés au Conseil des Ministres du 3 juillet 1997 ne pourront pas intégrer les résultats de la mission d'évaluation. Il est cependant du plus grand intérêt de procéder à une relecture de ces textes à la lumière des résultats de l'évaluation.
- Le processus d'autonomisation des AN doit être réexaminé à la lumière des nouveaux statuts. Il serait paradoxal de " relever " le niveau institutionnel du CREPA-siège en créant une relation directe avec les ministres de tutelle et de couper les liens institutionnels des AN avec les administrations de chacun des pays membres

Des observations doivent être faites en ce qui concerne les nouveaux statuts.

Le CREPA étant érigé en organisme inter-Etats au même niveau que l'EIER et l'ETSHER, et la composition du Conseil des ministres n'étant pas forcément la même, la mission d'évaluation ne comprend pas le sens de l'article 6.1 des Statuts : " le Conseil des Ministres du CREPA se déroule consécutivement à celui de l'ETSHER et de l'EIER " repris par l'alinéa 2 de l'article 2 .1 du Règlement intérieur du Conseil des Ministres : " les sessions ordinaires [du Conseil des Ministres] du CREPA se tiennent consécutivement aux sessions ordinaires du Conseil des Ministres de l'EIER et de l'ETSHER ".

Il semble y avoir une erreur de rédaction dans l'alinéa 3 de l'article 15 des Statuts relatifs au Comité technique : " Le Comité technique [qui assiste le Directeur du CREPA selon l'alinéa 1] est responsable de la planification et du suivi des recherches communes aux deux [trois ?] institutions (EIER et ETSHER [et CREPA ?]). "

Au niveau du détail, il y a de très nombreuses imperfections de rédaction qui ne sont pas acceptables dans des documents destinés à être signés par 14 ministres.

En conclusion, la mission d'évaluation recommande que les nouveaux statuts, le règlement intérieur du Conseil des ministres, le Règlement intérieur du CREPA et les Statuts du personnel, s'ils sont approuvés par le Conseil des ministres, le soient pour une période transitoire égale au temps restant à courir jusqu'à la fin de la phase III.

Question 26 : La structure institutionnelle proposée est-elle la mieux appropriée à la durabilité de la démarche ?

Oui, à condition que la structure institutionnelle proposée, corresponde réellement à une volonté des ministres de tutelle des pays membres de donner plus de poids au CREPA. Il existe un risque que l'adoption de la structure proposée par la Direction du CREPA ne s'accompagne pas d'une appropriation profonde de la nouvelle " philosophie CREPA " et qu'il n'y ait pas de changement de la prise en considération des AN dans certains pays membres.

Question 27 : Le CREPA doit-il toujours s'adresser à 14 Etats d'Afrique occidentale ?

En l'état actuel des décisions prises, la mission d'évaluation ne voit pas très bien le sens de cette question. Au plan institutionnel, le CREPA ne s'adressera pas à 14 Etats d'Afrique occidentale mais à un Conseil des Ministres de 14 pays membres. Rien n'empêche d'élargir (ou de réduire) cette représentation selon les volontés des pays membres, ceux-ci peuvent coopter de nouveaux membres et chacun est libre de se retirer. Au niveau national, chaque AN ne s'adresse qu'à son propre gouvernement.

Question 28 : Indépendamment du statut et du positionnement institutionnel, l'organigramme envisagé est-il pertinent ? Est-il perfectible ?

Les acronymes des différents services (ASPE, FOPAV, RINGE, CODIN, ARHFI, CODAN) sont peu explicites et ne sont pas définis dans le Règlement intérieur du CREPA.

ASPE : Appui Stratégique aux Programmes Extérieurs
FOPAV : Formation,
RINGE : Recherche et Ingénierie
CODIN : Communication, Documentation et Information
ARHFI : Administration, Ressources Humaines et Finances
CODAN : Coordination des Antennes Nationales

La mission d'évaluation pense que l'organigramme doit refléter les différentes missions du CREPA dans ses aspects sectoriels (services ASPE, FOPAV et RINGE) et fonctionnels (services CODIN, ARHFI et CODAN). Les services sectoriels et fonctionnels ne sont pas forcément à situer sur le même plan comme c'est le cas dans l'organigramme proposé.

Le poste de Directeur adjoint qui figure au schéma de l'annexe I du RI n'est pas défini dans le texte.

La mission d'évaluation a procédé à une analyse du Règlement intérieur (encadré 1) et des Statuts du personnel (encadré 2). Elle en conclut que le Règlement intérieur et l'organigramme qui en fait partie, ainsi que les Statuts du personnel, sont perfectibles et sont à réviser. La mission d'évaluation estime qu'un appui ponctuel (estimé à environ 15 jours de consultant) est nécessaire pour cela.

Encadré 1 : Analyse de quelques points du projet de Règlement intérieur (RI)

L'organigramme n'est défini que par le schéma de l'annexe 1 du RI. Ni les Statuts du personnel (SdP) ni le RI ne définissent les attributions des services constituant le CREPA. La mission d'évaluation a eu communication de deux schémas d'organigrammes. L'un précité est anonyme, l'autre est nominal, ce qui traduit que les responsables des futurs services sont déjà désignés avant que les statuts soient acceptés. La procédure de désignation des Chefs de service se limite à l'alinéa 5 de l'article 7 du Règlement intérieur : "*// [le Directeur du CREPA] nomme et révoque le personnel qu'il gère conformément au statut du personnel et de la réglementation en vigueur*".

La mission d'évaluation estime que, de la même manière que le Comité Directeur propose au Conseil des Ministres la nomination du Directeur du CREPA, celui-ci devrait proposer au Comité Directeur la désignation des Chefs de service.

La mission d'évaluation fait aussi observer que les bailleurs de fonds, en tant que membres du Comité Directeur, n'ont qu'un pouvoir de proposition de nomination du Directeur du CREPA. Ce pouvoir est insuffisant dans les conditions financières actuelles du CREPA.

L'expression " cahiers de charges " (annexe II du Règlement intérieur) n'est pas appropriée à des descriptions de poste.

La mention du matériel et des outils de travail n'a pas sa place dans les descriptions de postes. En particulier, il est risqué de spécifier le droit à un véhicule de service (5 au total). Que se passera-t-il si le CREPA n'a pas les moyens d'acquérir ou d'entretenir ces véhicules ? Il est superfétatoire d'indiquer que le Directeur du CREPA dispose de meubles de rangement, de cartes géographiques et administratives des pays, etc.

Encadré 2 : Analyse de quelques points du projet de Statuts du personnel (SdP)

Les SdP font référence à un " directeur adjoint " qui n'existe pas dans l'organigramme, en ces termes : " *En cas de vacance de poste [du Directeur du CREPA] pour des cas de force majeure, le directeur adjoint assure l'intérim jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur par le Comité directeur.* " (article 12, alinéa 12.3). A noter que cet alinéa est doublement mal rédigé car le Comité directeur ne nomme pas le Directeur. Cette nomination " *est laissée à la discrétion [sic] du Conseil des ministres, sur proposition du Comité Directeur...* " (même article, alinéa 12.1).

Les catégories visées à l'article 3 (Catégorisation) des SdP ne sont pas définies. Il y a contradiction entre l'article 9, alinéa 1 des SdP : " *Les cadres du CREPA, des corps CE et CI ont la qualité de fonctionnaires internationaux...* " et l'article 13, alinéa 13.2 des mêmes Statuts : " *Toutefois, le recrutement aux emplois des catégories CE et D est effectué de préférence dans l'Etat du siège* ".

La liste des pièces à fournir par les fonctionnaires candidats à un emploi au CREPA ne se conforme pas aux règles de l'Administration. On ne peut pas exiger d'un fonctionnaire en activité " *au moins deux recommandations de la part de ces [sic] supérieurs hiérarchiques antécédents [sic] et actuels* " (Statuts du personnel, article 15, alinéa a.6). La recommandation de son gouvernement suffit. Il en est de même de l'article 18, alinéa 2.

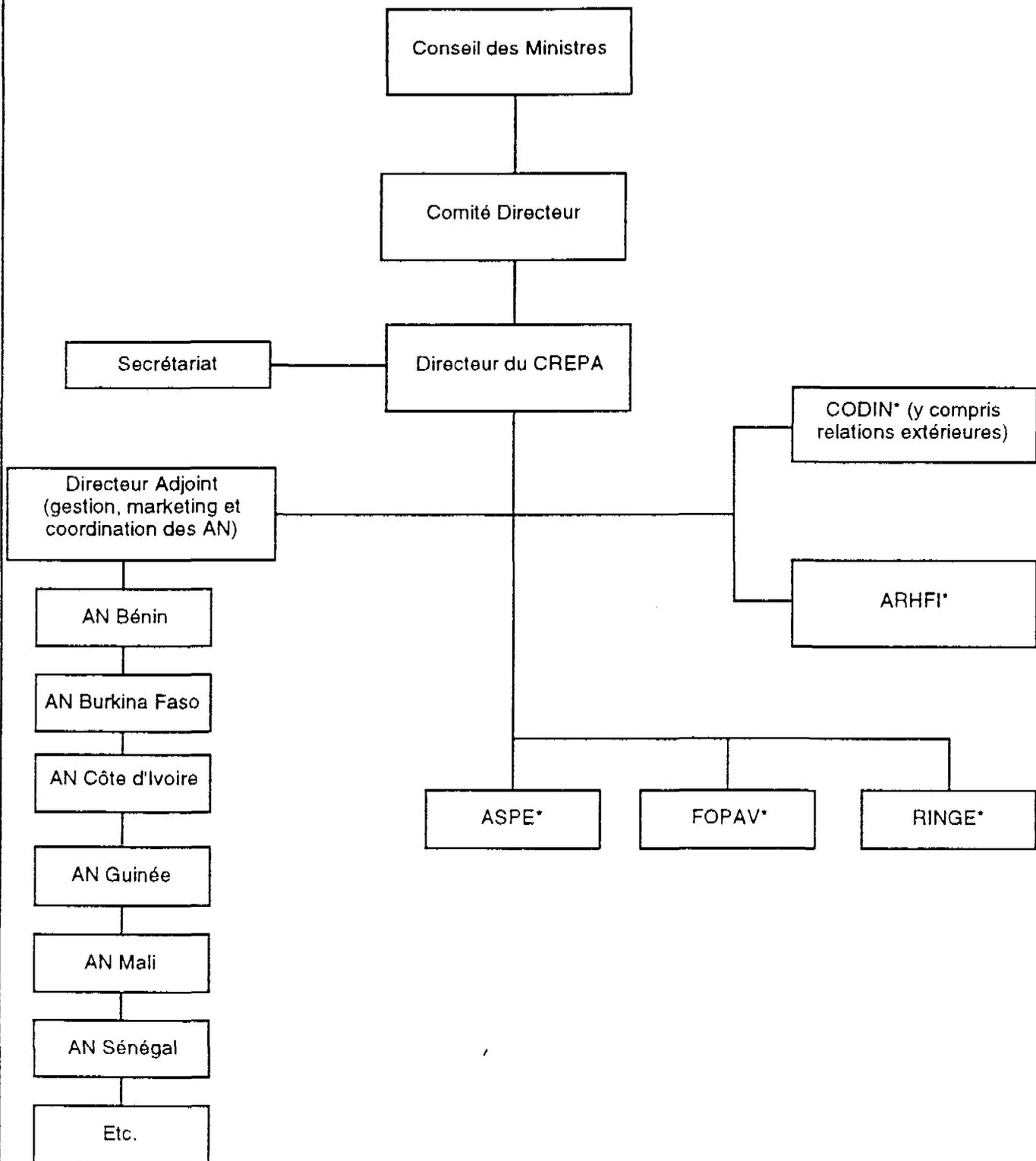
Le personnel est noté par le Directeur (SdP, article 29.1) mais le Directeur n'est pas noté.

Les agents pourront cumuler leur traitement de base et une bourse de formation allouée par un organisme donateur (SdP, article 32.2)

Jusqu'à présent, le personnel du CREPA était régi par les Statuts du personnel de l'EIER et de l'ETSHER (1982) qui spécifiaient (article 65) que " *Les frais de transport occasionnés* " par les missions " *sont à la charge de l'Ecole : voyage par avion : classe touriste pour tous les personnels* ". cette disposition n'est pas reprise dans le projet de SdP.

L'article 40.1 est mal rédigé : 30 jours de congés après douze mois de service effectif ne constituent pas un congé annuel.

Variante à l'organigramme du CREPA



* La mission d'évaluation recommande de donner des noms plus explicites à ces services

Question 29 : Dans quelle mesure les programmes de travail du CREPA ont-ils été réalistes ?

Les objectifs du cadre logique ont pratiquement tous pu être atteints, le programme de travail peut donc être considéré comme réaliste.

Question 30 : Le CREPA dispose-t-il du personnel requis (description d'emplois et qualification des cadres) ?

Dans l'ensemble, le personnel du CREPA est qualifié et motivé.

En ce qui concerne les descriptions d'emplois du CREPA-Siège, voir question 28.

En ce qui concerne les descriptions d'emplois du personnel des AN, elles ne sont pas systématiquement rédigées par les Directeurs d'AN.

La mission d'évaluation a noté que les capacités sont à développer dans les domaines suivants :

- Montage, planification, suivi et évaluation de projets;
- Encadrement de travaux scientifiques;
- Gestion comptable et gestion du personnel;
- Marketing.

Par ailleurs, le problème de diffusion des techniques d'AEPA à faible coût est autant un problème technologique qu'un problème ethno-sociologique. Le personnel de chacun de ces deux domaines doit être formé dans l'autre domaine.

Question 31 : Quelle est la performance du dispositif de direction (mécanisme de prise de décision, procédure hiérarchique, coût financier) ?

Dans l'ensemble, la mission d'évaluation estime que les performances du dispositif de direction sont inégales selon les fonctions et les domaines.

Dans le cadre de la structure actuelle, l'ETSHER n'exerce qu'une tutelle assez lâche sur le CREPA-Siège. Il en est de même des bailleurs de fonds.

Au niveau interne, le Directeur du CREPA a su s'entourer de collaborateurs compétents et leur insuffler un enthousiasme indéniable. Mais la mission d'évaluation note certaines lacunes de détail. Trop de libertés sont laissées au personnel dans la gestion des projets. Le suivi du temps et la gestion par projets sont à renforcer.

La réflexion stratégique est à développer (le quotidien fait parfois oublier les buts ultimes poursuivis).

Question 32 : Quels sont l'utilité et l'impact du Comité de direction ?

En ce qui concerne l'utilité et l'impact futur de ce Comité, la mission d'évaluation a déjà proposé de renforcer son rôle (voir question 28).

Question 33 : Le système utilisé pour les rapports d'activités est-il approprié ?

Le système utilisé est approprié. Le seul regret est que les rapports d'activités des AN manquent de précision, décrivent globalement une activité, souvent sans fournir de dates précises, ni les indicateurs du cadre logique. Il serait utile que la même numérotation et les mêmes indicateurs soient utilisés. De plus, ces rapports devraient être plus précis pour être utilisables (la mission d'évaluation a dû lui-même retrouver toutes les données pour pouvoir remplir le cadre logique).

Question 34 : Quelle est l'utilité du régisseur EPFL mis en place par la DDC ?

Les activités du CREPA sont très nombreuses. Il n'a pas été facile pour la mission d'évaluation d'avoir une vue d'ensemble de toutes ces activités. Le rôle du régisseur est très utile parce qu'il connaît toutes ses activités et qu'il peut évaluer en permanence la situation. De plus, il peut participer à l'évaluation permanente du CREPA.

Un domaine nous semble toutefois négligé, c'est le rôle scientifique. Le régisseur pourrait assurer une meilleure liaison entre l'EPFL et le CREPA. La qualité scientifique des mémoires de diplôme et de stage, ainsi que les travaux de recherche du CREPA laisse à désirer. A long terme cela peut nuire à la réputation et du CREPA et de l'EPFL. De plus, pour certaines recherches plus spécialisés, l'EPFL pourrait apporter son savoir-faire.

Question 35 : Quelles sont la pertinence et l'efficacité des moyens de suivi et de contrôle mis en oeuvre par les bailleurs de fonds ?

Dans l'ensemble, ces moyens sont insuffisants. Plusieurs domaines sont à distinguer.

Contrôle des objectifs : les missions d'évaluation comme celle-ci sont trop espacées. Pour la période entre la présente évaluation et la fin de la IIIe phase, la mission d'évaluation recommande un suivi plus permanent.

Contrôle des procédures : les bailleurs de fonds n'ont pas de droit de regard sur le recrutement du personnel.

Contrôle financier : en l'état actuel de la comptabilité interne du CREPA, les bailleurs de fonds ne sont pas en mesure de suivre et de contrôler correctement la ventilation des fonds entre les différentes lignes budgétaires et les différents projets.

A défaut d'une comptabilité et d'une gestion de projet (ressources financières et humaines), il n'est pas possible de contrôler l'efficacité des moyens mis en oeuvre au niveau des micro-projets.

6. COLLABORATIONS EXTERNES

Question 36 : Quelle est la place du CREPA parmi les acteurs du secteur dans la sous région? Le CREPA joue-t-il un rôle unique ?

Oui, le CREPA joue un rôle unique qu'il faut préserver et développer.

Voir le schéma des partenaires du secteur établi par la DDC Suisse.

Question 37 : Quelle est l'image du CREPA auprès de ses partenaires ?

voir question no 3.

Question 38 : Comment les membres du réseau auquel participe le CREPA (EIER/ETHSHER, GREA, IRC, OMS, UNICEF, ITN, Ecoles nationales) estiment-ils la collaboration spécifique du CREPA ?

Bonne à très bonne.

Question 39 : Quelles sont les capacités (financières et autres) des bénéficiaires de reprendre à leur compte de manière durable les démarches proposées par le CREPA ?

Faibles à inexistantes. Certains bénéficiaires n'ont pas de revenu fixe. Leur capacité d'épargne est extrêmement faible, parce qu'ils vivent souvent au seuil de la pauvreté.

Question 40 : Les rapports entre le CREPA et ses partenaires résultent-ils d'une démarche volontariste ou bien se consolident-ils et s'estompent-ils au gré des opportunités et des intérêts de chaque partie ?

Les deux à la fois. Le CREPA navigue souvent à vue et profite des opportunités rencontrées. Cette démarche est tout à fait acceptable si elle se fait dans un cadre stratégique défini. Il faut encore développer les réflexions au niveau stratégique à moyen et à long terme. La mission recommande d'organiser un atelier interne pour prendre du recul sur l'action quotidienne.

Question 41 : Dans quelle mesure les liens que le CREPA a établis avec l'administration et les ONG au niveau des pays permettent-ils de faire passer les messages jusqu'aux communautés ?

La problématique de l'impact des "messages" sur les communautés comporte effectivement deux cheminements distincts :

1. CREPA → Administration → Bailleurs de fonds → Projets → Communautés
2. CREPA → ONG → Projets pilotes → Communautés

Le premier cheminement a la meilleure efficacité en termes quantitatifs (voir l'exemple du Sénégal) mais c'est surtout le deuxième cheminement qui est pratiqué par le CREPA. Cette deuxième voie nécessite à chaque fois un investissement important en ressources humaines et en temps qu'il faut recommencer en différents lieux car il n'y a pas d'échanges transversaux entre les communautés. L'effet démultiplicateur reste donc faible dans l'ensemble.

Question additionnelle posée par la Coopération Suisse : Est-il nécessaire que la Suisse mette encore un coopérant à la disposition du CREPA ? et pour quelle durée ?

Si les nouveaux statuts du CREPA (ainsi que les textes qui les accompagnent) sont approuvés par le Conseil des Ministres, le Directeur devra être un ressortissant d'un des pays membres du CREPA (Statuts du personnel, article 12, alinéa 12.1). Actuellement le directeur possède la double nationalité sénégalaise et suisse et est mis à la disposition du CREPA par la coopération suisse. La mission recommande qu'il appuie le processus en cours au moins jusqu'à la fin de cette phase.

La mission d'évaluation recommande que le poste intitulé "Assistant en management", prévu à l'organigramme, soit redéfini en "Conseiller du Directeur". Ce poste pourrait être occupé pour une période transitoire de 2 à 4 ans par un Coopérant Suisse (ou Danois à condition qu'il maîtrise parfaitement le Français).

Question additionnelle posée par la Coopération Suisse et la Coopération Danoise : Faut-il réviser les budgets annuels ?

La mission d'évaluation estime qu'il faut modifier la répartition des lignes budgétaires du budget CREPA, surtout celles allouées aux AN, en fonction des nouvelles situations, sans changer l'enveloppe globale. Cela amènera plus de réalisme et de transparence dans la tenue et la lecture des comptes des AN.

La mission d'évaluation fait observer qu'une mutation de l'envergure de celle en cours aurait dû être accompagnée d'une réflexion sur l'évolution budgétaire qui lui est étroitement liée.

7. ANTENNES NATIONALES ET LEUR COOPERATION AVEC LE SIEGE

Question 42 : Comment sont perçues les A.N. parmi les acteurs du secteur dans leurs pays respectifs ?

?

Question 43 : Les nouvelles structures régissant les A.N. (s'il y en a) et les relations entre elles et avec le siège sont-elles adaptées aux objectifs de la phase III ?

?

Question 44 : Les objectifs, la marche à suivre et le calendrier définis par l'atelier du 29 novembre 1995 sont-ils pertinents ? Sont-ils respectés ?

Voir cadre logique. Nous n'avons pas une vue d'ensemble sur toutes les antennes nationales, mais uniquement sur celles qui sont les plus dynamiques. Il ne nous est pas possible d'évaluer le calendrier pour les autres antennes nationales.

Pour les antennes nationales visitées, les situations sont très différentes :

- **Bénin** : un succès presque total, les objectifs sont d'ores et déjà atteints.
- **Guinée** : un démarrage très récent, rapide et enthousiaste, mais comportant de nombreux risques.
- **Sénégal** : les choses se mettent en place plus lentement, le démarrage est moins fulgurant.

Question 45 : Le calendrier pour la mise en place de ces structures est-il conforme au programme de la phase III ?

Références ?

Question 46 : Dans quelle mesure l'articulation CREPA siège / A.N. est-elle appropriée à la stratégie du programme ? Comment devrait-elle (ou pourrait-elle) évoluer ?

Les décisions étant prises ou en voie de l'être, il faut analyser cette question en terme de conditions de réussite du nouveau dispositif (voir chapitre 3.2).

Description	Indicateurs vérifiables	Constats et remarques	App.
1. Un programme de formation sur les TA et sur l'approche participative est intégré dans le cursus des écoles régionales et nationales d'ingénieurs et de techniciens de pays membres du Pôle de l'Eau			
<p>1.1 Recenser les institutions régionales et nationales qui effectuent les formations</p> <p>1.2 Elaborer et négocier des propositions de programmes pour les écoles régionales et nationales</p>	<p>Liste des institutions et de leurs programmes au début 1995.</p> <p>Les contenus de l'enseignement en TA et approche participative sont disponibles au CREPA.</p>	<p>Recensement : 21 écoles de l'Afrique de l'Ouest et du Centre</p> <p>Bénin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collège Polytechnique Universitaire (CPU) à Cotonou <ul style="list-style-type: none"> • Département d'Aménagement et Protection de l'Environnement • Département de Génie Civil - Institut National Médico-Social : Ecole des Assistants Médicaux, Université du Bénin - Institut Régional de Santé Publique (IRSP) à Cotonou <p>Burkina Faso :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole Inter-Etats des Ingénieurs de l'Equipement Rural (EIER) à Ouagadougou - Ecole Inter-Etats des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural (ETSHER) à Ouagadougou : 1ère et 2ème année : 160 heures AEP et 90 h assainissement, 35 heures d'assainissement individuel et 23 heures d'hygiène <p>Cameroun :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP) à Yaoundé <p>Congo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faculté des Sciences de la Santé de Brazzaville <p>Guinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre de Formation Professionnelle (CFP) de Donka : 3ème année, 18 heures - Université Gamal Abdel Nasser (Département de Génie Civil - Chaire d'hydrotechnique) à Conakry : 12 heures par semaine AEP et 14 heures par semaine assainissement et environnement <p>Mali :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole Centrale pour l'Industrie, le Commerce et l'Administration (ECICA) à Bamako : 4ème année, 64 heures - Ecole Secondaire de Santé (ESS), Direction Régionale de la Santé Publique du District de Bamako - Ecole Nationale d'Ingénieurs (ENI) à Bamako 	<p>+</p>

Description	Indicateurs vérifiables	Constats et remarques	App.
<p>1.1 Recenser les institutions régionales et nationales qui effectuent les formations (suite)</p> <p>1.2 Elaborer et négocier des propositions de programmes pour les écoles régionales et nationales (suite)</p>		<p>Côte d'Ivoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP) à Yamoussokro : 2ème et 3ème année : 20 heures hydraulique humaine, 40 h AEP, 60 h environnement - Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs (ENSI) - Ecole Nationale des Techniciens Supérieurs (ENTS) <p>Sénégal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole Nationale de Développement Socio-Sanitaire (ENDSS) à Dakar : 1ère et 2ème année : 130 heures d'hygiène, 210 h AEP et assainissement - Ecole Polytechnique de Thiès - ENSUT <p>Togo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole Nationale Supérieure et d'Ingénierie (ENSI - UB) à Lomé : 2ème et 3ème année : 80 h AEP, 96 heures assainissement et hygiène - Ecole Nationale des Auxiliaires Médicaux (Section des assistants d'hygiène) - Ecole des Assistants Médicaux (Département du Génie Sanitaire) 	
1.3 Exécuter des recyclages pour les enseignants des écoles nationales	Au moins 2 enseignants formés par pays.	<p>Atelier de recyclage des enseignants à l'enseignement des technologies appropriées et aux approches participatives du 1 au 5 juillet 1996 au Centre Chrétien d'Accueil et de Formation, Porto Novo - Bénin : 27 participants de 9 pays, soit 7 du Bénin, 5 du Burkina, 3 du Mali, 2 du Congo, 2 de la Guinée, 2 de Côte d'Ivoire, 2 du Togo, 2 du Sénégal et 1 du Cameroun</p> <p>Guinée : atelier de recyclage des enseignants - décembre 1996</p>	++
1.4 Appuyer la formation sur les TA et l'approche participative dans les écoles	Programmes de formation sont effectués chaque année dans ces écoles.	<p>Les technologies appropriées sont enseignées régulièrement dans ces Ecoles, voir 1.1 et 1.2</p> <p>L'atelier a présenté l'approche participative. Cette approche est encore peu enseignée dans les écoles. Le séminaire a permis d'avancer dans ce domaine.</p>	+
1.5 Participer à la formation continue d'EIER / ETSCHER	Au minimum 15 ingénieurs ou techniciens formés par an et par session à partir de 1995.	<p>ETSHER - 13 mars au 1er avril 95 : Assainissement pluvial en milieu rural et semi-urbain : 16 participants dont 2 femmes</p> <p>EIER - 18 au 22 mars 1995 : Traitement de l'eau en milieu rural : 18 participants</p>	+

Description	Indicateurs vérifiables	Constats et remarques	App.
1.6 Participer à l'enseignement en formation initiale et en formation post-universitaire à l'EIER / ETSCHER	1 enseignant de l'EIER et de l'ETSCHER relève le CREPA dans l'enseignement des TA	<p>CREPA siège :</p> <p><i>Appui à la formation à l'EIER - 1996 :</i> Cours d'épuration des eaux usées en Génie Sanitaire : 40 heures - M- Guene Encadrement projets d'assainissement en Génie Sanitaire : 100 heures Appui à la formation post-universitaire 1995 - 1996 - Génie Sanitaire : Assainissement individuel . 35 h, Hygiène du milieu : 23 heures <i>Appui à la formation à l'ETSCHER - 1996 :</i> Gestion et maintenance pour l'eau et l'assainissement en milieu rural du 5 au 23 février 1996</p> <p>Bénin :</p> <p>Un ingénieur sanitaire est chargé de cours au département Aménagement et Environnement : cours sur la gestion des déchets solides et l'aménagement des milieux terrestres. 3ème année</p>	+
1.7 Encadrer les mémoires de fin d'études et des stagiaires de l'EIER / ETSCHER	Au plus 2 étudiants par an seront encadrés.	<p>CREPA siège :</p> <p><i>Mémoires de fin d'étude :</i></p> <p>1995 : EIER - formation initiale : Contribution à l'étude du compostage des ordures ménagères, Djibrine Ngarmig</p> <p>1996 : EIER - formation initiale : Gestion des ordures ménagères de Ouagadougou. Etude complémentaire. Gbemade Barthélemy. Durée : 2. mois.</p> <p><i>Stages :</i></p> <p>1995 : Gestion communautaire des ordures ménagères par M. Kandem (1ère année) Déferrisation des eaux de forage par Gbémadé Barthélémy (2e année)</p> <p>1996 : Potabilisation des eaux de consommation par méthodes traditionnelles par M. Kandem (2ème année)</p> <p>Bénin :</p> <p><i>Mémoires de fin d'étude :</i></p> <p>Amélioration des eaux de puits dans la ville de Cotonou Utilisation des armatures en bambou dans la confection des dalles</p>	-

Description	Indicateurs vérifiables	Constats et remarques	App.
1.7 Encadrer les mémoires de fin d'études et des stagiaires de l'EIER / ETSCHER	Au plus 2 étudiants par an seront encadrés.	<p>Bénin (suite): <i>Mémoires de fin d'étude :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Impact du traitement des eaux vannes par la société SIBEAU sur l'environnement et la santé Qualité et gestion de l'eau de boisson dans la Sous-Préfecture de Grand Popo Epuration biologique des eaux usées domestiques par les macrophytes et leur valorisation Perspective d'une santé promotionnelle par l'IEC (Information - Education - Communication) <p>Bilan : Trop de mémoires de fin d'étude sont suivi par le CREPA. Dispersion des efforts, problèmes de qualité des travaux d'étudiants.</p> <p>Guinée : Stages :</p> <p>1996 : Deux étudiants de la Faculté de Génie Civil (Hydraulique Urbaine) de l'Université de Conakry ont effectué un stage de 2 mois</p>	-

Description	Indicateurs vérifiables	Constats et remarques	App.
2. Les ressources humaines indispensables au développement de l'approche TA et participative sont renforcés dans l'administration, les ONG et les privés			
2.1 Identifier les besoins en formulation de projets dans les antennes (formation régionale)	Nombre de candidats proposés	CREPA Bénin : 4, CREPA Bourkina : 3, CREPA Guinée : 1, Côte d'Ivoire : 1. Ont participé au séminaire-atelier.	+
2.2 Planifier et élaborer le programme de formation régionale	Cours de formation élaborés et programmés.	Objectifs : maîtriser les différentes méthodes de formulation d'un projet. Méthode principale : PPO (planification participative par objectif), méthodes d'animation et d'évaluation participative : SARAR, MARP et GRAAP	+
2.3 Exécuter les formations régionales	20 participants formés à la formulation et la gestion des projets et par session.	Séminaire-atelier sur la formulation des projets de développement en AEPA du 6 au 16 juin 1996 à l'IPD/AOS à Ouagadougou. 26 participants venant de 7 pays (Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Congo, Guinée Conakry, Burkina Faso)	+
2.4 Evaluer la formation régionale et son impact	Nombre de projets bien formulés.	?	
2.5 Compléter la formation régionale des formateurs des antennes sur les TA et l'approche participative	5 antennes disposent d'au moins 4 formateurs, soit 20 formateurs dont 8 femmes.	Atelier de formation à la méthode SARAR au centre Ahmadou Hampateba de Bamako en avril 1996 : 24 formateurs des 8 pays de concentration et 5 dessinateurs ont été formés à la méthodologie SARAR et à l'évaluation participative des outils. Sur les 8 plans d'actions préparés par les représentants des pays, 4 ont connus un début d'exécution (Burkina Faso, Bénin, Togo et Sénégal).	+
2.6 Compléter les formations nationales des artisans et des ouvriers en collaboration avec d'autres institutions de formation.	Au moins 5 ouvriers/artisans capables de réaliser les TA sont formés et disponibles dans 4 pays indépendamment de ceux des phases précédentes.	Bénin : - projet PADEAR/BM : formation de 50 artisans-maçons à la construction des latrines, citerne hors-sol et aménagement des points d'eau. - programme de soins d'urgence aux réfugiés togolais : formation des artisans maçons - projet Eau - Assainissement financé par l'UNICEF : formation des artisans maçons - projet Education sanitaire en milieu scolaire MCDI - USAID : formation de 10 maçons à la construction des citernes hors-sol.	++

Description	Indicateurs vérifiables	Constats et remarques	App.
<p>2.7 Identifier les besoins en formation des structures de relais : ONG, bureaux d'études, associations de base</p> <p>2.8 Elaborer et planifier les programmes de formation</p> <p>2.9 Dispenser les formations</p> <p>2.10 Evaluer annuellement</p> <p>2.11 Initier aux méthodes participatives (suite) :</p> <p>a) CREPA centre</p> <p>b) CIEH - EIER - ETSHER</p> <p>c) Au Sénégal, Guinée, Togo et Congo</p> <p>d) Eventuellement 3 autres pays à antenne active</p> <p>e) Agents de développement communautaires</p>	<p>Nombre de candidats proposés.</p> <p>Cours de formation élaborés et programmés.</p> <p>35 participants formés dans chacun des pays à antenne fonctionnelle dont 12 femmes au minimum.</p> <p>25 participants (60%) mettent en application l'enseignement fourni.</p> <p>Tout le personnel du CREPA, 3 ONG (10 à 15 personnes), 10 personnes-décideurs, 10 personnes des AN</p>	<p>Bénin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier de formation du 1er au 5 octobre 1996 à Porto-Novo : 22 animateurs/trices - Formation du 1er au 12 avril 1997 : 17 animateurs/planificateurs <p>Total : 39 personnes</p> <p>Burkina Faso :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier de formation ONEA/PSAO : 10 animateurs/trices, 2 superviseurs - Atelier de formation interne CREPA : 6 animateurs/trices - Programme de suivi et évaluation de la méthode et des outils SARAR, nov. 1996 - janv. 1997 - Atelier formation du 21 au 31 octobre 1996 : 15 animateurs/trices - 4 sessions de formation pour PIHVES, 4 nov. - 31 janv. 97 : 80 animateurs <p>Total : 113 personnes</p> <p>Côte d'Ivoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation du 16 au 19 décembre 1996 : 16 agents d'assainissement <p>Guinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation du 24 mars au 4 avril : 15 animateurs <p>Mali :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation du 3 au 13 décembre 1996 : 16 participants - Formation du 17 au 28 mars 1997 : 15 participants <p>Sénégal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier de formation du 13 au 24 décembre 1996 : 11 animateurs - Journée d'information sur la méthode SARAR du 13 septembre 1996 : 27 participants <p>Togo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - atelier de formation à TSEVIE du 5 au 15 novembre : 12 animateurs <p>Bilan : au total 246 animateurs, superviseurs et cadres provenant de 7 pays ont été formés à l'utilisation de la méthode et des outils SARAR (moyenne 35 par pays)</p>	+

Description	Indicateurs vérifiables	Constats et remarques	App.
2.12 Former à la carte et à la demande sur les TA et l'approche participative	Au moins 25 personnes sont formées à la carte d'ici 1999.	Bénin : deux responsables d'IEC du projet PADEAR financé par la BM et DANIDA ont participé à un atelier de recyclage sur les technologies appropriées et approches participatives.	0
2.13 Encadrer les stagiaires venant des pays membres	Maximum 2 stagiaires par an	1995 : 2 stagiaires de l'ENSTP (Cote d'Ivoire). Thème : Technologies appropriées 1996 : 3 stagiaires venus du Mali, du Togo et de Guinée. Thème : Technologies appropriées et approches participatives. Durée : 3 semaines. 1 stagiaire du Burkina Faso. Thème : Pollution des nappes par les latrines	-

Description	Indicateurs vérifiables	Constats et remarques	App.
3. Un centre de formation et d'information commun aux institutions du pôle de l'eau et du CREPA est disponible dans les pays.			
3.1 Recenser et évaluer les structures d'accueil du CIEH		CIEH supprimé. Seul le centre de documentation du CREPA est évalué ci-dessous.	NP
3.2 Organiser la mise en place du centre de documentation commun et spécifier son statut et règlement intérieur	Centre de documentation bien fonctionnel	CIEH supprimé. Seul le centre de documentation du CREPA est évalué ci-dessous.	NP
3.3 Equiper les centres de documentation	idem	Réalisé.	+
3.4 Inventorier le matériel d'information et de formation disponible dans les antennes	Existence d'un inventaire du matériel d'information et de formation	Existe dans toutes les antennes nationales.	+
3.5 Acquérir le matériel complémentaire de participation communautaire (Graap, Sarar) et des livres sur l'AEPA.	Dans 5 pays à antenne opérationnelle et au CREPA centre, le matériel d'information et de formation complémentaire est utilisé.	Matériel est utilisé dans les pays à antenne opérationnelle.	+
3.6 Adapter et /ou créer le matériel didactique.	Dans 5 pays on trouve du matériel d'information / formation adapté aux réalités du pays.	Guinée : <ul style="list-style-type: none"> - le module de formation à la méthode SARAR a été adapté au contexte guinéen. - la traduction du module de formation 2.1 de la Banque Mondiale est réalisé dans une première langue locale "IKRA N'KRO". - un film documentaire sur le Gbessia Cité de l'Air a été réalisé (collecte des ordures ménagères) 	+

Description	Indicateurs vérifiables	Constats et remarques	App.
4. Décideurs au niveau national et local convaincus de la faisabilité technique et socio-économique de l'approche TA et participative au moyen de projets de démonstration réalisés par les groupes-cibles.			
4.1 Mener des études préliminaires des demandes d'AEPA reçues (études de faisabilité technique et socio-économique, identification des problèmes prioritaires, liés à l'AEPA auxquels sont confrontées les populations d'une zone donnée, inventaire des techniques existantes, etc..)	Rapport sur les études menées	Guinée : 5 études de faisabilité ont été réalisées avec l'appui des consultants nationaux et la participation des relais concernés.	0
4.2 Sélectionner des projets représentatifs	Sites de projet choisis.	Voir la liste complète des micro-projets de l'annexe 9.3 Critères d'éligibilité : voir la liste des 9 critères au chapitre 1.4 du présent rapport Guinée : des critères d'éligibilité des relais et des micro-projets ont été élaborés. Trois micro-projets ont été identifiés et se poursuivent.	+
4.3 Sélectionner les structures de relais	Dans 5 pays au moins, 5 structures relais ont été identifiées	CREPA siège : 11 demandes adressées au CREPA A été fait. Voir liste des micro-projets de l'annexe 9.3	+
4.4 Mettre en place un programme de formation dans les divers domaines pour les différentes catégories (relais, population, artisans). Voir résultat no 2.	Voir résultat no 2.	A été fait, sauf un projet au Sénégal (Ecole M'Pale).	+
4.5 Mettre en place un programme de sensibilisation, d'information et d'éducation sanitaire au profit des populations concernées par le micro-projet	Au moins 50% des populations de la zone du micro-projet pilote participent activement aux activités des AN.	A été fait, sauf un projet au Sénégal (Ecole M'Pale).	+

Description	Indicateurs vérifiables	Constats et remarques	App.																																																						
<p>4.6 Concevoir / planifier les projets adaptés aux besoins identifiés.</p> <p>4.7 Réaliser les ouvrages des micro-projets.</p>	<p>Au moins 5 documents (fiches) de projets par pays sont disponibles.</p> <p>Les besoins identifiés de 50% des populations de la zone sont satisfaits. Sur cinq ans, 500'000 personnes ont été pourvues de systèmes d'AEPA</p> <p>Soit 100'000 personnes par an.</p> <p>Les personnes touchées le sont soit directement par la réalisation d'ouvrages ou la mise en place des collectes d'ordures ménagères, soit indirectement par les opérations de sensibilisation et de démonstration.</p>	<p>Nombre de projets mis en route durant la période 1995 - 97 : Voir la liste des micro-projets de l'annexe no</p> <table border="0"> <tr> <td colspan="2">CREPA-siège :</td> <td>Estimation personnes touchées</td> </tr> <tr> <td>Catégorie A :</td> <td>5 projets</td> <td>20'000</td> </tr> <tr> <td>Catégorie B :</td> <td>4 projets</td> <td>110'000</td> </tr> <tr> <td>Catégorie C :</td> <td>1 projet</td> <td>3'000</td> </tr> <tr> <td>Catégorie D :</td> <td>1 projet</td> <td>55'000</td> </tr> <tr> <td><i>Total :</i></td> <td><i>11 projets</i></td> <td><i>188'000</i></td> </tr> <tr> <td colspan="2">CREPA Bénin :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Catégorie A :</td> <td>3 projets</td> <td>3'000</td> </tr> <tr> <td>Catégorie B :</td> <td>1 projet</td> <td>5'000</td> </tr> <tr> <td><i>Total :</i></td> <td><i>4 projets</i></td> <td><i>8'000</i></td> </tr> <tr> <td colspan="2">CREPA Sénégal :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Catégorie A :</td> <td>2 projets</td> <td>4'700</td> </tr> <tr> <td>Catégorie A' :</td> <td>3 projets</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Catégorie B :</td> <td>1 projet</td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Total :</i></td> <td><i>6 projets</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">CREPA Guinée :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Catégorie A' et B :</td> <td>2 projets</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL CREPA :</td> <td>23 projets</td> </tr> </table>	CREPA-siège :		Estimation personnes touchées	Catégorie A :	5 projets	20'000	Catégorie B :	4 projets	110'000	Catégorie C :	1 projet	3'000	Catégorie D :	1 projet	55'000	<i>Total :</i>	<i>11 projets</i>	<i>188'000</i>	CREPA Bénin :			Catégorie A :	3 projets	3'000	Catégorie B :	1 projet	5'000	<i>Total :</i>	<i>4 projets</i>	<i>8'000</i>	CREPA Sénégal :			Catégorie A :	2 projets	4'700	Catégorie A' :	3 projets		Catégorie B :	1 projet		<i>Total :</i>	<i>6 projets</i>		CREPA Guinée :			Catégorie A' et B :	2 projets		TOTAL CREPA :		23 projets	<p>+</p>
CREPA-siège :		Estimation personnes touchées																																																							
Catégorie A :	5 projets	20'000																																																							
Catégorie B :	4 projets	110'000																																																							
Catégorie C :	1 projet	3'000																																																							
Catégorie D :	1 projet	55'000																																																							
<i>Total :</i>	<i>11 projets</i>	<i>188'000</i>																																																							
CREPA Bénin :																																																									
Catégorie A :	3 projets	3'000																																																							
Catégorie B :	1 projet	5'000																																																							
<i>Total :</i>	<i>4 projets</i>	<i>8'000</i>																																																							
CREPA Sénégal :																																																									
Catégorie A :	2 projets	4'700																																																							
Catégorie A' :	3 projets																																																								
Catégorie B :	1 projet																																																								
<i>Total :</i>	<i>6 projets</i>																																																								
CREPA Guinée :																																																									
Catégorie A' et B :	2 projets																																																								
TOTAL CREPA :		23 projets																																																							

Description	Indicateurs vérifiables	Constats et remarques	App.
4.8 Entreprenre les activités de recherche dans le cadre des micro-projets.	Au moins 1 publication technique par an et 2 publications sociologiques par an sont effectuées par les AN dans le cadre des micro-projets	<p>Documents techniques publiés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Valorisation des déchets organiques (coauteurs Alter Ego, IAGU) (1996) 2. Déferrisation des eaux de forage (1996) 3. Fiches techniques des ouvrages d'AEPA (1992) 4. Construction citerne de captage d'eau de pluie 5. Manuel de construction et d'exploitation TCM (1995) 6. Manuel de construction et d'exploitation VIP (1995) <p>Documents sociologiques publiés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. L'eau potable et l'assainissement à faible coût : Manuel de formation participative (1996) <p>Bilan :</p> <p>1995 : 2 publications techniques 1996 : 2 publications techniques et 1 sociologique</p> <p>Pas assez de publications sur l'approche participative.</p>	-
4.9 Organiser des séminaires pour les décideurs (au niveau national et local)	Décideurs convaincus des approches technologiques et participatives.	Bénin : organisation de journées d'informations aux décideurs dans les départements (Préfet, sous-préfet, maires, membres du conseil consultatif des préfectures)	0

Description	Indicateurs vérifiables	Constats et remarques	App.
5. Un réseau de promotion de TA motivé et fonctionnel existe dans les pays.			
5.1 Assurer la mise en place d'une équipe permanente et périodiquement recyclée dans les antennes nationales	1 agent communautaire de développement est recruté et mis à la disposition de chacune des 4 antennes sauf au Burkina	Bénin : 1 chargé du développement Communautaire Sénégal : pas d'agent communautaire de développement. Guinée : pas d'agent communautaire de développement.	-
5.2 Appuyer les AN dans le cadre de la décentralisation en affectant du personnel professionnel et en les dotant d'un budget de fonctionnement	Un ingénieur et un sociologue du CREPA centre sont mis à la disposition des AN opérationnelles et potentiellement fonctionnelles. 7 AN disposent d'un budget de fonctionnement	Les antennes nationales suivantes disposent d'un budget de fonctionnement : 1995 : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal 1996 : Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Sénégal, Togo	+
5.3 Doter les AN d'un statut juridique et d'un règlement intérieur répondant à leur mandat.	Existence d'un statut et règlement intérieur.	Bénin : conformément aux notes de service du Ministre de la santé no 0331/MS/DC/CREPA-B du 1er février 1996 et no 3323/MSPSCF/DC/CREPA-B du 9 décembre 1996, l'antenne nationale CREPA-Bénin est devenue une association dénommée "Centre de réseau pour l'eau potable et l'assainissement". Sénégal : le processus d'autonomie reste à engager. Guinée : l'antenne nationale CREPA-Guinée a été reconnue provisoirement comme ONG en 1995 et devrait bientôt obtenir sa reconnaissance définitive.	0
5.4 Mettre en place un système de gestion et de planification performant (matrice FORA) pour l'ensemble des activités des 5 AN opérationnelles.	Un système de gestion informatisé est opérationnel.	Bénin : système de gestion comptable mis en place. Guinée : la matrice FORA et le système de gestion informatisé sont mis en place. L'entrée des données a pris du retard. Sénégal : ?	0

Description	Indicateurs vérifiables	Constats et remarques	App.
5.5 Publier un bulletin local d'information	2 articles par an publiés par des AN dans InfoCREPA	<p>1995 :</p> <p>No 7 : La chloration continue des eaux de puits (Bénin) Des responsables d'antennes nationales témoignent (Congo et Sénégal) La formation en hygiène hospitalière pour le personnel de santé (Bénin) Des ouvriers locaux formés à la réalisation des ouvrages d'assainissement (Côte d'Ivoire) Des latrines familiales améliorées à Bagadadji (Mali)</p> <p>No 8 : Les indices de la vulgarisation des technologies appropriées (Bénin)</p> <p>No 9 : Le projet intégré d'AEPA de Sikensi (Côte d'Ivoire) Comment mettre en place une organisation de précollecte des ordures ménagères ? (Bénin) Que devient l'antenne CREPA/Burkina ? (Burkina Faso)</p> <p>No 10 : Le projet pilote de gestion des ordures de la commune de Saint Michel (Bénin)</p> <p>1996 :</p> <p>No 11 : Les latrines à fosse étanche : pour mieux gérer les excréta (Bénin)</p> <p>No 12 : Relance des activités de l'antenne nationale du CREPA au Togo</p> <p>No 13 : Des formations en appui au programme Y W 942 eau - assainissement - ver de Guinée (Togo)</p> <p>No 14 : Qualité Bactériologique des eaux des puits en milieu rural africain : cas de la sous-préfecture de Grand-Popo (Bénin) Evacuation des eaux usées dans les quartiers périurbains : l'opération puisards de Thiès (Sénégal)</p> <p>Bilan : 1995 : 10 articles des AN ; 1996 : 5 articles</p> <p>Remarque : baisse de participation (ou enthousiasme du départ) ? Sur 15 articles, 7 proviennent du Bénin (la plus active en matière de publications)</p>	++

Description	Indicateurs vérifiables	Constats et remarques	App.
5.6 Evaluer les activités des antennes (évaluation interne)	Rapports d'évaluation disponibles.	<p>CREPA siège :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités et financier CREPA, janvier à décembre 1995 - Rapport d'activités et financier CREPA, 1er janvier au 15 octobre 1996 <p>Bénin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités et financier synthétique, janvier à octobre 1996 - Evaluation à mi-parcours de la phase III du programme CREPA - avril 1997 <p>Guinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités du 1er janvier au 31 décembre 1996 <p>Sénégal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités. Evaluation externe du CREPA/Sénégal - 10-13 juin 1997 	+

Description	Indicateurs vérifiables	Constats et remarques	App.
6. Un centre de référence pour le développement et la promotion des TA d'AEPA est fonctionnel et anime les réseaux.			
6.1 Finaliser le projet de statut et le règlement intérieur pour le CREPA centre	Existence d'un statut et règlement intérieur	Le nouveau statut et le règlement intérieur seront adoptés par le Conseil des Ministres prévu le 3 juillet 1997 à Dakar. Statuts - Règlement intérieur du Conseil des Ministres. Version provisoire après le Conseil des Ministres du CIEH du 1er au 4 avril 1997 Règlement intérieur. Version provisoire après le Conseil des Ministres du CIEH du 1er au 4 avril 1997 Statuts du personnel. Version provisoire après le Conseil des Ministres du CIEH du 1er au 4 avril 1997.	+
6.2 Mettre en application les nouveaux statuts	Réunions régulières des différents organes spécifiés dans le statut.	A vérifier dans deux ans	NP
6.3 Informer et s'informer périodiquement sur les activités des intervenants régionaux travaillant dans le domaine d'AEPA et participer aux réunions régionales	Participation à au moins une réunion régionale par an.	Participation aux rencontres régionales et internationales : 14 rencontres entre 1995 et 1997, dont 2 pour les International Training Network (ITN) en 1995 (Harare) et 1996 (Accra)	++
6.4 Informer et s'informer périodiquement sur les activités des réseaux internationaux travaillant dans le domaine d'AEPA et participer aux groupes de travail.	Le CREPA participe à 2 rencontres de niveau international (conseil global de collaboration)	Participation aux rencontres régionales et internationales : 14 rencontres entre 1995 et 1997, dont 2 pour les International Training Network (ITN) en 1995 (Harare) et 1996 (Accra)	+
6.5 Dans le cadre de la décentralisation, élaborer et mettre en place des protocoles d'accord entre le CREPA centre et les AN spécifiant les droits et obligations de chacun.	Protocoles d'accord appliqués.	Les protocoles d'accord n'existent pas encore. A faire après l'adoption des nouveaux statuts et du règlement intérieur.	NP

Description	Indicateurs vérifiables	Constats et remarques	App.
6.6 Appuyer et superviser les activités des AN	Au moins une visite est effectuée par an dans chacun des 4 pays à antenne opérationnelle.	Les visites régulières se font.	+
6.7 Planifier, mettre en oeuvre un système d'échange d'information entre les membres du réseau.	4 bulletins Info-CREPA par an 1 bulletin annuel de liaison.	Info-CREPA : 1995 : 4 bulletins, no 7 à 10 1996 : 4 bulletins, no 11 à 14 La régularité de la publication est encore à améliorer. Une date fixe de publication serait appréciée par les lecteurs. Bulletin annuel de liaison : pas vu ?	+
6.8 Equiper les bibliothèques des AN et du CREPA centre.	Centres de documentation bien équipés.	CREPA centre : La salle est trop petite et exiguë. La construction d'un nouveau bâtiment et le déménagement de la bibliothèque permettront de résoudre ce problème. La bibliothèque est souvent utilisée par des étudiants. Sa proximité de l'EIER et de l'ETSHER est essentielle. Le matériel est bien classé, facilement accessible. Seule la documentation en anglais reste dans les cartons, faute de place et d'intérêt de la part des utilisateurs. Commande de documents pour le CREPA siège en 1996 : 25 documents de l'OMS, 14 documents de l'IRC, 10 documents de la Banque Mondiale Commande de documents pour les antennes nationales en 1996 : 29 documents de Lavoisier Bénin : Matériel : audiovisuel : cassette vidéo, projecteur diapositives, cassette audio, rétroprojecteur Ouvrages : 300 ouvrages à disposition Fréquentation : professionnels du secteur, enseignants et étudiants Guinée : Un centre de formation et d'information commun aux Institutions du Pôle de l'eau et du CREPA est disponible. Le centre de documentation est équipé et fonctionnel. Ouvrages : 83 ouvrages à disposition Sénégal : la salle de documentation a été équipée.	+

Description	Indicateurs vérifiables	Constats et remarques	App.
6.9 Auto-évaluer les activités du CREPA - centre	1 bilan interne du réseau CREPA est effectué tous les 2 ans.	Bilan interne : CREPA siège et antennes nationales du 20 au 22 novembre 1996 à Ouagadougou	+
6.10 Appuyer les recherches dans les institutions	Résultats de recherche mis en application. RAGEDE	<p>Le programme RAGEDE (Recherche appliquée pour la gestion de l'eau, des déchets et l'environnement) est entré dans sa phase d'exécution au mois de juin 1996. Il s'agit d'un programme de recherche appliquée lancé à l'intention des chercheurs dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le programme porte sur les aspects socio-économiques, juridiques, institutionnels et techniques des différentes réalisations des relais appuyés par le CREPA.</p> <p>Sur la trentaine de propositions parvenues au CREPA, 16 ont été retenues par le Comité de pilotage et le CREPA. Bénin : 4, Burkina Faso : 4, Cameroun : 2, Guinée : 1, Mali : 4 et Niger : 1</p> <p>L'EIER et l'ETSHER n'ont pas proposé de sujets de recherche. La restitution finale est prévue à partir de juin 1997 à Ouagadougou.</p> <p>Bénin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chloration continue des eaux de puits par pot diffuseur à Cotonou - Traitement des eaux de consommation dans le village de Tchonvi - Collaboration intersectorielle dans la gestion intégrée de l'eau, des déchets et de l'environnement en zone périurbaine à Cotonou - Installation d'un système d'évacuation des excréta dans les cités lacustres au Bénin : cas de Garvié <p>Guinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approche participative de l'approvisionnement en eau potable. 50% du budget a été libéré. Difficultés suite à l'interruption de la recherche par le chercheur, qui a suivi un stage au Canada. 	+

Description	Indicateurs vérifiables	Constats et remarques	App.
6.11 Exécuter les activités d'expertises à la demande (mandat externe)	Au moins 10% du temps du personnel est consacré à l'expertise.	<p>CREPA siège : Environ 20 mandats en deux ans, dont 12 importants.</p> <p>1995 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de la pollution de l'air à Ouagadougou : BM 4.5 millions - Etude pour le choix des options technologiques d'assainissement pour les dép. de Zou et de l'Atlantique au Bénin : BM 3.5 millions - Etude de faisabilité et construction de 23 blocs de latrines de 6 cabines scolaires dans la province de Sanmatenga (Kaya) : PPI 27 millions - Etude de faisabilité pour l'amélioration des conditions sanitaires dans 5 camps de réfugiés touareg : 4.5 millions <p>Construction des ouvrages et éducation à l'hygiène : 45 millions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des projets EAST du Burkina Faso et du Bénin : OMS 1'040 \$ <p>Total : 85 millions sur un budget de 467 millions, soit 18%</p> <p>1996 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de la mise en place d'une police sanitaire au Bénin : OMS 3'300 \$ - Facilitation d'un atelier sur les déchets solides à Tenkodogo : Danida 300'000 F CFA - Programme WASTE - étude de cas sur le projet Patte d'Oie : 5 millions - Expertise assainissement marché de Kaya : BIT 3 millions - Etude d'impact d'une usine de compostage à Ouaga : SOTRADE 1.1 millions - Plan national d'assainissement du Sénégal : BM 5 millions - Education sanitaire et construction d'ouvrages d'AEPA dans 5 camps de réfugiés Touareg : 21 millions <p>Total : env. 38 millions sur un budget de 455 millions, soit 8%</p> <p>Guinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supervision du projet de latrinisation de 75 écoles à Coyah à Conakry pour le CREPA siège : BAD - Appui technique à l'UNICEF pour la réception de 34 latrines réalisées par le SNAPE à Koubia : 125'000 FG - Expertise pour la coordination de la préparation des projets dans le cadre de GAIUS avec l'AFVP : coopération française 	+

Description	Indicateurs vérifiables	Constats et remarques	App.
6.12 Assurer le fonctionnement du centre de référence	Degré de satisfaction exprimé par les AN en ce qui concerne l'appui reçu du CREPA centre.	Aucune non-satisfaction n'a été exprimé par les AN. Toutes les antennes se battent toutefois avec les mêmes problèmes : rigidité du cadre budgétaire, manque de moyens logistiques (véhicules, laboratoire, matériel...)	+

Légende :

App. Appréciation

+ L'objectif est atteint

++ L'objectif est largement dépassé

- L'objectif n'est pas atteint

0 L'objectif est presque-atteint

NP Non pertinent

ANNEXE 6.7 PERSONNES RENCONTREES

Mandataires

Mme Schiller Bente
Conseiller de Coopération Technique, Ambassade Royale de Danemark
BP 1760 Ouagadougou
Tél. (226) 31 31 92 – Fax (226) 31 31 89

Mme Renfer Marie-France
Coordinateur et Attaché pour les affaires consulaires, Coopération Suisse au Développement
01 BP 578 Ouagadougou 01, Tél. 31 05 74, 30 67 29, fax 31 04 66

CREPA-Siège et Burkina Faso

Personnel du CREPA

03 BP 7112 Ouagadougou 03, Tél. (226) 31 03 59 – Fax (226) 31 03 61
M. Touré Cheikh, Directeur
M. Tandia
M. Tounkara Mahamadou
M. Gbemade Barthélémy
Mme Arcens Marie-Thérèse
Mme Bouda Léocadie

Partenaires du CREPA

M. Zabré, Secrétaire Permanent du SPOIE
Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement et de l'Eau
03 BP 7044 Ouagadougou 03, Tél. (226) 32 70 44 à 47 – Fax (226) 30 13 51

M. Varet, Directeur de l'EIER

M. Soulat Denis, Directeur de l'ETSHER

M. Koné Abdoulaye, Directeur du Département Assainissement de l'ONEA
BP 170 Ouagadougou
Tél. (226) 30 60 73 – Fax (226) 30 33 79

Secteur 28

M. Yaogo Martin, Président du Comité de gestion
M. Belemviré Ibrahim, Fontainier et artisan formé à l'installation des postes d'eau potable (PEP)
Mlle Guira Emilie, Animatrice
Mlle Diallo Kadi, Animatrice
M. Benkodo Mamadou, Revendeur (exploitant du distributeur d'eau)

Roumtenga

M. Dira Salif, Président du CSV
M. Lompo Frédéric, encadreur
M. Ouédraogo Mathieu, Directeur de l'école

Projet PIHVES à Tenkodogo

M. Coulibaly Fatié, Directeur national du projet
M. Samoura Alassane, Chef du volet animation
M. de Rancourt Pierre, Chef du projet
M. Yonli Evariste, Chef du volet santé

Wogodogo, Les membres du Bureau de l'association LAGEMYAM :

Fatoumata, Présidente, animatrice
Henriette, Trésorière, animatrice
Catherine, Trésorière-adjointe, charretière
Virginie, Chargée de l'information, charretière
Blandine, Charretière, compostière
Aminata, Charretière, compostière
Ouédraogo Aminata, Charretière, compostière

Ouahigouya

M. Belem Joseph, Directeur de l'EPCD (Etablissement Public Communal pour le Développement)
Mme Sawadogo Aminata, responsable assainissement de l'EPCD
M. Tieltoré Ibrahim, Promoteur de Steenbok
M. Savadogo Abdoul, Agent de Steenbok
Mme Sagna ; Secrétaire Général de la Mairie de Ouahigouya
M. Ouédraogo Joseph, Directeur de l'école primaire
Les membres de l'association ECLA (Etre Comme Les Autres)
M. Bologo Moussa, Président d'ECLA
M. Ouédraogo Issiaka, Animateur, Chef de l'équipe d'animation d'ECLA
Mlle Sawadogo Rosalie, Sociologue, responsable de l'animation à ECLA
Mlle Nassa Célestine, Animatrice
Mlle Ouédraogo Salimata, Animatrice
Mlle Zougouri Minata, Animatrice
Mlle Barry Aminata, Animatrice
Mlle Barry Fatinata, Animatrice
M. Ouédraogo Abdoulaye, Animateur
M. Ouédraogo Adama, Animateur

Les évaluateurs étaient accompagnés de Mme Diallo Mariam, interprète.

Bénin

Personnel du CREPA-Bénin

M. Affogbolo Adrien, Ingénieur sanitaire, Directeur
M. Ahissou Joseph, Ingénieur sanitaire, Chargé de programme
M. Aguewe Marc, Ingénieur de travaux
Mlle Sagbonan Floriane, Secrétaire
M. Affogbolo Simplicie, Chargé de l'administration et des finances
M. Ahmadou N. Ibrahima, Sociologue, chargé du développement communautaire
Mlle Dassi Rosalie, FOSAR/CREPA/DNDS

Consultants et partenaires

M. Langley Philip, CEDA
M. Ahouandjinou Sylvain, Ingénieur agronome, Chargé de programme au CERABE
M. Wabi Marcos, Ingénieur en génie de l'environnement, Tél. 30 31 07, 30 51 11
Dr Codo François de Paule, Professeur à l'Université Nationale du Bénin, Dépt. de génie civil
Dr Bonou A. Clément, Maître-Assistant à l'Université Nationale du Bénin, Chef du département Aménagement et protection de l'environnement
M. Alihonou Albert, Animateur ONG GEERCOOP, BP 128 Cotonou, tél. 36 04 79
Mme Comlanvi Françoise, Ingénieur de travaux en techniques d'aménagement et de protection de l'environnement, 03 BP 0994 Cotonou, Tél. 31 53 16, 31 10 93
M. Akin Alfred, Ingénieur civil, 03 BP 1307 Cotonou, Tél. 33 15 87

Minantinkpon

M. Dossou Adrien (Directeur d'Ecole)

Membres d'ONG

Mlle Ogouma Florence
M. Alihonou Albert
M. Degbo Clément
M. Hungbo François

Maçons PADEAR

M. Padonou Vincent
M. Hessou Pierre

PPGO C/573 Saint-Michel BP 03 3238 Cotonou, Bénin, Tél. 32 04 92

M. d'Almeida K. Séverin, Président promoteur
M. Godonou Bernard, Secrétaire, 2^e promoteur
Mlle Adjivon Chantal, Secrétaire à l'organisation, animatrice
Mlle Bancolé Denise, Trésorière, animatrice

Sénégal

M. Madio Fall, Directeur de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Chef de file du CREPA-Sénégal - BP 2041, Dakar-Hann
Tél (221) 32 42 79, 32 19 06 – Fax 32 33 73

M. Niang Ndiogou, Directeur de l'AN CREPA
M. Bakhum

M. Kané Omar, Chef de section Hygiène, ENDS, Khombole

M. Kanouté Mamadou El Bachir

ENDA Equipe ECOPOP, BP 3370, Dakar, Tél. (221) 25 32 00 – Fax (221) 25 32 32

Visite des réalisations de l'ADEREL

Association pour le Développement de la Région de Louga, BP 321 Louga, Tél. 672971

M. Dia Khalifa, Philosophe – sociologue, ADEREL

M. Fall Madio, Comptable, ADEREL

M. Ndongo Dimé Mamadou, Sociologue, ADEREL

M. Diawara Lamine, Chef du Service d'hygiène, BP 64 Louga

M. Sow Birama, Technicien en génie sanitaire, Service d'hygiène, BP 64 Louga

M. Diouf Paul, Chef du Service Hydraulique et Assain, Louga, Tél. 671148, 672341

Visite de l'école de Grand MPal

M. Konati Abdoulaye, Service d'hygiène, Saint-Louis

M. Diagne Alassane, Directeur d'école

M. Djiby Diagne, école

M. Wade mamadou, école

M. Gueye Moustapha, école

M. Wade Djiby Gaye, Conseil rural de MPal

M. Ngom Amadou Afiss, Président de la Cellule " Ecole-milieu " de MPal

M. Fall Abass, Chef de village de MPal

Mme Diallo Dial, Présidente du Groupement féminin de MPal

M. Karé Massiré, Chef du Service d'hygiène, Pte Sud, Saint-Louis, tél. 61 12 38

Visite à Thiès

M. Vuïtu Abdourhamane, Secrétaire général du Comité de salubrité

M. N'Diaye Moustapha, Commissaire aux comptes

Mme Fall Mélé, Trésorière

M. N'Diaye Maging, membre du Comité

M. Diouf Doudou, Sympathisant

M. Fall Moktar, Sympathisant

M. Fall Thio, Sympathisant

M. Seck Baye Saer, Sympathisant

M. Seck Khabane, Sympathisant

Mme Diagne Saye, Sympathisant

M. Fall Diodio, Sympathisant

M. Seck Birane, Sympathisant

M. N'Dour Abou, Chef du Service régional d'hygiène, BP 161A, Thiès, Tél. 51 11 34

Guinée

M. Camara Daouda
Directeur de l'AN CREPA-Guinée
BP 1278 Conakry, Tél./Fax (224) 46 37 05

M. Camara Younoussou, CREPA-Guinée

M. Dem Mamadou Malick
Président du Conseil d'Administration du CREPA
Directeur Général Adjoint du SNAPE, Service National d'Aménagement des Points d'Eau
BP 4396 Conakry, Tél. (224) 41 18 83, 41 44 66 – Fax (224) 41 50 58

M. Camara Ibrahima
Directeur Général du SNAPE, Service National d'Aménagement des Points d'Eau
BP 2064 Conakry, Tél. (224) 41 18 83, 41 44 66 – Fax (224) 41 50 58

M. Barry Mody Mahi
Directeur Général du SPTD
BP 584 Conakry, Tél. (224) 41 43 95

M. Camara Alkaly, Directeur du SCIO, Tél. 46 28 95

Réunion au siège AGPSP

M. Keita Sigui, Président AGPSP
M. Traoré Lébé, Vice-Président AGPSP
M. Bamba Benoît, Attaché de bureau AGPSP
M. Sangaré Jean-Pierre, AGPSP
M. Diallo Saïdou, AGPSP
M. Sylla Aboubacar, AGPSP
M. Bah Boubacar, AGPSP

Projet Koya – Doubréka

M. Forchhammer Jon, Chef de projet
COWI Ingénieurs conseils, Parallevej 15, DK-2800 Lyngby (Danemark)
Tél. (45) 45 97 22 11 – Fax (45) 45 97 21 17

ANNEXE 6.8 : DOCUMENTS CONSULTÉS

a) Programmes des phases I et II

Gubler D., Traoré A., Tremblay C. (1993). Evaluation intermédiaire du CREPA. ACDI-DDA / Cogesult (Montréal), Infraconsult (Genève), San Toro Services (Bamako) ; fév. 1993. ix + 72 p. + annexes.

Gubler D. (1993). Compte rendu de la mission d'appui de mai 1993. Coopération Suisse au Développement – Infraconsult ; mai 1993 ; 11 p. + annexes.

b) Programme de la phase III 1995-1999

Coopération Suisse (1994). Document de projet " Formation eau – eaux usées " (CREPA). Phase 5 : 1995-1997. 19 oct. 1994 ; 11 p. + annexes.

Nielsen S.B., Strandgaard T., van Imschoot M., Lyby E. (1995). Rapport d'évaluation et dossier de projet préliminaire de la phase III du CREPA (1995-1999). Danida – DanEduc a/s. Tome I : Rapport final ; mars 1995 ; 70 p. Tome II : Annexes ; mars 1995 ; non paginé.

Danida (1995). Convention de coopération entre le Gouvernement du Royaume de Danemark et le CREPA représenté par l'ETSHER du 14 nov. 1995 ; 9 p. + annexes (document de projet de la phase III du CREPA (1995-1999). Nov. 1995 ; iv + 36 p. + annexes).

CREPA. Rapport d'activités et financier 1995. Six résultats à atteindre dans la phase III, plans d'action 1995 des services ingénierie et animation : annexes.

c) Evolution des structures du CREPA siège et des antennes nationales en général

EIER-ETSHER (1982). Statut du personnel administratif, technique et de service adopté par le Conseil d'administration de juillet 1982 ; 30 p. + indemnités de mission selon décision n° 06/EIER/ ETSHER/88 (1 p.).

EIER-CIEH-ETSHER (1987). Protocole d'accord pour le fonctionnement du CREPA ; 18 déc. 1987 ; 3 p.

EIER-ETSHER (1994). Protocole d'accord pour le fonctionnement du CREPA ; 19 oct. 1994 ; 4 p.

Langley Ph. (1995). Etudes institutionnelles : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali. Note de réflexion et de synthèse sur les propositions des consultants nationaux. 28 oct. 1995 révisé 2 décembre 1995. 16 p. + tableaux

Langley Ph. (1995). Renforcement des antennes nationales CREPA. Atelier de réflexion et de synthèse des études institutionnelles. 28-30 nov. 1995 : présentation des travaux ; CEDA 1^{er} déc. 1995 ; 10 p. + annexes.

Gubler D. (1995). Vers une nouvelle conception des antennes nationales du CREPA. Réunions des 28-30 novembre 1995 : rapport de mission ; décembre 1995.

N'Diaye M. (1996). Audit opérationnel et d'adéquation des ressources humaines. CREPA ; juil-août 1996 ; 12 p. + annexes.

Bureau d'architecture et de design (b.a.d.) (1996). Projet de construction du siège du CREPA à Ouagadougou. Note descriptive sommaire ; 14 nov. 1996 ; 4 p.

N'Diaye M. (1997). Manuel de procédures de gestion des ressources humaines. CREPA ; janv. 1997 ; 20 p. + annexes.

CREPA (1997). Statuts – Règlement intérieur du Conseil des Ministres. Version provisoire après le Conseil des ministres du CIEH du 1^{er} au 4 avril 1997 ; 28 p.

CREPA (1997). Règlement intérieur. Version provisoire après le Conseil des ministres du CIEH du 1^{er} au 4 avril 1997 ; 13 p., annexe I : Organigramme (1 p.) ; annexe II : Cahier de charge des agents (18 p.).

CREPA (1997). Statuts du personnel. Version provisoire après le Conseil des ministres du CIEH du 1^{er} au 4 avril 1997 ; 33 p. + annexes (7 p.).

d) Gestion du CREPA-siège

Afric-Audit (1991). Rapport d'audit pour l'exercice 1990, situation de l'exécution du budget de la phase I et propositions de système de gestion pour la phase II. ACIDI-DDA; août 1991; 46 p. + annexes.

Afric-Audit (1992). Rapport d'audit - Phase II, exercice 1991. ACIDI-DDA; juin 1992; 37 p. + annexes.

Afric-Audit (1993). Rapport d'audit - Phase II, exercice 1992. ACIDI-DDA; février 1993; 38 p. + annexes.

Afric-Audit (1994). Rapport d'audit - Phase II, exercice 1993. ACIDI-DDA; mars 1994; 47 p.

Afric-Audit (1995). Rapport d'audit - Phase II, exercice 1994. ACIDI-DDA; mars 1995; 26 p. + annexes.

Afric-Audit (1996). Rapport de révision - Phase III, exercice 1995. DDA-Danida; mai 1996; 22 p. + annexes.

Afric-Audit (1997). Rapport de révision - Phase III, exercice 1996. DDA-Danida; avril 1997; 40 p.

Expertises faites par le CREPA 1995-1997; 2 p.

Fiches de ventilation du temps 1997.

e) **Documents techniques du CREPA et de ses partenaires**

Revue "Info-CREPA"

Barbier J.M. (1994). Bilan du programme de recherche "Chloration en continu des puits" exécuté à l'ETSHER du 1^{er} octobre 1991 au 31 décembre 1993; ETSHER, Ouagadougou; mai 1994; 70 p. + tableaux et figures.

ETSHER, (1995). Projet d'établissement 1995-2000. Version provisoire. 1^{ère} partie : les orientations stratégiques; déc. 1995; 28 p. 2^{ème} partie : les plans d'action.; déc. 1995; 51 p.

NGARMIG-NIG D. (1995). Contribution à l'étude du compostage en zone sahélienne : influence du retournement et débouchés du compost. EIER, Mémoire de fin d'études; juillet 1995; 40 p. + annexes.

CREPA (1996 ?). Communication du Service Formation, ingénierie et recherche (FIR) au Comité directeur d'orientation; 28-30 nov. 1996; 12 p.

CREPA (1997). Rapport des activités menées par le CREPA en tant que centre collaborant de l'OMS; 5 p.

CREPA (non daté). Stratégie de vulgarisation du poste d'eau potable (PEP); 4 p.

f) **Antenne nationale du Bénin**

Langley Ph. (1995). Renforcement du CREPA – Antenne nationale du Bénin (CREPA-Bénin). Rapport d'étude, rédaction provisoire; nov. 1995.

Langley Ph. (1995). Renforcement du CREPA – Antenne nationale du Bénin (CREPA-Bénin). Document de projet, rédaction provisoire; nov. 1995; 27 p.

— (non daté). Minantinkpon : exercice de planification, avril 1995; 13 p.

Langley Ph. (1996). Mise en place des nouvelles structures CREPA – Appui aux membres de l'antenne nationale du Bénin – Commentaires sur la proposition de termes de référence. CEDA; avr. 1996; 2 p.

Langley Ph. (1996). Transformation du statut de l'antenne nationale du CREPA en association dénommée : Centre du réseau pour l'eau potable et l'assainissement à faible coût (CREPA-Bénin). Rapport du consultant – Bilan des démarches et proposition de réunion constitutive. CEDA; oct. 1996; 3 p. + annexes.

Langley Ph. (1996). Transformation du statut de l'antenne nationale du CREPA en association dénommée : Centre du réseau pour l'eau potable et l'assainissement à faible coût (CREPA-Bénin). Etude préliminaire de marché potentiel. CEDA; oct. 1996; 5 p. + annexes.

CREPA-Bénin (1996). Statuts (approuvés par l'Assemblée constitutive du 7 novembre 1996) 3 p.

CREPA-Bénin (1996 ?). Renforcement du CREPA-Bénin - Proposition du règlement intérieur; 10 p.

CREPA-Bénin (1996). Rapport d'activités et financier synthétique CREPA-Bénin, janvier à octobre 1996; 4 p.

CREPA-Bénin (1996 ?). Budget prévisionnel 1997; 2 p.

GEERCOOP-ONG – CREPA-Bénin (1996). Micro-projets; sept. 1996; 10 p.

CREPA-Bénin (1997 ?). Mission d'appui à la nouvelle structure du CREPA-Bénin – Termes de référence. Non daté; 2 p.

CREPA-Bénin (1997). Evaluation à mi-parcours de la phase III du programme CREPA – Note aux évaluateurs; avril 1997; 14 p.

CREPA-Bénin (1997). Procédure administrative; 24 avril 1997; 7 p. + annexes (descriptions d'emplois).

Conventions

Protocole d'accord n° 171/96/CREPA-B du 31 octobre 1996 avec l'ONG GEERCOOP dans le cadre des micro-projets de Minantinkpon (Ouidah); 5 p.

Convention (de prêt) n° 092/97 du 24 avril 1997 avec l'ONG GEERCOOP dans le cadre des micro-projets de Minantinkpon (Ouidah); 2 p.

GEERCOOP (1997). Convention avec le groupement "Egnangon de Koukpodéhoué" sur crédit CREPA ayant pour objet l'achat et vente de maïs. 26 mars 1997; 4 p.

CREPA-Bénin (non daté). Stratégie de micro-crédits pour les groupements; 3 p.

CREPA-Bénin (non daté). Stratégie de gestion des points d'eau; 3 p.

CREPA-Bénin (non daté). Stratégie d'éducation sanitaire à l'école et dans le village; 3 p.

CREPA-Bénin (non daté). Stratégie de latrinisation en faveur des zones défavorisées; 3 p.

CREPA-Bénin (non daté). Stratégie pour la valorisation des postes d'eau potable au Bénin; 3 p.

Plaquette PADEAR : Ouvrages d'assainissement pour mieux vivre.

g) Antenne nationale du Burkina Faso (et projets du CREPA-siège au Burkina Faso)

Raabo (= arrêté) conjoint n° An VII-0003/MEAU/MESSRS/EQUIP/MET/SAN-AS/MIC/MEBAM/ MAT/PLAN-COOP du 11 octobre 1990 portant création,

attribution, organisation et fonctionnement de l'Antenne Nationale CREPA du Burkina Faso (4 p.).

Loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992 portant liberté d'association (11 p.).

Koné A. (1995). Renforcement du CREPA – Antenne du Burkina Faso. Document de projet. CREPA; juin 1995; 19 p. + annexes.

CREPA (1995). Rapport de planification à Roumtenga; 3 p.

CREPA (1996). Projet pharmacie, village de Roumtenga – Document de stratégie; mai 1996; 3 p.

CREPA (1996). Echange entre les comités de santé villageois (CSV) Roumtenga/Oubriyaoghin; 10-18 mai 1996; 6 p.

Gremade B. (1996). Gestion des ordures municipales de Ouagadougou. Evaluation complémentaire de la composition des déchets, des technologies alternatives de leur précollecte et de leur valorisation. EIER, Mémoire de fin d'études; juillet 1996; 49 p. + annexes.

Toukara M. (1996). Titre ? Rapport de thèse, Université d'Ottawa; juillet 1996; ? p.

CREPA (1996). Micro-projets de Roumtenga : rapport annuel d'activités 1996; déc. 1996; 5 p.

CREPA/RIF (1997). Document de stratégie pour le distributeur d'eau; 12 p.

CREPA/RIF (1997). Document de stratégie pour la vulgarisation des postes d'eau potable (PEP) au secteur 28 de la ville de Ouagadougou; mars 1997; 13 p.

CREPA (1997). Education pour la santé en milieu scolaire – cas de Roumtenga et de 8 écoles de la province du Sanmatenga; mars 1997; 9 p.

CREPA (1997). Stratégie de vulgarisation des PEP , village de Roumtenga; mars 1997; 2 p.

NIBAKURE I. (1997). Suivi du programme d'éducation pour la santé dans les écoles de Kaya; rapport provisoire; mars 1997; 20 p.

CREPA (1997). Rapport de mission de prospection Gaoua. 17 mars 1997; 3 p.

Danida (1997). Evaluation concomitante conjointe du projet intégré d'hydraulique villageoise et d'éducation pour la santé (PIHVES). Provinces du Boulgou et du Kouritenga. 1^{er} -16 mai 1997; 98 p. + annexes.

NIBAKURE I. (non daté). Les micro-projets appuyés par le CREPA à Roumtenga. Rapport provisoire; 6 p.

CREPA (non daté). Stratégie de vulgarisation du poste d'eau potable (PEP); 4 p.

CREPA (non daté). Document de stratégie de gestion des points d'eau, cas de Roumtenga; 3 p.

CREPA (non daté). Document de stratégie d'éducation pour la santé dans les écoles de base. Document provisoire; 9 p.

CREPA (non daté). Liste des projets où le CREPA n'intervient plus; 1 p.

X (?). Présentation de l'installation de pompage solaire du secteur 28 de Ouagadougou; Extrait du document ? pp. 30-46.

Etablissement Public Communal pour le développement (EPCD, Ouahigouya)

- Présentation de l'EPCD
- Descriptif du projet Ouahigouya

Association " Etre comme les autres " (ECLA, Ouahigouya)

- Contrat type d'enlèvement des ordures
- Contrat type de réalisation des ouvrages d'assainissement

h) Antenne nationale de Côte d'Ivoire

Langley Ph. (1995). Renforcement du CREPA – Antenne Côte d'Ivoire (CREPA-CI). Rapport d'étude, révisé avril 1995.

i) Antenne nationale de Guinée

Ordonnance n° 072/PRG/86 du 7 mars 1986 portant statuts des ONG en Guinée.

Ordonnance n° 104/PRG/86 du 28 mai 1986 portant modification de l'ordonnance n° 072/PRG/86 du 7 mars 1986.

Ordonnance n° 071/PRG/87 du 21 octobre 1987 portant modification des articles 5 et 14 de l'ordonnance n° 104/PRG/86 du 28 mai 1986.

SCIO (non daté). Cadre institutionnel des organisations non gouvernementales de développement en Guinée – Cadre organique du Service de Coordination des Interventions des ONG de développement en Guinée (SCIO). 20 p.

Secrétariat d'Etat à la Décentralisation (1988 ?). Bulletin de liaison inter ONG. N° 001.

SNAPE - CREPA-Guinée (1996). Procès verbal de réception des latrines réalisées par la Brigade d'assainissement du SNAPE et par les maçons villageois dans la Préfecture de Koubia. Protocole d'accord SNAPE-UNICEF. 4 Juin 1996; 5 p.

Diallo A.-H. (1996). Propositions d'opérationnalisation et étude de marché pour l'antenne nationale CREPA-Guinée. Août 1996; 32 p.

UNICEF - CREPA-Guinée (1996). Termes de référence pour l'élaboration de la politique nationale de l'assainissement en République de Guinée. Sept. 1996; 12 p.

CREPA-Guinée (1996). Projet " Initiatives et actions pour l'amélioration du cadre de vie " (INACAV). Appui à l'amélioration des services de l'INACAV pour la collecte et l'évacuation des déchets. Sept. 1996; 9 p.

CREPA-Guinée (1996). Projet " Sans-fil ". Appui à l'installation des bornes fontaines. Oct. 1996; 14 p.

Décision n° 002/VC/CAB/97 du 15 janvier 1997 portant approbation du règlement d'hygiène pour la propreté de la ville de Conakry (6 p.);

Décision n° 004/VC/CAB/97 du 6 février 1997 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Division salubrité du Gouvernorat de Conakry et des sections communales de la salubrité de Conakry (4 p.);

Décision n° 008/VC/CAB/97 du 21 février 1997 portant approbation du cadre référentiel unique des amendes à appliquer aux producteurs de déchets en cas d'infraction au Règlement d'hygiène pour la propreté de la ville de Conakry (7 p.);

CREPA-Guinée (1997). Rapport d'activités du 1^{er} janvier au 31 décembre 1996; 3 p. + 6 p.

CREPA-Guinée (non daté). Dossier microprojets; 4 p.

j) Antenne nationale du Mali

k) Antenne nationale du Sénégal

Arrêté n° 6094/MDRH/MDH/DGRH/BCSM du 23 avril 1992 portant création de l'antenne nationale du CREPA (CREPA-Sénégal). 4 p.

Décret n° 93-746 du 7 juin 1993 relatif aux attributions du ministre de l'hydraulique. 2 p.

Décret n° ? du 7 février 1994 portant organisation du ministère de l'hydraulique. 8 p.

Ministère de la Ville (1994). Note d'information sur la politique de quartier. Juin 1994; 6 p.

Karé M. (1996). Approvisionnement en eau potable, assainissement, éducation à l'hygiène en milieu scolaire. Projet pilote de Mpal et Sakal dans les régions de Saint-Louis et Louga. Min. éd. nat. – Min. santé publique et action sociale; Serv. rég. hygiène de St-Louis; mars 1996; 9 p.

Comité de coordination pour le développement de Guinaw Rails (1996). Résultats du diagnostic participatif relatif à la contribution financière et matérielle des

populations du quartier pour l'acquisition de puisards et de latrines améliorées. Atelier du samedi 31 août 1996; 3 p.

Barry M. (1997). Audit des comptes 1994, 1995, 1996. Rapport sur les procédures. Rapport sur les comptes. Cabinet Mamadou Barry; 20 mai 1997; 30 p.

ENDA-ECOPOP-UNESCO (1997). Programme de développement social urbain – coopération nord-sud. Projet d'appui aux dynamiques de quartiers et d'amélioration de l'environnement et des conditions de vie à Yeumbeul/Pikine. Fiche de présentation de la formation des formateurs par la méthode SARAR. 22-24 mai 1997; 2 p.

Ly El H., Kanouté B. (1997 ?). Rencontre/restitution programme FOSAR - Atelier de formation à la méthode SARAR du 16 au 24 décembre 1996. Atelier d'initiation des relais communautaires à la méthode SARAR du 22 au 24 mai 1997. ENDA-TM. Manuscrit + annexes (agenda de travail et grille d'évaluation de la méthode et des outils SARAR).

CREPA-Sénégal (1997). Rapport d'activités. Evaluation externe du CREPA-Sénégal. 10-13 juin 1997; 14 p.

CREPA-Sénégal (non daté). Liste des destinataires du journal Info-CREPA; 3 p.

CREPA-Sénégal (non daté). Micro-projet de construction de latrines VIP et de puisards pour le compte de l'Association pour le développement de la région de Louga (ADEREL); 9 p.

CREPA-Sénégal (non daté). Micro-projet de construction de puisards au profit des membres du Comité de salubrité " Bokk Diome " de Médina Fall à Thiès; 11 p.

CREPA-Sénégal (non daté). Micro-projet de construction de latrines VIP et de puisards au profit des membres du Comité de salubrité des femmes de Thialy à Thiès (COSAFETH); 10 p.

CREPA-Sénégal (non daté). Micro-projet de construction de latrines scolaires à Mpal et à Sakal; 10 p.